

CRÉDOC

CAHIER DE RECHERCHE

LES ACTIVITÉS LIBÉRALES POIDS DANS L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET ENJEUX ACTUELS

Gilles CAPON
Adeline DEMBO
Aurélia VITTORI

Avec la participation de
Patrick DUCHEN

■ DÉCEMBRE 2013



SOMMAIRE

SYNTHESE.....	3
INTRODUCTION	14
1 LES PROFESSIONS LIBERALES : DIVERSITE DES DEFINITIONS ET DES SOURCES ET PRINCIPALES DONNEES DE CADRAGE	15
1.1 Définitions préalables.....	15
1.1.1 Les différents domaines d'activité libérale.....	15
1.1.2 Principales caractéristiques des professions libérales.....	17
1.2 Périmètre d'étude retenu	20
1.2.1 Un secteur d'activité en cours de structuration	20
1.2.2 Les principales sources de données existantes	21
1.2.3 Mesurer le poids économique des activités libérales : intérêt des sources retenues.....	25
1.3 Les activités libérales : principales données de cadrage.....	32
1.3.1 La moitié des 748 200 entreprises libérales dans le domaine de la santé	32
1.3.2 Le fort développement des activités techniques non réglementées.....	33
1.3.3 Plus de la moitié des entreprises libérales techniques sont de création récente.....	34
1.3.4 L'activité libérale crée 11% de la valeur ajoutée du secteur marchand	34
1.3.5 Près de 74% des structures libérales sont des entreprises individuelles	36
1.3.6 Polarisation des professions libérales dans le sud et en Ile-de-France.....	37
1.3.7 Avec 900 000 salariés, le secteur libéral constitue un pôle d'emploi conséquent	38
2 ANALYSE DE L'IMPLANTATION TERRITORIALE DES PROFESSIONS LIBERALES.....	40
2.1 Rôle dans la compétitivité des entreprises et des territoires	40
2.1.1 Les professions libérales répondent à la demande de services de proximité	40
2.1.2 Le rôle des professions libérales dans une économie du tertiaire	41
2.2 Répartition des professions libérales au sein des aires urbaines.....	47
2.2.1 Les professions libérales, un phénomène concentré dans les villes-centres des pôles urbains.....	50
2.2.2 Analyse de la densité en professions libérales : de grandes différences selon les domaines d'activité	52
2.2.3 Analyse de la corrélation au sein des aires urbaines.....	58
2.2.4 Typologie des grandes aires urbaines.....	61
3 CARACTERISATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR ET PRINCIPALES TENDANCES DE 2003 A 2011	72
3.1 Note méthodologique préalable sur les données d'enquête	72
3.2 Top 10 des métiers : les médecins restent les professionnels les mieux représentés parmi les professions libérales.....	73
3.3 Évolution du nombre de professionnels libéraux : une croissance beaucoup plus forte dans le domaine technique non réglementé.....	74
3.4 Une sous-représentation des moins de 35 ans, mais des différences selon les domaines ..	77
3.5 Une tendance à la féminisation du secteur qui semble s'essouffler	79
3.6 Niveau de diplôme par domaine d'activité : une plus grande diversité dans le domaine technique	80
3.7 Origine et devenir des flux de professions libérales	82
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE	88
ANNEXES	89

SYNTHESE

Principales définitions

Les professions libérales forment une catégorie socioprofessionnelle très diversifiée. Trois domaines d'activité sont généralement distingués :

- les professions de santé (les médecins, les infirmiers...),
- le domaine du droit et du conseil (les notaires, les huissiers, les administrateurs judiciaires...),
- le domaine technique et cadre de vie (les architectes, les agents généraux d'assurance, les détectives...).

Par ailleurs, certaines professions libérales ont été classées dans le domaine libéral par la loi et sont dites réglementées. Les autres professions libérales, dites non réglementées, désignent les activités de conseil, d'audit, d'expertise, de coaching, de formation, etc. Ces dernières ne cessent de se développer et représentent désormais environ 35 % du secteur libéral. Leur croissance a été particulièrement aidée par le régime de l'auto entrepreneur.

D'une manière générale, les professions libérales peuvent être définies comme des prestataires de services à caractère intellectuel, indépendants et responsables qui exercent en l'absence de lien de subordination et qui ont l'obligation de respecter le secret professionnel. De façon plus pragmatique, deux critères objectifs permettent de considérer qu'une profession est libérale : d'une part le critère d'ordre social (exercice d'une activité non salariée) et d'autre part le critère d'ordre fiscal (imposition au titre des bénéfices non commerciaux).

Périmètre d'étude retenu

- UN SECTEUR D'ACTIVITE EN COURS DE STRUCTURATION

Les professionnels libéraux cherchent depuis quelques années à mettre en évidence leurs points communs et à accroître le sentiment d'appartenance à un même groupe. Des efforts ont été faits pour offrir une meilleure visibilité au secteur et permettre sa reconnaissance dans les institutions publiques (cf. rapport de Brigitte Longuet, 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale). Une étape importante a été la création par le décret du 21 février 2011 de la Commission Nationale des Professions Libérales (CNAPL). Cette commission doit notamment assurer la cohérence des professions non réglementées qui souhaitent rejoindre le secteur libéral et dont l'afflux inquiète certaines professions réglementées. Les professionnels du secteur rappellent que les efforts doivent être maintenus pour assurer la pérennité de l'activité libérale.

- LES SOURCES DE DONNEES EXISTANTES

Jusqu'à présent, les découpages habituels de la statistique et de la comptabilité nationale ne permettaient pas de rendre compte simplement du poids et du dynamisme des professions libérales dans l'ensemble de l'économie (contours mal définis, codes partiels de la nomenclature d'activité). Il existe trois grands types de sources de données chiffrées sur les professions libérales : les sources de l'INSEE, celles issues des organismes professionnels et enfin l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

- L'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Cet observatoire a été constitué en 2011 afin de pallier l'absence de toute structure réunissant en un seul et même lieu des données chiffrées sur le secteur libéral. Les organisations professionnelles, interprofessionnelles, ordinales, les caisses de retraite (CIPAV, CRN, CAVOM...) et enfin l'INSEE ont été mobilisés pour présenter de manière uniforme les données propres à chaque profession et les agréger au niveau du secteur libéral¹. La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services a pour ambition de faire de cet outil un centre de ressources documentaires utile à la structuration du secteur. Nous ferons donc largement référence à cette source dans ce rapport.

L'observatoire fait la distinction entre la notion de profession et d'entreprise libérales. La première s'intéresse à la personne exerçant une activité de professionnel libéral (notion d'individu). La seconde approche permet de définir un champ économique libéral en termes d'entreprises. Les deux concepts se recoupent pour la grande majorité des professions libérales (architecte, médecin, avocat...).

Afin de constituer nos propres analyses, indépendamment des résultats produits par l'Observatoire de l'activité libérale, nous avons constitué deux bases de données, correspondant chacune à l'une de ces deux notions. La première d'entre elles, issue de la base SIRENE pour l'année 2012, recense les entreprises qui peuvent être considérées comme « entreprises libérales » ; la seconde, issue de l'Enquête emploi sur la période 2003-2010, répond à la notion de l'individu en tant que professionnel libéral.

Les activités libérales : principales données de cadrage

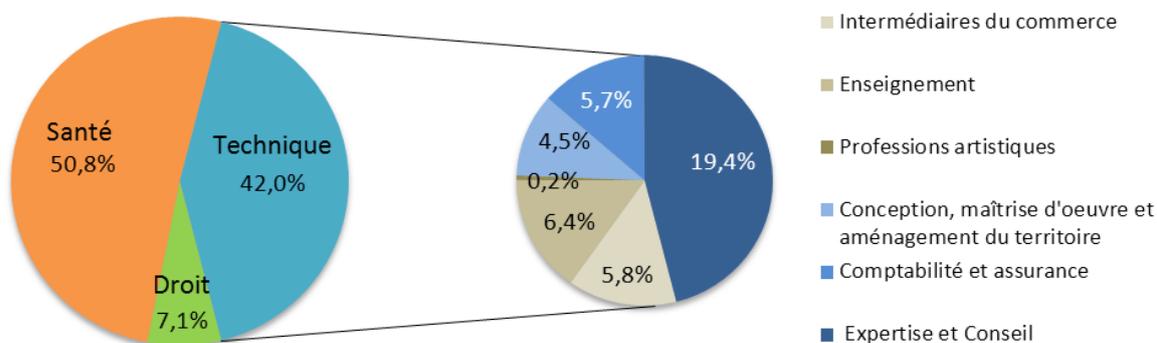
Près de 748 200 entreprises relevaient du secteur libéral fin 2010 selon l'Observatoire de l'activité libérale de la DGCIS, ce qui représente un quart du secteur marchand en nombre de structures. Le secteur bénéficie d'un certain dynamisme. Entre 2007 et 2010, le nombre d'entreprises libérales a progressé de 14,4% (90 000 unités supplémentaires), alors que sur la même période le nombre de structures du secteur marchand n'a augmenté que de 9,3%.

- **LA MOITIE DES 748 200 ENTREPRISES LIBERALES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE**

¹ La liste complète des données compilées est détaillée dans N. Cavallo, Observatoire de l'activité libérale guide méthodologique 2012, DGCIS et CNAPL.

Plus de la moitié des entreprises libérales (380 420 unités au 1^{er} janvier 2011) relèvent du domaine de la santé. Le domaine du droit représente 7,1% de l'ensemble des entreprises libérales (53 170 entreprises) et les activités libérales techniques 42,0% (314 580 unités). Au sein du domaine technique, les activités d'expertise et de conseil sont largement prédominantes, avec 145 100 unités (près de la moitié des entreprises techniques).

Répartition des entreprises libérales par domaine d'activité au 1^{er} janvier 2011



Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

- **LE FORT DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TECHNIQUES NON REGLEMENTEES**

Le fait le plus remarquable de ces dernières années dans le secteur libéral a été la forte croissance des activités techniques qui ont bénéficié des stratégies d'externalisation des entreprises et de la montée en puissance des normes dans de nombreux domaines.

La part des activités non réglementées dans le secteur libéral est de plus en plus élevée, même s'il convient de noter que ces services, pour la plupart techniques, restent très sensibles à la conjoncture économique. L'Observatoire de l'activité libérale estime qu'en trois ans, de 2007 à 2010, leur part dans l'ensemble de l'activité libérale est passée, en nombre d'entreprises (hors auto-entreprises), de 31,5% à 34,3% et en termes de chiffre d'affaires de 28,7% à 30,2%. Les comptes de résultat restent en revanche meilleurs pour les activités réglementées qui réalisent presque les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur libéral.

- **L'ACTIVITE LIBERALE CREE 11% DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR MARCHAND**

Les entreprises libérales présentaient un chiffre d'affaires global de 190,3 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2011 – soit 5,4% du secteur marchand (+0,4 point en trois ans). Celui-ci se répartit essentiellement entre le domaine technique (44,3%) et celui de la santé (46,1% de l'activité pour 50,8% des entreprises du secteur). Nettement moins nombreuses, les entreprises libérales du droit généraient cette année-là 18,15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit seulement 0,5% du secteur marchand. La valeur ajoutée totale du secteur libéral s'élevait quant à elle à 101,4 milliards d'euros (10,8% du secteur marchand). Entre 2007 et 2010, l'Observatoire de l'activité libérale a observé que le poids des activités libérales dans le secteur marchand a augmenté pour la plupart

des grandeurs économiques. Il est passé de 5,0% à 5,4% en termes de chiffre d'affaires et de 10,1% à 10,8% en termes de valeur ajoutée.

- **PRES DE 74% DES STRUCTURES LIBERALES SONT DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES**

Les entreprises sous statut juridique « individuel » représentent 73,9% des activités libérales, plus d'un tiers du chiffre d'affaires total (34,9%) et 39,7% de la valeur ajoutée. Cette catégorie d'entreprises contribue même à 66,4% de la valeur ajoutée dans le domaine de la santé. Dans le domaine du droit, les sociétés civiles professionnelles participent davantage à la création de valeur que les autres formes juridiques. Enfin, dans le domaine technique, la valeur ajoutée se répartit principalement entre les SARL (39,6%) et les sociétés par actions simplifiées (23,7%), seulement 15,5% de la valeur ajoutée étant générée par les entreprises individuelles.

- **POLARISATION DES PROFESSIONS LIBERALES DANS LE SUD ET EN ILE-DE-FRANCE**

La densité moyenne des entreprises libérales s'élève en France à 1 483 entreprises pour 100 000 habitants (calculs CRÉDOC à partir de données INSEE). En nombre de personnes physiques, ce ratio atteint une moyenne de 1 170 professionnels libéraux pour 100 000 habitants (source DGCIS et INSEE), et varie considérablement selon les territoires. Un quart des professionnels libéraux (en personnes physiques) exerce en Ile-de-France, avec une densité trois fois plus élevée à Paris qu'au niveau national, selon l'Observatoire de l'activité libérale. Outre cette concentration en Ile-de-France, les professions et entreprises libérales sont particulièrement représentées dans le sud de la France et le long de la vallée du Rhône, par opposition au nord de la France où la densité des professionnels libéraux est plus faible que sur le reste du territoire. Ceci montre bien qu'il existe des logiques d'implantation des professions libérales différentes selon les territoires.

- **AVEC 900 000 SALARIES, LE SECTEUR LIBERAL CONSTITUE UN POLE D'EMPLOI CONSEQUENT**

Le secteur libéral est également un des premiers pourvoyeurs d'emplois, à la fois non salarié (on dénombrait 751 300 professionnels libéraux en 2011, en hausse de 2,4% en un an) et salarié (892 900 salariés en 2011, +0,9% en un an).

Le secteur technique génère 60,5% de ces effectifs, la santé 28,3% et le domaine du droit 11,2%. Il peut s'agir par exemple des métiers d'aide dentaire, secrétaire médicale, technicien de laboratoire, clerc expert, technicien géomètre, etc. Dans les activités de santé, les pharmacies regroupent les plus forts volumes d'emplois salariés (118 620 salariés en 2010). Dans le domaine technique, ce sont les activités de conseil en systèmes et logiciels informatiques (139 400 salariés) et les activités comptables (121 000 salariés) qui constituent les principaux gisements d'emplois salariés.

Entre 2009 et 2010, les effectifs salariés dans le domaine de la santé ont progressé de 0,6% seulement, même si certains segments ont été plus dynamiques comme les médecins spécialistes (+4,7%) et l'appareillage et rééducation (+3,7%). Dans le domaine technique (+1,0%), la comptabilité et d'assurance (-1,0%) et l'intermédiation du commerce (-2,3%) ont subi une réduction de leurs effectifs salariés, tandis que ces derniers progressaient dans l'expertise et le

conseil (+2,9%), l'enseignement (+0,7%) et la conception, maîtrise d'œuvre et aménagement du territoire (+0,7%).

Rôle dans la compétitivité des entreprises et des territoires

Les données précédentes nous ont permis de mesurer le poids des professions libérales dans l'économie. La partie suivante s'intéresse plus précisément à comprendre la croissance de la demande et le rôle que ces professions jouent dans la compétitivité des entreprises et plus largement dans celle des territoires.

- **LES PROFESSIONS LIBERALES REpondent A LA DEMANDE DE SERVICES DE PROXIMITE**

A l'heure actuelle, les pouvoirs publics doivent faire face à de nombreux enjeux (préservation de l'environnement, lutte contre le chômage...) qui font l'objet de très fortes attentes de la part des ménages. Le vieillissement de la population implique notamment des besoins croissants en services de proximité. L'évolution de la composition des ménages a aussi favorisé l'augmentation du nombre de personnes seules, de jeunes urbains souvent non motorisés qui entendent bénéficier d'un accès à de nombreux services. Dans un tel contexte, les professions libérales, tant par la qualité de leurs prestations que par l'extraordinaire maillage territorial qu'elles représentent, constituent un atout majeur. Elles offrent des services de proximité indispensables à la vitalité des territoires, au même titre que les services publics, le commerce ou l'artisanat. Au-delà de leur impact économique direct, les activités libérales sont ainsi vectrices de lien social, elles assurent la satisfaction de besoins vitaux et une relation humaine primordiale qui se renforce en période de crise et s'exprime dans tous les segments de la population. De ces observations, il ressort que les professions libérales jouent un rôle important dans la vie des territoires. Par leur offre de services diversifiés, elles sont les acteurs d'une réponse aux besoins d'une part de la population locale et d'autre part des entreprises, grâce à leurs compétences spécifiques.

- **ROLE DES PROFESSIONS LIBERALES DANS UNE ECONOMIE DU TERTIAIRE**

Les professions libérales recouvrent une large part de l'emploi dans le secteur des services rendus principalement aux entreprises. Elles ont ainsi des répercussions sur l'ensemble de l'économie (impact direct sur l'emploi, la qualité et la compétitivité). Ces professions permettent notamment de répondre aux besoins des entreprises suivants :

- Intégrer la complexité croissante liée au processus productif, maîtriser l'incertitude et gérer les risques (risques internes attachés au processus de travail et risques relatifs à l'environnement et aux relations avec cet environnement)
- S'adapter et profiter de l'accélération continue du taux d'innovation dans le domaine des TIC - depuis une cinquantaine d'année.

Par ailleurs, l'analyse des professions libérales, en tant que fonctions métropolitaines supérieures, nous éclaire sur l'importance de leur rôle et les enjeux qu'elles comportent en termes de dynamique territoriale notamment en contribuant, dans une certaine mesure, au processus de métropolisation (dynamique de concentration des fonctions économiques supérieures - liées notamment à la recherche et à l'innovation, à la finance, à l'organisation des échanges et aux éléments de rayonnement international - dans un nombre limité de grandes régions urbaines).

- ANALYSE DE LA REPARTITION DES PROFESSIONS LIBERALES AU SEIN DES AIRES URBAINES

Une fois établi que la présence et la répartition des professions libérales sur une aire géographique constituaient un facteur du dynamisme économique des territoires, il convient d'étudier concrètement comment sont implantées, au niveau local, les activités libérales.

En tant que fonctions métropolitaines supérieures, les professions libérales sont principalement concentrées dans les aires urbaines et principalement les grandes aires urbaines : 88% des entreprises libérales et 87% des effectifs salariés par celles-ci s'y trouvent. Afin de rester dans un cadre d'analyse cohérent, nous avons donc restreint notre analyse aux seules grandes aires urbaines de la métropole.

De façon générale, les professions libérales se localisent principalement en ville-centre du pôle urbain : la répartition entre les différents espaces de l'aire urbaine, que ce soit en nombre d'entreprises ou en effectifs salariés, se révèle en effet encore plus déséquilibrée au profit du pôle, voire plus précisément de la ville-centre du pôle, que ne l'est l'ensemble de l'activité économique. Nous montrons cependant que les trois différents domaines constituant les professions libérales ne se répartissent pas de façon absolument identique entre les différents espaces (ville-centre du pôle urbain, banlieue du pôle urbain, couronne urbaine, couronne rurale) :

- ✓ Les entreprises du domaine du droit se concentrent pratiquement exclusivement dans la ville-centre du pôle. Elles sont par ailleurs de plus petite taille dans cet espace qu'au sein de la couronne périurbaine ;
- ✓ Les entreprises du domaine de la technique se répartissent conformément à l'activité économique dont elles dépendent. Elles se trouvent donc principalement dans le pôle et dans les zones urbanisées. En termes de proportion des entreprises libérales dans l'ensemble de l'activité économique, les espaces ruraux de la couronne ne présentent cependant pas de décrochage spectaculaire. En revanche, l'éloignement de la ville-centre du pôle (en terme d'environnement économique qui ne se traduit pas forcément au niveau géographique, une ville de la couronne périurbaine pouvant être géographiquement plus éloignée du pôle que ne l'est un espace rural dans cette même aire urbaine) se traduit par une diminution rapide de la taille des entreprises libérales techniques ;
- ✓ Les entreprises du domaine de la santé se situent dans les zones urbanisées et leur taille moyenne ne varie pratiquement pas sur l'ensemble du territoire de l'aire urbaine, ce qui semble traduire un mode d'organisation partagé par l'ensemble de ces entreprises.

Nous poursuivons ensuite par l'analyse conjointe des distributions des trois domaines d'activité sur les différents espaces constitutifs des grandes aires urbaines (ville-centre du pôle, banlieue du pôle et couronne). Nous observons différents résultats :

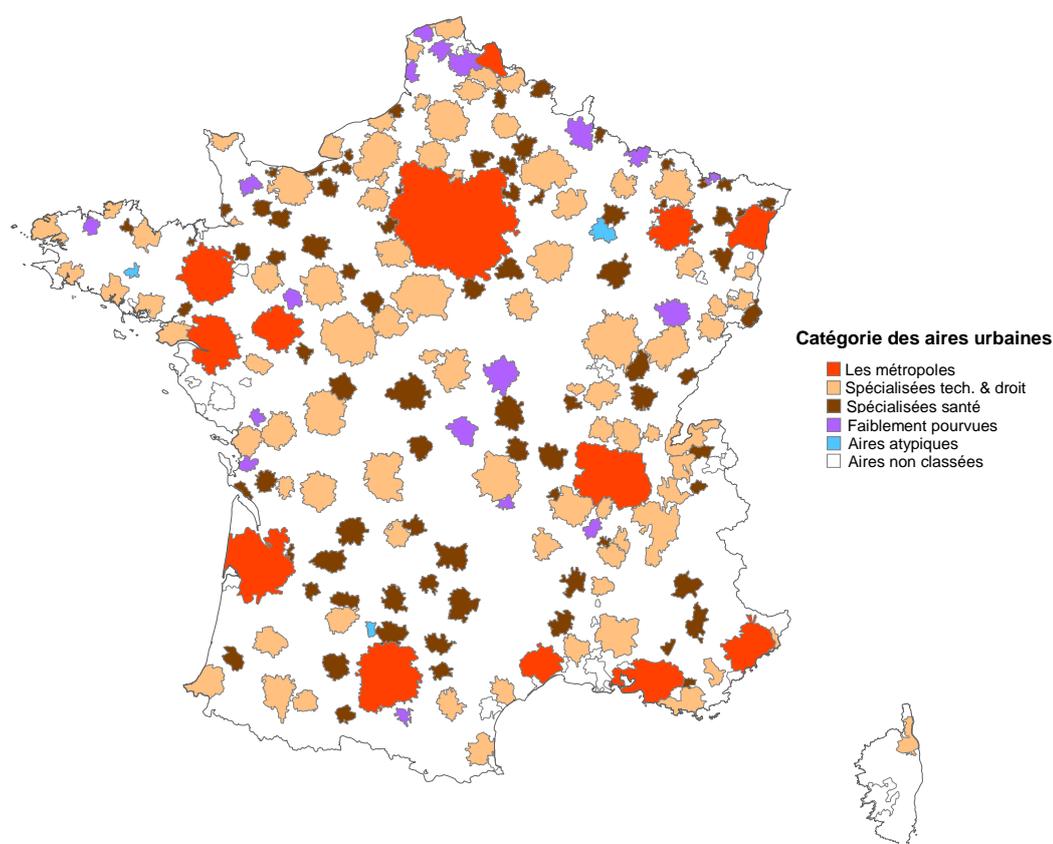
- L'implantation générale des entreprises libérales du domaine de la santé ne semble pas corrélée à celle des domaines du droit et de la technique. En ville-centre, la densité du premier domaine semble même corrélée négativement à celle des deux derniers ;
- Toujours en terme de densité, la ville-centre du pôle se distingue nettement des autres espaces de l'aire urbaine, soit elle se développe au détriment de ces dernières, soit sa croissance est plus rapide que ces autres zones ;

- Aucun effet régional, à l'exception de l'Île-de-France (et a fortiori de Paris), n'émerge dans la description de l'implantation des professions libérales

Sur la base de ces résultats, 4 types majeurs de grandes aires urbaines se distinguent en fonction de l'organisation territoriale des professions libérales :

1. Les métropoles des professions libérales : elles présentent les densités en entreprises libérales du droit et de la technique les plus élevées. La faiblesse du nombre d'entreprises libérales de santé en ville-centre du pôle est compensée par une répartition plus homogène sur l'ensemble du territoire de l'aire urbaine. Il s'agit en outre des plus grandes aires urbaines du territoire. Ce type rassemble pratiquement la totalité des aires urbaines qualifiées de métropoles par l'INSEE sur un ensemble de critères différents ;
2. Les aires urbaines spécialisées en professions libérales technique et droit ont un profil similaire aux métropoles (densité plus importante en entreprises libérales du droit et de la technique, plus faible en santé). Cependant, leur différenciation n'est pas suffisamment marquée pour pouvoir prétendre au statut de métropole.
3. Les aires urbaines spécialisées en professions libérales de santé présentent une densité en santé plus importante que la moyenne métropolitaine associée à des niveaux moins élevés dans les autres domaines d'activité. Il s'agit principalement d'aires urbaines de plus petite taille dans lesquelles la « structure géographique » favorise peu l'implantation d'activités libérales de droit et de technique.
4. Les aires faiblement pourvues en professions libérales présentent des densités moyennes voire faibles dans les différents domaines. Trois aires urbaines « atypiques » se rapprochent de ce dernier type.

Typologie des grandes aires urbaines



Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

Caractérisation de l'emploi dans le secteur, principales tendances de 2003 à 2011

• LES METIERS LES PLUS REPRESENTES AU SEIN DU SECTEUR

Les médecins sont les professionnels les plus représentés parmi les professions libérales, regroupant sur la période 2009-2011, 16,9% de l'ensemble des effectifs libéraux. Cinq autres métiers de la santé apparaissent parmi les 10 professions dont le poids est prépondérant au sein du secteur : les infirmiers (10,9% en 2009-2011), les masseurs-kinésithérapeutes (8,2%), les autres spécialistes de la rééducation (6,1%), les chirurgiens-dentistes (5,0%) et les pharmaciens (4,3%). Ces 6 profils regroupent ainsi plus de la moitié des effectifs de professionnels libéraux entre 2009 et 2011.

Quelques métiers du domaine technique sont également importants dans l'ensemble des effectifs libéraux. Il s'agit des professionnels du conseil dont la part dans les effectifs totaux est passée de 9,8% en 2003-2005 à 12,2% en 2009-2011, des intermédiaires du commerce (5,2% en 2003-2005 à 6,4% en 2009-2011) et des architectes (en baisse de 5,5% à 4,6% sur la période). Les données détaillées pour l'ensemble des métiers révèlent une très forte montée des moniteurs et éducateurs sportifs libéraux dont la part dans l'effectif global des professions libérales est passée de 0,5% (2003-2005) à 2,2% (2009-2011).

Enfin, dans le domaine du droit, le métier d'avocat est le plus représenté dans les effectifs de professionnels libéraux. Sa part a progressé sur la période étudiée : 5,9% en 2009-2011 contre 4,7% en 2003-2005.

- **PRINCIPALES TENDANCES OBSERVEES EN TERMES D'EMPLOI**

- *Evolution de l'emploi* : Les données de l'enquête emploi témoignent de la montée en puissance des activités du domaine technique. Entre 2003 et 2011, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) du nombre total de professionnels libéraux s'élève à 3,8%. Celui-ci est largement tiré vers le haut par le poids de plus en plus conséquent des professionnels du domaine Technique Conseil (représentant près de 17% de l'ensemble des professionnels libéraux en 2011) dont le TCAM s'établit à 7,9% durant cette période.
- *Structure par âge* : des professionnels en moyenne plus âgés que les cadres du privé. En effet, pour la plupart des professionnels libéraux, l'entrée dans la carrière passe par une période de salariat qui permet d'acquérir connaissances, expérience et de tisser ainsi son propre réseau. Les données par domaines d'activité montrent qu'en moyenne les professionnels du droit sont plus jeunes que le reste des professionnels libéraux tandis que chez les professionnels du domaine de la santé, la tendance est davantage au renforcement de la part des 50 ans et plus. Enfin, chez les professionnels libéraux du domaine technique, la structure par âge semble évoluer vers un renforcement de la part des 35-50 ans (47,2% des professionnels libéraux de ce domaine d'activité appartiennent à la tranche d'âge des 35-50 ans en 2010, contre 41,8% en 2004). Ceci s'explique notamment par le fait que les porteurs de projet sont bien souvent d'anciens salariés de PME et grandes entreprises, profitant alors d'un relationnel professionnel établi et d'un carnet d'adresses d'entreprises potentiellement clientes.
- *Une tendance à la féminisation du secteur qui semble s'essouffler* : Un phénomène de « rattrapage » s'est opéré dans certaines professions qui comptaient vraiment peu de femmes dans leurs rangs (huissiers de justice, vétérinaires, notaires...), tandis que d'autres, déjà assez ouvertes aux femmes, ont connu une féminisation plus régulière (médecins, avocats...). Toutefois, les données plus récentes de l'Enquête emploi semblent démontrer un certain ralentissement de ce processus. En effet, malgré un attrait grandissant des femmes pour ce type de professions, les attentes des nouvelles générations semblent s'orienter davantage vers un équilibre entre activité professionnelle et vie familiale. De fortes différences apparaissent selon les domaines d'activité. Ainsi, en 2010, la part des femmes demeure très faible chez les professions libérales du domaine technique comparativement à celle de l'ensemble des professionnels libéraux (respectivement 23% et 41%). Notamment, les hommes représentent plus de 80% des professionnels libéraux de la comptabilité. Par ailleurs, en termes d'évolution, la part des femmes dans l'emploi des professionnels libéraux affiche un TCAM de 2,5% entre 2004 et 2008, contre -2,2% entre 2008 et 2010. Ce ralentissement observé depuis 2008 est pour le moment difficilement interprétable. Seule une analyse sur une plus longue période permettrait de conclure à une réelle rupture de tendance.

- *Niveau de diplôme par domaine d'activité : une plus grande diversité dans le domaine technique.* Ici aussi le domaine technique se distingue des autres professions libérales. Si dans le domaine du droit et de la santé seulement moins de 10% des professionnels possèdent un diplôme tel que le baccalauréat ou de niveau inférieur à celui-ci, cette part s'élève à plus d'un tiers chez les professionnels libéraux du domaine technique.

- *Origine et devenir des flux de professions libérales : Au global, plus de quatre nouveaux entrants dans la profession sur dix étaient déjà considérés comme actifs dans leur précédente situation.* Ils sont également nombreux à avoir choisi le statut de professionnel libéral pour créer leur activité (plus ou moins un tiers d'entre eux étaient sans emploi). Un à deux d'entre eux sur dix étaient étudiants. Les départs à la retraite constituent le premier motif de sortie de la profession, représentant en moyenne quatre à cinq départs sur dix. Environ un tiers des professionnels libéraux font le choix de quitter leur profession pour exercer une autre activité. Enfin, les professionnels libéraux n'ont pas été épargnés par la conjoncture économique de crise : la part des demandeurs d'emploi dans le total des départs a quasiment doublé entre 2006 et 2011 (+14 points de pourcentage).

INTRODUCTION

Jusqu'à une période récente, le secteur libéral apparaissait comme un ensemble hétérogène compte tenu de la multitude d'activités qui le composent et de son organisation autrefois mono-professionnelle. Des efforts sont actuellement menés à la fois par les professionnels eux-mêmes et par les pouvoirs publics pour donner toute leur place aux activités libérales et mettre en lumière leur potentiel.

Dans un contexte économique et social déprimé, le secteur libéral représente en effet un enjeu majeur. D'une part, compte tenu de la nature de leurs missions, les professionnels libéraux apportent des réponses aux besoins spécifiques d'une clientèle d'entreprises et/ou de particuliers, notamment en matière de conseil et d'assistance. D'autre part, l'activité libérale est l'un des principaux secteurs en termes d'emplois, à la fois non-salariés (les professionnels libéraux eux-mêmes) et salariés et constitue un potentiel important de retour à l'activité professionnelle pour les personnes souhaitant s'établir sous statut indépendant.

La crise a pourtant eu pour effet de ralentir la demande adressée au secteur, surtout dans le domaine technique. Les activités liées à la commande publique sont celles qui ont subi les plus fortes baisses de leur chiffre d'affaires. Mais les professionnels libéraux ont su mettre en place des stratégies de différenciation innovantes pour pallier ces difficultés, que ce soit dans l'organisation de leur activité, dans la présentation des prestations, l'apport des services à forte valeur ajoutée ou encore l'élargissement de la zone de recherche de la clientèle. Les activités libérales se distinguent d'ailleurs des autres activités non salariées par leur dynamisme, surtout dans le domaine technique.

Ce travail réalisé par le CRÉDOC vise, dans un premier temps, à dresser un état des lieux des données existantes pour appréhender le secteur et à établir un panorama de l'activité libérale afin de mesurer son poids dans l'économie générale. Dans un second temps, le rôle majeur de ces activités en termes de services de proximité mais aussi en termes de services aux entreprises conduit à s'intéresser plus précisément à leur localisation. Ainsi, ce rapport a également pour objectif de proposer au lecteur des éléments de réflexion sur la logique d'implantation des professionnels libéraux à travers une démarche exploratoire sur leur localisation au sein des aires urbaines. Enfin, nous étudierons les grandes orientations de l'emploi dans le domaine libéral à travers une exploitation de l'Enquête emploi de l'INSEE.

DEFINITIONS DES PROFESSIONS LIBERALES

1 LES PROFESSIONS LIBERALES : DIVERSITE DES DEFINITIONS ET DES SOURCES ET PRINCIPALES DONNEES DE CADRAGE

1.1 Définitions préalables

Ce premier chapitre vise tout d'abord à décrire les différents types d'activités qui composent le secteur libéral. Nous aborderons alors la distinction nécessaire entre professions réglementées et non réglementées. Dans un second temps, nous exposerons les caractéristiques communes aux professions libérales.

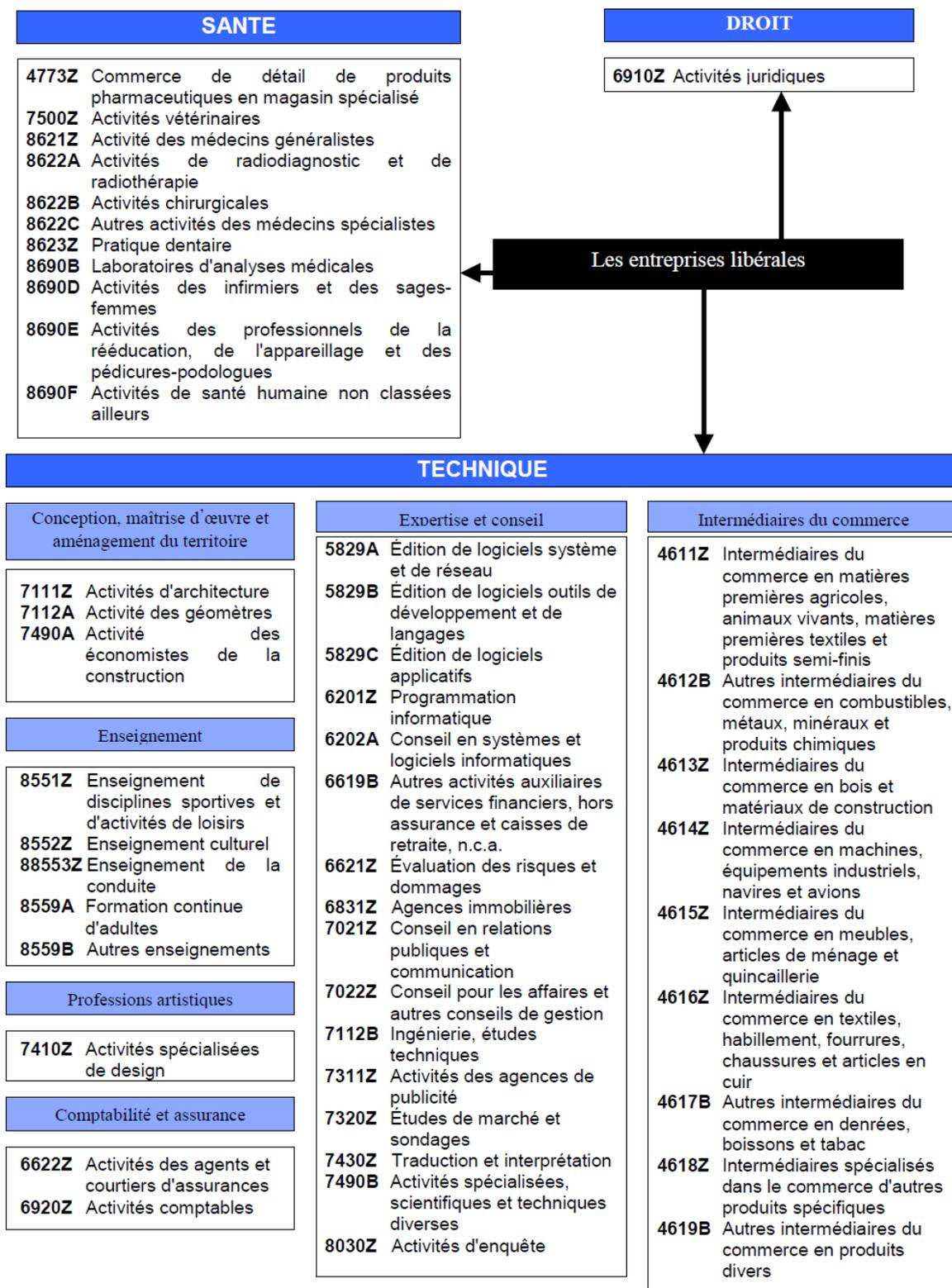
1.1.1 *Les différents domaines d'activité libérale*

Les professions libérales forment une catégorie socioprofessionnelle très diversifiée, regroupant des domaines d'activité multiples. Trois grandes catégories sont généralement distinguées :

- les professions de santé (les médecins, les infirmiers...),
- le domaine du droit et du conseil (les notaires, les huissiers, les administrateurs judiciaires...),
- le domaine technique et cadre de vie (les architectes, les agents généraux d'assurance, les détectives...).

Les travaux de l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) permettent de préciser la liste des codes d'activité (selon la nomenclature d'activités française) qui composent chacun de ces domaines (cf. Figure 1). Néanmoins, cette nomenclature est amenée à évoluer puisque de nombreux facteurs viennent soutenir l'activité des professions libérales et créer de nouveaux domaines d'activité, notamment en matière de services à la personne et d'environnement.

Figure 1 : L'organisation du champ de l'activité libérale



Source : DGCIS, Observatoire de l'activité libérale, CNAPL

Par ailleurs, chaque domaine d'activité couvre un ensemble de professions qui peuvent ou non être soumises à certaines contraintes, selon leur caractère réglementé ou non.

- **DISTINCTION ENTRE LES PROFESSIONS REGLEMENTEES ET NON REGLEMENTEES**

En effet, certaines professions libérales ont été classées dans le domaine libéral par la loi et sont dites réglementées. Parmi celles-ci, certaines sont occupées par des « officiers publics ou ministériels », qui sont titulaires de « charges », comme les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les commissaires-priseurs, les greffiers des tribunaux de commerce, les huissiers de justice et les notaires. L'activité de ces professionnels est alors soumise au contrôle de leurs instances professionnelles (ordre, chambre ou syndicat). Leur titre est ainsi protégé par la loi.

Le terme de « profession réglementée » est défini à l'article 3 de la Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 :

« une activité ou un ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice ».

Les autres professions libérales, dites non réglementées, désignent les activités de conseil, d'audit, d'expertise, de coaching, de formation, etc. Ces dernières ne cessent de se développer et représenteraient désormais environ 35 % du secteur libéral. Leur croissance a été particulièrement aidée par le régime de l'auto entrepreneur.

Cette diversité des professions libérales rend délicate leur définition. En effet, longtemps définie par défaut, l'activité libérale représentait toutes les professions n'appartenant pas aux secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou de l'agriculture. Toutefois, au cours des dernières années, le dynamisme du secteur des professions libérales a suscité l'intérêt de plusieurs acteurs des sphères économiques et juridiques. Il a ainsi fait l'objet de travaux divers sur lesquels nous nous appuyons pour définir plus précisément le champ de notre étude.

1.1.2 Principales caractéristiques des professions libérales

- **PRINCIPALES DEFINITIONS**

D'une manière générale, les professions libérales peuvent être définies comme des prestataires de services à caractère intellectuel, indépendants et responsables qui exercent en l'absence de lien de subordination et qui ont l'obligation de respecter le secret professionnel. De façon plus pragmatique, deux critères objectifs permettent de considérer qu'une profession est libérale : d'une part, le critère d'ordre social (exercice d'une activité non salariée) et, d'autre part, le critère d'ordre fiscal (imposition au titre des bénéfices non commerciaux).

Un récent rapport de mission sur la définition des professions libérales et son impact² a permis de mettre en lumière les difficultés évoquées précédemment (cf. extrait du rapport en annexe 1). Trois définitions qui sont présentées ci-dessous peuvent ainsi être retenues.

Figure 2 : Propositions de définition d'une profession libérale

RAPPORT LONGUET	UNAPL	CNPL
<p>Il est créé dans le Livre III du code civil après le Titre VIII bis un Titre VIII Ter ainsi rédigé : « Titre VIII Ter</p> <p>Article 1831-6 « Est qualifiée d'activité libérale, toute activité professionnelle de nature civile exercée à titre habituel dont l'objet est d'assurer, au bénéfice d'une clientèle, des prestations principalement intellectuelles mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées. L'activité libérale doit obligatoirement être exercée de manière indépendante dans l'exercice de l'art ou de la science et sous sa propre responsabilité par un professionnel soumis à des obligations éthiques. »</p>	<p>Dans le code civil :</p> <p>« Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature civile ayant pour objet d'assurer, au bénéfice d'une clientèle, des prestations principalement intellectuelles, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées grâce à un niveau élevé de connaissances spécialisées et dans le respect de normes éthiques ou d'une déontologie professionnelle. »</p>	<p>« Il est créé dans le code civil après le Titre VIII bis un Titre VIII Ter ainsi rédigé :</p> <p>« Titre VIII Ter</p> <p>Article 1831-6 : « Est qualifiée d'activité libérale, toute activité professionnelle de nature civile exercée à titre habituel dont l'objet est d'assurer, au bénéfice d'une clientèle, des prestations principalement intellectuelles mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées. L'activité libérale doit obligatoirement être exercée de manière indépendante et sous sa propre responsabilité par un professionnel soumis à des obligations déontologiques.</p> <p>Le professionnel libéral doit respecter des règles de délicatesse, de modération, et de secret, dans l'intérêt des personnes qui sollicitent ses services.</p> <p>Des décrets en conseil d'Etat préciseront les conditions d'application du présent article et notamment le régime relatif aux qualifications professionnelles ».</p>

Source : Extrait du rapport de mission sur la définition des professions libérales et son impact, 2011.

La définition de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) n'est autre que celle définie par l'article 29 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

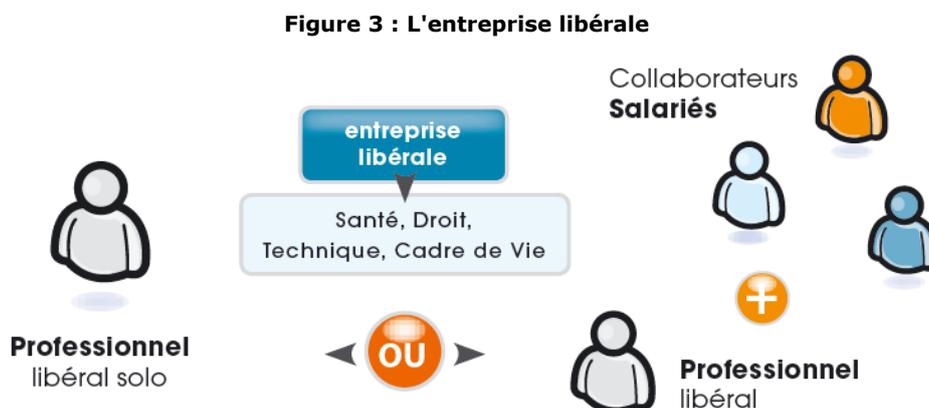
- **DES MISSIONS D'UTILITE COLLECTIVE QUI EVOLUENT AVEC LA SOCIETE**

Le rôle des professions libérales dans la société s'inscrit de façon historique. En effet, les activités libérales répondent avant tout aux demandes de prestations de santé, aux besoins de justice, aux besoins de sécurité, d'assistance et de conseil. Elles participent en ce sens, depuis des siècles, au développement harmonieux de la vie en société. Aujourd'hui, leur demande se situe au carrefour des besoins des entreprises (rôle majeur dans une économie servicielle), des particuliers (exigences des consommateurs en termes de proximité, de qualité...) et des acteurs publics (en termes d'impact sur le dynamisme des territoires). C'est ce que nous étudierons plus précisément dans notre seconde partie.

² PALASZ M., LAROQUE M., DEGRANDI M., RISPE M. [2011], Mission sur la définition des professions libérales et son impact, Rapport du Contrôle général économique et financier, de l'Inspection générale des Affaires sociales et de l'Inspection générale des services judiciaires.

- **LES DIFFERENTES FORMES D'EXERCICE LIBERAL**

Certes, le professionnel libéral est donc soumis à de multiples obligations (indépendance, secret professionnel, qualification spécifique...), mais il est libre de choisir son lieu d'exercice, son segment d'activité (choix d'une spécialité selon les professions, clientèle spécifique...), ainsi que l'aménagement de son temps de travail. Par ailleurs, il doit choisir d'exercer seul ou d'embaucher des salariés :



Source : Plaquette d'information sur la Profession libérale, Association Jeunesse et Entreprises en partenariat avec l'UNAPL

Toutefois, le choix de la forme juridique, dépendra avant tout de la réglementation de la profession. En effet, certaines structures comme les sociétés d'exercice libéral (SEL) ou les sociétés civiles professionnelles (SCP) sont strictement réservées aux professions réglementées. Ce choix sera aussi fonction de la façon dont le professionnel souhaite exercer. Voici la liste des principaux éléments influençant le choix de la forme d'exercice :

- la réglementation de la profession ;
- la volonté d'exercer seul ou en groupe ;
- la volonté de partager ses bénéfices ou seulement les moyens (les frais) ;
- la possibilité de partager le pouvoir de décision ;
- le souhait d'activer la séparation du patrimoine personnel et professionnel ou de préparer le développement de son activité (possibilité d'exercer en société de capitaux).

La structure la plus couramment choisie par les professionnels libéraux reste celle de l'entreprise individuelle qui ne nécessite aucun apport. Par ailleurs, cette forme d'exercice permet au professionnel de mettre à l'abri son patrimoine personnel en affectant certains biens à l'exercice de l'activité, sans obligation de créer une société. Le chef d'entreprise est alors responsable financièrement à hauteur des seuls biens affectés, liés à l'activité. La liste des autres formes d'exercice libéral est disponible en annexe 2.

1.2 Périmètre d'étude retenu

1.2.1 Un secteur d'activité en cours de structuration

- CREATION D'UNE IDENTITE COMMUNE

L'inscription dans la loi d'une définition des professions libérales a été un pas important pour la reconnaissance du secteur libéral qui, après de nombreuses années, apparaît aujourd'hui comme une entité économique unifiée.

Il convient toutefois de rappeler que la nécessité de considérer l'activité libérale dans son ensemble a mis du temps à s'imposer aux professionnels eux-mêmes, pour plusieurs raisons citées par Brigitte Longuet dans son rapport de 2010 « 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale ». La nature indépendante de l'activité ne rendait pas ce rapprochement évident a priori, de même que le mode d'organisation libéral induisant l'éparpillement, voire l'isolement des professionnels. En outre, les organisations professionnelles libérales affichaient souvent un très fort esprit corporatiste, peu propice à la construction d'une identité commune et accentué par la multiplication des spécialisations professionnelles. La division par activité (droit, santé, technique et cadre de vie) a ainsi amené à raisonner dans un premier temps par mono-profession.

Puis, les professionnels libéraux ont cherché à mettre en évidence leurs points communs et à accroître le sentiment d'appartenance à un même groupe – basé sur le mode d'exercice, les valeurs communes, les différentes obligations de discrétion et de conseil – pour se définir face aux secteurs très structurés de l'industrie, du commerce et même de l'agriculture et donc peser davantage dans les échanges avec les pouvoirs publics et les divers acteurs économiques. Des efforts ont alors été faits pour offrir une meilleure visibilité au secteur et permettre sa reconnaissance dans les institutions publiques.

Entre 1983 et 2003, les professions libérales relevaient d'une Délégation interministérielle (DIPL) jusqu'à ce que l'importance de la dimension entrepreneuriale de leurs activités ne justifie leur rattachement au ministère en charge des petites et moyennes entreprises et aujourd'hui au ministère de l'économie et des finances. Le décret du 3 janvier 2003 a créé la Commission nationale de concertation des professions libérales (CNCPL), principale instance de concertation pour ces professions, sous l'égide du ministère des PME. Cette Commission, présidée par le ministre en charge du portefeuille des professions libérales, a fonctionné de 2003 à 2010. Elle a permis de proposer des réformes législatives et réglementaires en faveur des professionnels libéraux (le collaborateur libéral, le retraité libéral actif, le conjoint collaborateur libéral, la prévention et le traitement des entreprises libérales en difficulté). Une telle création constituait à cet égard un facteur nouveau mais très puissant de reconnaissance du secteur.

Une autre étape importante a été la création par le décret du 21 février 2011 de la Commission nationale des professions libérales (CNAPL). Instrument renforcé de concertation et force de propositions entre le Gouvernement et les entreprises libérales, elle est aujourd'hui l'unique instance représentant l'ensemble des professions libérales – réglementées et non réglementées – apte à examiner l'ensemble des questions transversales de ces professions. Présidée par le Ministre de l'économie et des finances, la CNAPL est dotée, d'une part, d'une compétence consultative pour

tous les projets de textes intéressant l'ensemble des professions libérales et, d'autre part, elle peut émettre un avis sur les codes de bonne conduite dont souhaitent se doter les professions libérales non réglementées qui en font la demande. Elle joue aussi un rôle de suivi des dispositifs d'accompagnement des professions non réglementées. La création de la CNAPL est issue des propositions émises dans le cadre du rapport « 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale », remis au Ministre des professions libérales le 21 janvier 2010.

- **UNE RECONNAISSANCE DU SECTEUR, MEME SI DES FRAGILITES PERSISTENT**

En 2011, plus de 748 000 entreprises françaises relevaient d'une activité libérale, soit environ 25% du secteur marchand en nombre de structures selon l'Observatoire de l'activité libérale. Le secteur constituait également un très important pôle d'emploi salarié (900 000 salariés en 2011, soit 6,1% du secteur marchand), pour une valeur ajoutée de 101 milliards d'euros (10,8% du secteur marchand). Aujourd'hui, la contribution de ces entreprises libérales à l'économie française n'est plus remise en question, que ce soit par les professionnels ou par les pouvoirs publics.

Le dynamisme des activités libérales représente d'ailleurs un attrait pour les nouvelles professions qui rejoignent chaque année le secteur, au titre d'une activité principale ou secondaire. Le statut de l'auto-entrepreneur a aussi largement contribué à accroître le nombre de travailleurs indépendants libéraux. Cet afflux récent préoccupe d'ailleurs les professions libérales réglementées dites traditionnelles dont certaines considèrent qu'une partie des nouveaux affiliés ne répond pas aux critères qui font l'identité des professions libérales et craignent les conséquences financières que pourraient entraîner sur leur protection sociale ces nouveaux affiliés. Il revient donc à la CNAPL d'émettre un avis sur les codes de conduite élaborés par les professions non réglementées qui en font la demande et d'assurer la cohérence, la promotion et la mise en œuvre de la formation dans ces activités non réglementées.

Au-delà de ces inquiétudes, les professionnels du secteur rappellent que les efforts doivent être maintenus pour assurer la pérennité de l'activité libérale, forcée de composer avec plusieurs contraintes telles que la très petite taille des structures – peu favorable à une organisation structurante de l'activité libérale – ou encore le désintérêt croissant des jeunes générations pour ce mode d'exercice parfois très contraignant (horaires, implications dans la sphère familiale...).

Toutes les études consacrées aux professions libérales se heurtent à deux obstacles : d'une part celui de la définition des professions libérales et d'autre part celui des sources de données consolidées sur l'ensemble du secteur. Les développements précédents ont apporté un éclairage sur le premier point en présentant la définition et les éléments structurants du secteur libéral. Voyons maintenant quelles sont les sources de données mises à disposition pour appréhender ces activités.

1.2.2 Les principales sources de données existantes

Bien que les professions libérales occupent une place importante dans l'économie actuelle, nous avons vu que la structuration de ce secteur reste très récente. Il existe peu de travaux dressant un panorama de l'ensemble du secteur. Jusqu'à présent, une multitude de sources coexistaient sur les professions libérales, traitant d'un champ ou de différentes problématiques comme les professions

réglementées, les professions non réglementées, l'ordre des notaires, le domaine de la santé, etc. Les contours encore mal définis du secteur libéral ajoutent à la difficulté de construire des séries de données cohérentes. Les découpages habituels de la statistique et de la comptabilité nationale ne permettent pas non plus de rendre compte simplement du poids et du dynamisme des professions libérales dans l'ensemble de l'économie, puisque le secteur libéral ne correspond pas à des codes identifiés de la nomenclature d'activités française. Depuis peu, face à la demande croissante des professionnels libéraux, les organismes institutionnels mettent en place un outil global pour mesurer le poids du secteur et lui donner toute sa place dans la statistique publique.

Il existe ainsi trois grands types de sources de données chiffrées sur les professions libérales : les sources de l'INSEE, celles issues des organismes professionnels et enfin l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

- **LES SOURCES DE DONNEES PROFESSIONNELLES**

Jusque récemment, les professions libérales étaient difficilement observables dans leur ensemble compte tenu de la diversité des effectifs, des pratiques et de la disponibilité de l'information par organisme référent (ordre, syndicat...). Les professions libérales étaient alors souvent dénombrées et étudiées au niveau de chaque profession.

Les statistiques les plus récentes, les plus complètes et fiables concernent le domaine de la santé. Ce secteur est particulièrement bien renseigné grâce aux travaux des différents organismes publics de santé (CNAMTS, DREES, l'Observatoire national de la démographie des professions de santé...).

Dans le domaine du droit, plusieurs organismes proposent une offre de données structurée. Nous citerons, à titre d'exemple, l'Observatoire du Conseil national des Barreaux qui permet de suivre avec précision l'évolution de la profession d'avocat.

Quant au domaine technique, des informations existent concernant les professions de géomètres experts, d'experts comptables et d'architectes par exemple, mais elles restent d'ordre général. En outre, de nombreuses autres professions, moins nombreuses et/ou plus récentes, ne font l'objet d'aucun suivi quantitatif (par exemple, les professionnels libéraux de l'enseignement et du conseil).

- **LES SOURCES DE DONNEES DE L'INSEE**

Parmi les quatre sources publiques de données qui peuvent être mises à contribution dans l'étude des professions libérales, certaines relèvent d'une approche par individu – Recensement de la population et Enquête emploi – et d'autres d'une approche par entreprise – Statistiques annuelles et Répertoire des entreprises. Ces bases de données sont issues d'enquêtes sur des échantillons importants – allant, pour le Répertoire des entreprises françaises, jusqu'à l'ensemble de la population – menées avec régularité et selon des méthodologies robustes et relativement stables dans le temps. Nous présentons ici leurs principales caractéristiques, ainsi que la façon dont il est possible de les utiliser dans ce rapport.

- Le recensement de la population

Le recensement de la population contient des informations sur le statut détaillé des personnes en emploi qui permettent d'approcher la notion de professionnel libéral : code PCS de la profession

principale et information sur le statut occupé (salarié ou non salarié). Toutefois, les informations au niveau de la PCS ne permettent d'isoler que les professions libérales identifiées en tant que tel (Code PCS 31 : Professions libérales et assimilées), ce qui délimite dans les grandes lignes les professions libérales réglementées mais occulte l'ensemble des professions non réglementées, rarement étudiées par ailleurs.

En outre, les bases du recensement ne sont directement téléchargeables que depuis 2006 avec la mise en place du recensement de la population en continu. Il est à l'heure actuelle possible de disposer de 4 bases anonymisées du recensement, de 2006 à 2009. Cependant, les données du recensement ne sont renouvelées que par cinquième chaque année : ainsi, les bases de 2006 et 2009 partagent encore 2/5 en commun. Conformément aux recommandations de l'INSEE concernant l'exploitation des résultats du recensement³, il est donc pratiquement impossible d'en tirer des conclusions en termes d'évolution.

Enfin, le recensement de la population se révèle très précis sur les informations se rapportant à l'individu, son logement et la composition de son ménage mais l'est beaucoup moins sur les caractéristiques précises de l'emploi occupé. Il n'offre donc que peu d'intérêt pour étudier les caractéristiques des emplois, des travailleurs ainsi que les parcours professionnels suivis.

- L'Enquête emploi

L'Enquête emploi étudie de façon précise les conditions de travail des individus. Elle permet donc de repérer plus finement les professionnels libéraux et d'étudier leurs caractéristiques (sexe, âge, contrat de travail, niveau de diplôme, origine et devenir, etc.).

L'Enquête emploi a connu une refonte de son dispositif au début des années 2000. Jusqu'en 2002, l'Enquête emploi annuelle (EEA) était effectuée chaque année en mars (à l'exception de 1990 et 1999, années de recensement, où elle s'est déroulée en janvier), sur un échantillon de 100 000 logements (soit environ 145 000 personnes), renouvelé par tiers chaque année. Elle mesurait l'activité moyenne, durant le mois en cours, chez les individus de plus de 15 ans vivant en France métropolitaine dans des résidences ordinaires (i.e. hors collectivités).

Depuis 2003, le dispositif de l'enquête a évolué vers une enquête effectuée en continu tout au long de l'année (Enquête emploi en continu, EEC). Le niveau d'emploi n'est alors plus mesuré pour le mois de mars uniquement, mais pour chacun des trimestres de l'année. De plus, le champ de l'enquête s'est légèrement étendu, en incluant les personnes qui résident en collectivité tout en ayant gardé un lien avec un logement ordinaire présent dans l'échantillon. Les logements échantillonnés sont renouvelés par sixième tous les trimestres et les individus qui y résident sont interrogés chaque trimestre pendant un an et demi. Au démarrage du nouveau dispositif, 54 000 logements étaient interrogés chaque trimestre, soit environ 74 000 personnes de 15 ans ou plus. Cet échantillon a été porté progressivement en 2009-2010 à 67 000 logements, soit environ 108 000 individus répondants de 15 ans ou plus.

³ Pour calculer les évolutions, l'INSEE recommande que les années soient espacées d'au moins cinq années pour dégager de véritables tendances. Ainsi, il faudra attendre les résultats du recensement 2011 pour pouvoir comparer avec les résultats de 2006 (cf. la note explicative disponible sur http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/doc/pdf/fiche-evol_2006-2007.pdf)

De ce fait, le passage de l'Enquête emploi annuelle à l'Enquête emploi en continu entraîne une rupture de série. Ainsi, pour éviter tout problème qui pourrait être directement lié à des modifications méthodologiques⁴, nous travaillerons uniquement sur les données disponibles à partir de 2003. Toutefois, l'Enquête emploi reste une interrogation par sondage : elle fournit donc des estimations présentant des fluctuations d'échantillonnage, d'autant plus importantes que la population des professionnels libéraux est relativement restreinte. Comme le nombre de professionnels progresse sur la période et que, dans le même temps, la taille de l'échantillon augmente également, les estimations seront plus fiables en fin de période qu'en début.

- Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE)

Ce dispositif propose chaque année une photographie de la population des unités légales (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) ou des nouvelles entreprises composant le système productif.

Il présente les données d'activité selon la nomenclature d'activité française (NAF) détaillée en 732 sous-classes et peut être utilisé pour l'analyse des résultats des entreprises identifiées comme relevant majoritairement d'un exercice libéral. Cependant, certains secteurs économiques ne relèvent pas dans leur totalité de l'activité libérale et il n'est dès lors pas possible, pour ces cas précis, de distinguer ce qui provient de l'exercice libéral et ce qui n'en relève pas.

De plus, Esane ne fournit aucune information de localisation géographique des entreprises et sa mise en place récente exclut la présentation d'évolutions.

- L'exploitation du Répertoire des entreprises et des établissements REE - SIRENE

Le Répertoire des entreprises et établissements se présente sous deux formats différents : les fichiers de dénombrements des entreprises d'une part et le répertoire SIRENE nominatif d'autre part.

Les fichiers de dénombrement d'entreprises issus du Répertoire des entreprises et des établissements REE - SIRENE permettent d'établir, sur la période 2000 à 2012, le stock d'entreprises du champ des activités marchandes et non marchandes, hors agriculture, par secteur d'activité et catégorie juridique détaillés et à un niveau géographique fin (au niveau communal) : pour un secteur d'activité et une catégorie juridique donnés, on dispose du nombre d'établissements qui sont localisés dans la commune. Cependant, la connaissance du secteur et de la catégorie juridique d'une entreprise n'est pas suffisant pour définir les activités libérales : un grand nombre de combinaisons secteur*catégorie juridique peuvent correspondre à la fois à des entreprises libérales et à des entreprises non libérales. Il n'est donc pas possible d'utiliser ce format de bases de données : en effet, en éliminant les cas litigieux, on sous-estimerait beaucoup le nombre d'entreprises libérales en omettant des pans entiers du secteur d'activité ; à l'inverse en les incluant tous, on surestimerait ce volume en incluant un grand nombre d'entreprises non libérales.

⁴ Les détails plus précis sur les évolutions du dispositif de l'Enquête emploi dans le temps ainsi que sur les conséquences sur les résultats peuvent être trouvés dans les documents fournis par l'INSEE : Une nouvelle enquête emploi, évolutions de l'enquête emploi en continu de Pauline Givord (ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 362, 2003) et Source et méthode, l'enquête emploi en continu (11 avril 2011).

En revanche, cette limite n'existe plus si l'on extrait la liste nominative des entreprises présentes dans le Répertoire à une date donnée. En effet, comme cette base contient les identifiants uniques des entreprises (leur numéro Siren), nous sommes en mesure de rapprocher les unités de bases auxiliaires permettant de compléter les informations de SIRENE (en ajoutant par exemple la présence d'actionnaires ou non, le nombre de dirigeants, le nombre de salariés, l'indépendance financière, etc.), de retirer des unités qui ne seraient plus actives économiquement et d'identifier de façon plus précise les entreprises relevant des activités libérales.

Afin de pouvoir étudier des évolutions à partir de cette source, il faut effectuer des extractions régulières de l'ensemble du Répertoire des entreprises. Au CRÉDOC, nous possédons des versions de la base SIRENE pour les années 2010, 2011 et 2012, ce qui limitera l'étude à 3 années.

- **L'OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITE LIBERALE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**

Le décret du 21 février 2011, avec la création de la Commission nationale des professions libérales, a institué l'Observatoire de l'activité libérale. Cet observatoire a été constitué afin de pallier l'absence de toute structure réunissant en un seul et même lieu des données chiffrées sur le secteur libéral. Les organisations professionnelles, interprofessionnelles, ordinales, les caisses de retraite (CIPAV, CRN, CAVOM...) et enfin l'INSEE ont été mobilisés pour présenter de manière uniforme les données propres à chaque profession et les agréer au niveau du secteur libéral⁵. La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services a pour ambition de faire de cet outil un centre de ressources documentaires utile à la structuration du secteur.

Les chiffres clés de l'Observatoire de l'activité libérale offrent en effet une vision très complète de la démographie, de l'emploi et de l'activité dans le secteur libéral. Pour le moment limitée à la présentation des données de l'année 2010, l'actualisation annuelle des données devrait permettre d'avoir accès à des séries en évolution. Ces données officielles présentent plusieurs avantages : récentes, elles concernent l'ensemble du champ de l'activité libérale (droit, santé, technique), et fournissent à la fois des résultats par entreprise et par individu. C'est pourquoi ce rapport fera largement référence aux données de l'observatoire.

1.2.3 Mesurer le poids économique des activités libérales : intérêt des sources retenues

- **LES NOTIONS DE PROFESSION ET D'ACTIVITE LIBERALES**

Deux notions complémentaires permettent de décrire l'économie libérale. La première s'intéresse à la personne exerçant une activité de professionnel libéral. On dénombre ici des individus, qu'il s'agisse par exemple d'un infirmier, d'un ingénieur conseil ou d'un architecte réglementé. La seconde approche permet de définir un champ économique libéral en termes d'entreprises. Ce dénombrement est effectué à partir des principales sources du système statistique public. Les deux concepts se recoupent pour la grande majorité des professions libérales (architecte, médecin, avocat...). Cependant, l'Observatoire de l'activité libérale note que quelques professions peu

⁵ La liste complète des données compilées est détaillée dans N. Cavallo, Observatoire de l'activité libérale guide méthodologique 2012, DGCIS et CNAPL.

nombreuses échappent à l'un ou l'autre périmètre : ainsi les guides de montagne ne sont pas comptés dans les entreprises libérales car le code de la nomenclature des activités françaises applicable à leur activité est trop vaste. Le code 93.19Z « Autres activités liées au sport » comprend en effet les activités des guides de montagne, les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, les activités des ligues sportives et organismes de réglementation, les activités liées à la promotion de manifestations sportives, etc. De plus, les professionnels libéraux ne représentent que les professionnels non-salariés. Or, une entreprise de conseil peut être considérée comme une entreprise libérale, alors que tous les professionnels du conseil qui y travaillent exercent au titre de salariés. La DGCIS et l'INSEE, au sein de l'Observatoire de l'activité libérale, ont travaillé sur la comparaison de ces deux concepts, concluant à une très forte corrélation entre les deux, les trois-quarts des entreprises libérales ne comptant aucun salarié. L'Observatoire de l'activité libérale dénombrait ainsi en 2011 : 751 300 professionnels libéraux (hors auto-entrepreneurs) et 748 200 entreprises relevant du champ des professions libérales.

Figure 4 : Comparaison de la répartition des professions et des entreprises libérales par domaine

	Répartition des professionnels libéraux	Répartition des entreprises libérales
Droit	8,5%	7,1%
Santé	54,1%	50,8%
Technique	37,4%	42,0%
Conception, maîtrise d'œuvre et aménagement du territoire	4,9%	4,5%
Enseignement	4,5%	6,4%
Expertise et Conseil	15,8%	19,4%
Comptabilité et assurance	4,2%	5,7%
Professions artistiques	0,7%	0,2%
Intermédiaires du commerce	7,0%	5,8%
Accompagnement	0,3%	n.c.

Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

- SOURCES DE DONNEES RETENUES ET IDENTIFICATION DES PROFESSIONS LIBERALES

Afin de compléter les résultats de l'Observatoire de l'activité libérale par nos propres analyses, nous utiliserons les deux sources complémentaires de données qui sont exploitables pour cette étude : l'Enquête emploi sera utilisée dans l'approche des professionnels et le Répertoire des entreprises françaises (SIRENE) dans l'approche de l'activité économique libérale.

Que ce soit dans la première ou dans la seconde approche, les professions libérales ne sont pas explicitement identifiées dans les différentes bases de données. Il est donc nécessaire de définir des méthodes permettant de les caractériser et de les isoler dans ces différentes bases. Cependant, une partie des éléments nécessaires à l'identification des professions libérales n'est pas

disponible de façon publique (accès aux entreprises imposées au régime BNC – Bénéfices Non Commerciaux – ou les données de la Caisse Nationale Assurance Vieillesse des Professions Libérales, par exemple).

Il convient ainsi d'adapter les définitions des professions libérales retenues par l'observatoire aux contraintes de disponibilité des données. Nous présentons ainsi dans cette partie les différents critères retenus pour définir les professionnels libéraux et les entreprises libérales, puis la méthodologie mise en œuvre pour les identifier dans les bases.

- Professionnels libéraux

L'Enquête emploi met à disposition, au niveau individuel, des informations relatives aux différents métiers exercés, au statut professionnel et à la forme d'entreprise dans laquelle travaille l'individu. Sur la base de ces informations, la définition retenue pour un professionnel libéral est un **individu exerçant une activité à son compte dans un métier reconnu comme profession libérale et ne se déclarant ni agriculteur, ni artisan, ni commerçant**. Les professionnels libéraux sont donc définis par défaut, ce qui nous rapproche alors de définitions qui étaient utilisées avant la mise en place de la définition officielle des professions libérales.

Méthodologie employée dans la création de la base de données :

L'Observatoire de l'activité libérale propose une liste de 83 intitulés de métiers reconnus comme pouvant être exercés à titre libéral. Nous avons alors extrait l'ensemble des codes PCS pouvant correspondre à l'un des métiers ainsi cités dans cette liste⁶. Cette liste est définie sur le niveau le plus précis de la PCS, en 497 postes⁷ : 74 métiers différents sont retenus comme pouvant couvrir une profession libérale.

Une fois le champ des métiers potentiels délimité, l'exercice libéral de la profession se caractérise par le fait que l'individu se déclare d'une part à son compte et d'autre part que sa société ou son entreprise n'est ni une exploitation agricole, ni un atelier ni un commerce. Seuls les pharmaciens font exception en pouvant se déclarer à la tête d'un commerce (les pharmaciens d'officine sont considérés comme « professionnels libéraux »).

Après avoir identifiés tous les individus qui correspondent au moins un trimestre aux caractéristiques du professionnel libéral sur toute la période d'enquête – l'identification du statut est en effet réalisée à chacun des six passages de l'enquête –, l'ensemble des réponses de l'individu est récupéré dans la base. Il est alors possible de suivre des « parcours » de professionnels libéraux.

⁶ Le choix de ces PCS repose sur les compétences mises en pratique par l'individu et non sur le simple intitulé du métier dans la nomenclature. Ainsi, les mentions de « libéral » ou « salarié » n'ont pas été prises en compte, cette notion étant supposée être mesurée dans un filtre postérieur. Ainsi, à titre d'exemple, les codes « 431g : Infirmiers libéraux » et « 431f : Infirmiers en soins généraux, salariés » ont tous les deux été retenus dans la liste des métiers d'exercice potentiellement libéral puisque dans les deux cas, il s'agit du métier d'infirmier. La liste complète des codes PCS retenus, volontairement étendue, est précisée en annexe.

⁷ Il n'est donc pas possible de l'appliquer sur les professions non principales exercées par l'individu, les professions secondaires n'étant indiquées qu'en 42 postes. Nous ne pouvons donc pas comptabiliser les actifs qui seraient libéraux en seconde activité : il est donc probable que nous sous-estimons légèrement le nombre de professionnels libéraux.

Sur l'ensemble de la base de l'Enquête emploi sur la période 2003 à 2011, 7 843 individus distincts (non pondérés) sont ainsi identifiés comme ayant exercé en tant que professionnel libéral, ce qui correspond, en tenant compte des différentes passations de l'enquête, à 34 685 lignes dans la base.

- Entreprises libérales

L'activité économique repose sur la notion d'entreprise. Une entreprise relevant de l'activité libérale se caractérise par une activité spécifique (un professionnel libéral exerce une « activité civile assurant des prestations principalement intellectuelles »), définie par son code APE, tout en conservant un caractère d'indépendance, se manifestant par la forme juridique de l'entreprise et son indépendance de décision. Sur la base de ces informations, la définition retenue pour une entreprise libérale est une **entreprise exerçant dans une « activité libérale » – définie par l'association du domaine d'activité et de la forme juridique de l'entreprise – indépendante financièrement et à taille humaine**⁸ (défini comme ayant au plus 5 établissements différents et au maximum 20 salariés). Cette définition reste très proche de celle qui a été mise en place par l'Observatoire de l'activité libérale.

Méthodologie employée dans la création de la base de données :

Sur la base du Répertoire des établissements SIRENE, de laquelle ont été retirés les établissements qui n'ont plus d'activité économique (établissements en liquidation judiciaire, radiés ou ayant changé d'adresse), les « entreprises libérales » sont, selon la définition que nous avons retenue, les entreprises qui respectent simultanément les trois critères suivants :

- 1 - exercice d'une activité libérale : l'Observatoire de l'activité libérale propose un ensemble d'activités, présenté sous la forme d'une liste de code APE, correspondant à une activité libérale⁹ :
 - a. dans le cas des « activités réglementées » ainsi que des « activités non réglementées, noyau dur », l'ensemble des entreprises relève potentiellement de l'activité libérale.
 - b. dans le cas des « activités non réglementées, première circonférence », seules sont concernées les entreprises dont la forme juridique correspond à l'exercice d'une profession libérale.

⁸ La condition de « taille humaine » n'est pas stricto sensu une obligation pour les entreprises libérales mais relève plutôt des caractéristiques de celles-ci. Cependant, face aux difficultés pour réunir des informations précises sur les entreprises, il a paru pertinent d'ajouter cette contrainte dans la définition, afin de pouvoir éliminer certaines entreprises manifestement non libérales qui respectaient les contraintes précédentes. Cette notion a été par ailleurs employée dans d'autres études antérieures. Les seuils définis ont été fixés de façon relativement large afin d'éviter de porter atteinte à de « réelles » entreprises libérales, à l'exception peut-être des laboratoires d'analyse médicale. Il reste donc probable que, malgré cette contrainte supplémentaire, nous surestimions légèrement le nombre d'entreprises entrant dans le champ de l'activité libérale.

⁹ La liste des codes APE retenus par l'Observatoire est rappelée en Figure 1 en page 5 de ce rapport ou dans le guide méthodologique de l'Observatoire des professions libérales [2]. Cette liste de codes APE se subdivise en trois ensembles distincts :

- 1) « activités réglementées » (activités économiques composées presque exclusivement par des professions libérales réglementées) ;
- 2) « activités non réglementées, noyau dur » (activités économiques composées presque exclusivement par des professions libérales non réglementées) ;
- 3) « activités non réglementées, première circonférence » (activités dans lesquels les professions libérales sont présentes en nombre important sans être majoritaires).

- 2 - indépendance financière : seules les entreprises jouissant d'une indépendance professionnelle peuvent relever de l'exercice libéral. Cette indépendance est, comme proposé par l'Observatoire des professions libérales, approchée par l'indépendance financière. Deux cas sont considérés :
- a. entreprises publiques : les entreprises de la sphère publique sont considérées comme non indépendantes ;
 - b. entreprises privées : les entreprises dont un actionnaire est connu dans la base DIANE¹⁰ sont retirées, que celui-ci ait la majorité des parts ou non. Cette information reste cependant très imparfaite, car seul un nombre limité d'entreprises est présent dans la base DIANE (152 916 entreprises retrouvées sur les 1 101 483 exerçant potentiellement dans les activités libérales) : l'information est donc souvent inconnue et peu d'entreprises sont filtrées par cette contrainte.
- 3 - taille humaine : l'activité libérale regroupe majoritairement des entreprises gérées par des professionnels libéraux. Il semble donc cohérent d'imposer à ces entreprises une taille maximale compatible avec un mode de gestion soit par un individu seul (le professionnel libéral lui-même), soit par un petit groupe d'individus (des professionnels libéraux associés ou un professionnel aidé de membres de sa famille par exemple), même si ce n'est pas toujours le cas. Nous avons donc limité l'activité libérale aux entreprises ayant conjointement au plus 5 établissements et 20 salariés.

Cette base permettra de quantifier l'activité libérale en France et d'étudier la répartition géographique des entreprises¹¹.

¹⁰ La base DIANE (DISque pour l'ANalyse Economique) est une base de données sur les entreprises commercialisée par Bureau Van Dijk. Elle contient un ensemble d'informations sur l'activité économique et financière des entreprises françaises qui publient leurs comptes auprès des greffes de tribunaux de commerce. S'ajoutent également des renseignements sur les liaisons existant entre différentes entreprises ainsi que la structure dirigeante des entreprises. Les informations présentes dans cette base sont cependant contraintes par la publication des comptes. Ainsi, un grand nombre d'entreprises ne figurent pas dans cette base.

¹¹ Dans cette étude, l'unité statistique de base est l'entreprise. Lorsque celle-ci est constituée de plusieurs établissements, la localisation retenue est celle du siège de l'entreprise ou, à défaut (dans le cas où le siège a été retiré de la base pour radiation ou liquidation judiciaire), de son établissement le plus anciennement créé.

Figure 5 : Récapitulatif des caractéristiques des bases de données utilisées

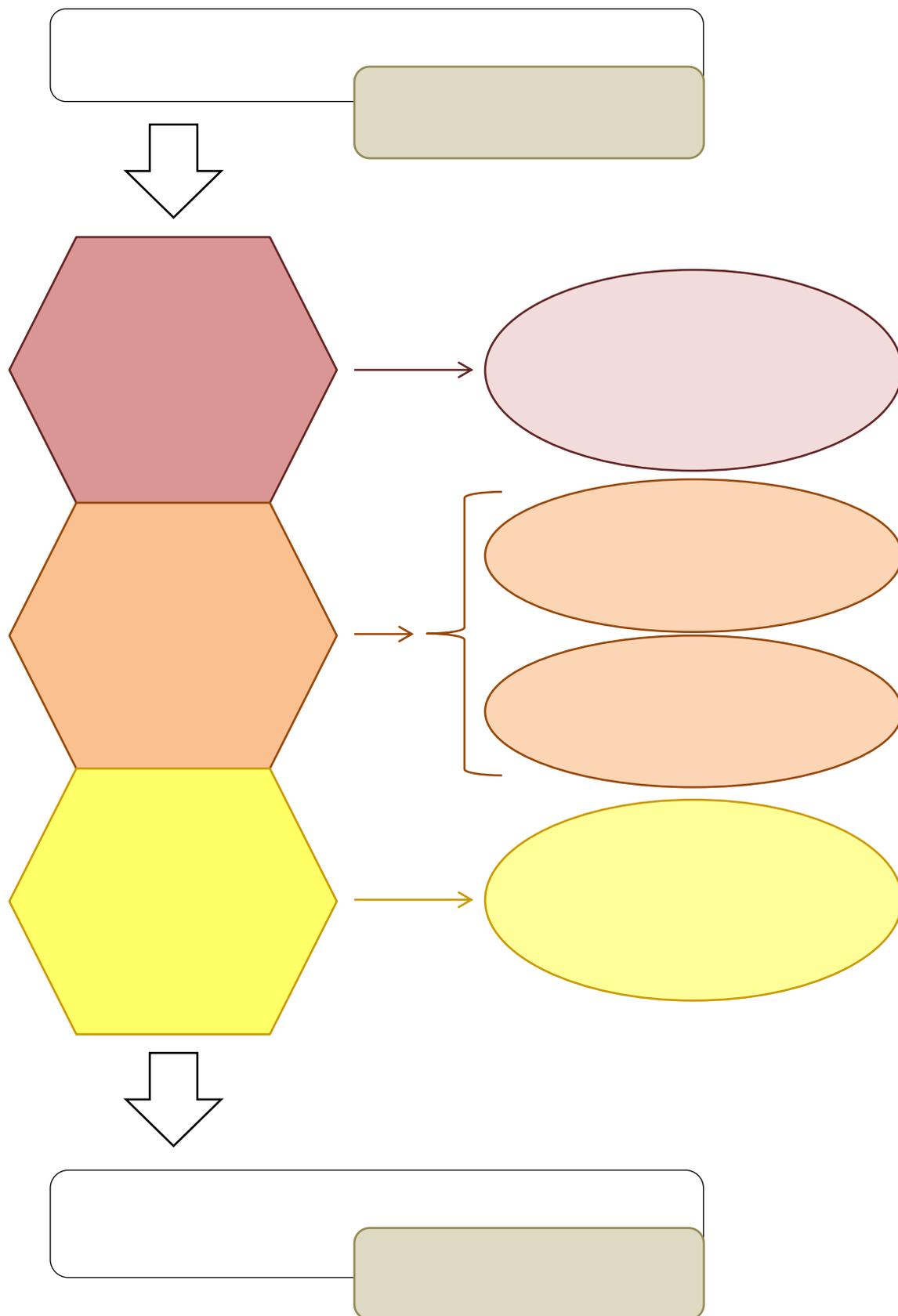
	Approche par les professionnels	Approche par l'activité
Base de données	Enquête emploi	Répertoire des entreprises (SIRENE)
Années couvertes	2003-2011	2010-2012
Evaluation en fin de période	610 000 professionnels	980 000 entreprises libérales
Descriptif des professions libérales	<p><u>3 caractéristiques :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. métier potentiellement libéral 2. exercice à son compte 3. ni agriculteur, ni artisan, ni commerçant 	<p><u>3 caractéristiques :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. activité libérale basée sur le code APE et la catégorie juridique 2. indépendance financière 3. taille humaine
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Historique important • Informations riches dans la base 	<ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité de la base SIRENE • Localisation précise (commune)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Echantillon des professionnels libéraux relativement peu important pour chacune des années avec les conséquences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - analyse au niveau national seulement - difficultés à étudier à des niveaux inférieurs à Santé/Droit/Technique - Variations interannuelles dues à des fluctuations d'échantillonnage. • Probable sous-estimation des professionnels libéraux : quelques métiers impossibles à isoler dans la PCS, impossibilité de compter les professionnels libéraux en seconde profession, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification difficile des activités libérales du fait de bases auxiliaires non disponibles ou incomplètes • Effectifs salariés parfois mis à jour de façon irrégulière par les professionnels • Très peu d'historique des données • Peu d'information sur les entreprises en dehors de leur identification

La comparaison entre les effectifs estimés à partir des bases de données à notre disposition et les chiffres officiels de l'Observatoire montrent :

- une surestimation du nombre d'entreprises libérales (980 000 entreprises dans notre estimation contre 748 000 pour l'Observatoire), ce qui indique bien que les filtres que nous mettons en place restent insuffisants pour circonscrire précisément le secteur.
- une sous-estimation du nombre de professionnels libéraux (610 000 professionnels contre 751 000 comptabilisés par l'Observatoire) principalement liée aux métiers impossibles à identifier dans la PCS.

Dans la suite de ce rapport, nous nous appuyerons donc simultanément sur les chiffres de l'Observatoire et ceux que nous obtenons dans nos propres bases. Lorsque les données de l'Observatoire le permettent, nous utiliserons les chiffres officiels qui font foi pour décrire le secteur. Pour les autres analyses, nous recourrons à nos propres bases et donc nos propres estimations.

Figure 6 : Schéma représentatif de la sélection des entreprises libérales à partir de la base SIRENE



Le chapitre suivant vise à présenter les principales données issues de l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services et à mesurer le poids des professions libérales dans l'économie générale. Puis, la seconde partie du rapport sera consacrée à l'analyse des professions libérales à partir de la méthodologie définie ci-dessus par le CRÉDOC.

1.3 Les activités libérales : principales données de cadrage

Une grande variété d'activités, des structures de petite taille, aux fonctionnements souvent très différents, amènent à se poser la question du poids du secteur libéral dans l'ensemble de l'économie et de son potentiel en termes de recrutement salarié.

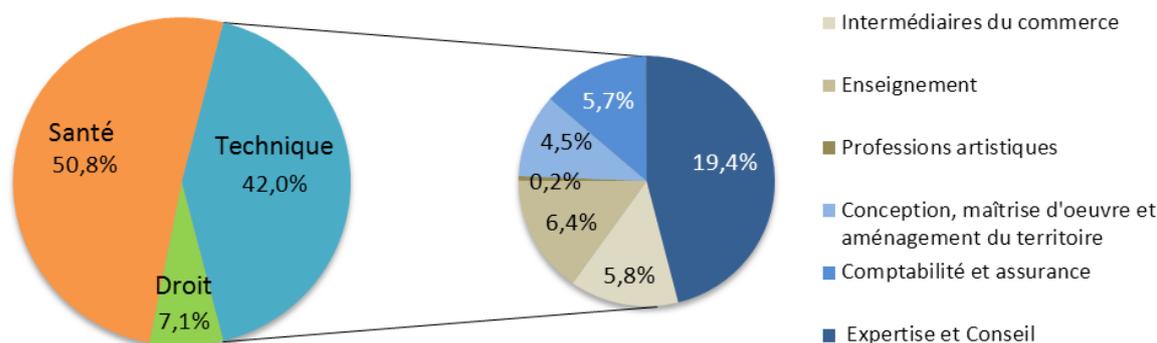
Près de 748 200 entreprises relevaient du secteur libéral fin 2010 selon l'Observatoire de l'activité libérale de la DGCIS, ce qui représente un quart du secteur marchand en nombre de structures. Le secteur bénéficie d'un certain dynamisme. Entre 2007 et 2010, le nombre d'entreprises libérales a progressé de 14,4% (90 000 unités supplémentaires), alors que sur la même période le nombre de structures du secteur marchand n'a augmenté que de 9,3%.

1.3.1 La moitié des 748 200 entreprises libérales dans le domaine de la santé

Plus de la moitié des entreprises libérales (380 420 unités au 1^{er} janvier 2011) relèvent du domaine de la santé. Cette prépondérance des activités liées à la santé est à mettre en relation avec la très forte progression de ces professions dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle en raison de la généralisation du système de sécurité sociale, des progrès médicaux, du prestige croissant des professions médicales... Actuellement, les activités des infirmiers et des sages-femmes arrivent en tête en nombre de structures (93 150 entreprises début 2011), suivies des médecins généralistes (82 150 unités) et des professionnels de la rééducation et de l'appareillage (75 740 unités). Ainsi, deux tiers des entreprises de santé appartiennent à ces trois activités. Les activités des médecins spécialistes, des chirurgiens-dentistes et des pharmacies regroupent aussi un nombre élevé de structures libérales.

Parallèlement, le domaine du droit représente 7,1% de l'ensemble des entreprises libérales (53 170 entreprises) et les activités libérales techniques 42,0% (314 580 unités). Au sein du domaine technique, les activités d'expertise et de conseil sont largement prédominantes, avec 145 100 unités (près de la moitié des entreprises du domaine technique). La comptabilité et les assurances viennent ensuite avec 42 450 entreprises, suivies des activités de conception, de maîtrise d'œuvre et d'aménagement du territoire (33 850 entreprises) (cf. tableau récapitulatif de l'annexe 4).

Figure 7 : Répartition des entreprises libérales par domaine d'activité au 1^{er} janvier 2011



Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

1.3.2 Le fort développement des activités techniques non réglementées

Le fait le plus remarquable de ces dernières années dans le secteur libéral a été la forte croissance des activités techniques qui ont bénéficié des stratégies d'externalisation des entreprises et de la montée en puissance des normes dans de nombreux domaines.

La démocratisation de l'outil informatique et l'anticipation du passage à l'an 2000 ont d'abord encouragé les activités informatiques. Puis, un mouvement en faveur des activités de conseil, d'assistance et d'expertise a conduit à accroître considérablement la démographie des activités non réglementées, notamment par des recrutements conséquents de cadres. A cela, se sont ajoutés les effets positifs engendrés par les différentes lois en faveur de la création d'entreprise de 2003 à 2005 et les mesures en faveur des services à la personne (loi du 26 juillet 2005).

La part des activités non réglementées dans le secteur libéral est donc de plus en plus élevée, même s'il convient de noter que ces services, pour la plupart techniques, restent très sensibles à la conjoncture économique. L'Observatoire de l'activité libérale estime qu'en trois ans, de 2007 à 2010, leur part dans l'ensemble de l'activité libérale est passée, en nombre d'entreprises (hors auto-entreprises), de 31,5% à 34,3% et en termes de chiffre d'affaires de 28,7% à 30,2%. Les comptes de résultat restent en revanche meilleurs pour les activités réglementées qui réalisent presque les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur libéral.

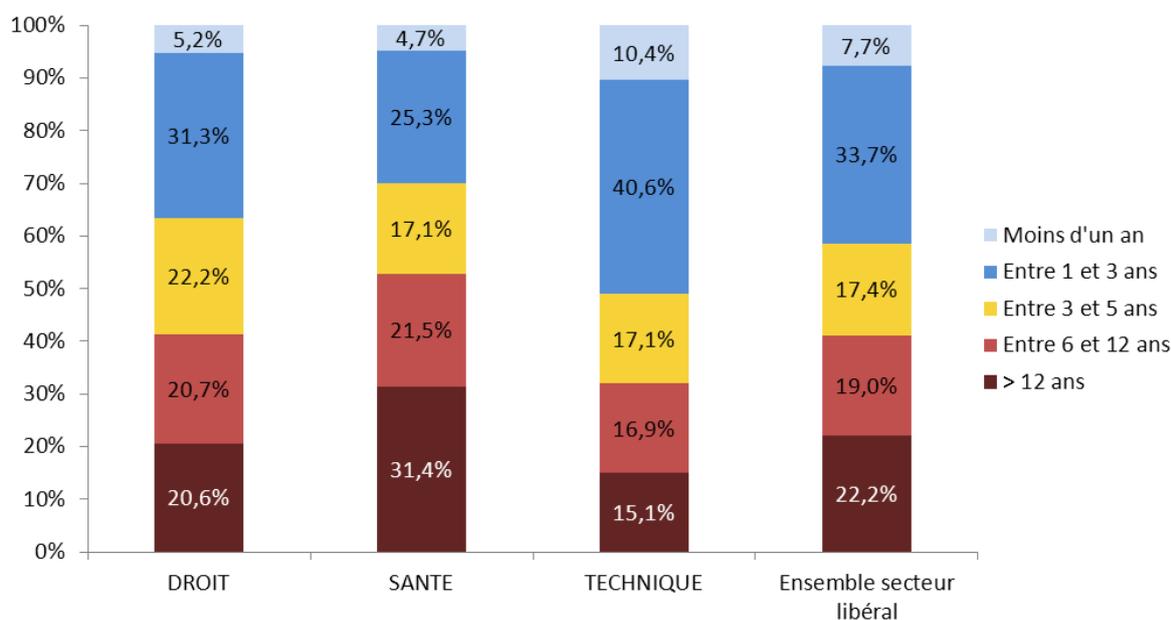
Les chiffres que nous présentons dans ce rapport ne rendent pas compte de l'impact du régime de l'auto-entrepreneur. Les données fiscales des entreprises ayant opté pour le régime de la micro-entreprise (ce qui inclut les auto-entrepreneurs) font en effet l'objet d'une estimation par l'INSEE mais hors auto-entrepreneurs puisque ces entreprises ne déposent pas de déclaration. Le statut libéral d'auto-entrepreneur, mis en place en 2009, a pourtant eu un effet important sur les créations d'entreprises, surtout dans le domaine technique. A partir de 2009, le nombre de créations d'entreprises non réglementées aurait ainsi été multiplié par trois. Certaines activités ont été particulièrement concernées, comme l'enseignement et les activités de conseil. La DGCIS rappelle toutefois que seulement 60% des créateurs d'auto-entreprises démarrent effectivement

leur activité et que 52% des auto-entrepreneurs libéraux considéraient cette activité comme un complément de revenu en 2010.

1.3.3 Plus de la moitié des entreprises libérales techniques sont de création récente

Le Répertoire SIRENE de l'INSEE nous permet d'étudier l'ancienneté des entreprises libérales pour l'année 2012, par domaine d'activité. On remarque que dans le domaine de la santé, les entreprises anciennes sont davantage représentées (52,9% existent depuis 6 ans ou plus) que dans le domaine technique où 51,0% des entreprises ont moins de 3 ans d'ancienneté.

Figure 8 : Répartition des entreprises libérales selon leur ancienneté de création en 2012



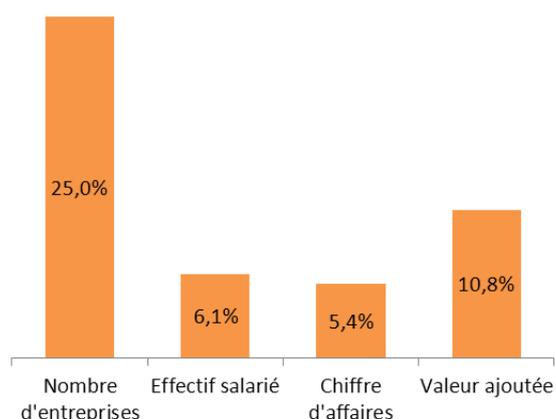
Source : INSEE SIRENE 2012, traitements CRÉDOC

1.3.4 L'activité libérale crée 11% de la valeur ajoutée du secteur marchand

Les entreprises libérales présentaient un chiffre d'affaires global de 190,3 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2011 – soit 5,4% du secteur marchand (+0,4 point en trois ans). Celui-ci se répartit essentiellement entre le domaine technique (44,3%) et celui de la santé (46,1% de l'activité pour 50,8% des entreprises du secteur). Nettement moins nombreuses, les entreprises libérales du droit généraient cette année-là 18,15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit seulement 0,5% du secteur marchand.

La valeur ajoutée totale du secteur libéral s'élevait quant à elle à 101,4 milliards d'euros (10,8% du secteur marchand). Entre 2007 et 2010, l'Observatoire de l'activité libérale a observé que le poids des activités libérales dans le secteur marchand a augmenté pour la plupart des grandeurs économiques. Il est passé de 5,0% à 5,4% en termes de chiffre d'affaires et de 10,1% à 10,8% en termes de valeur ajoutée.

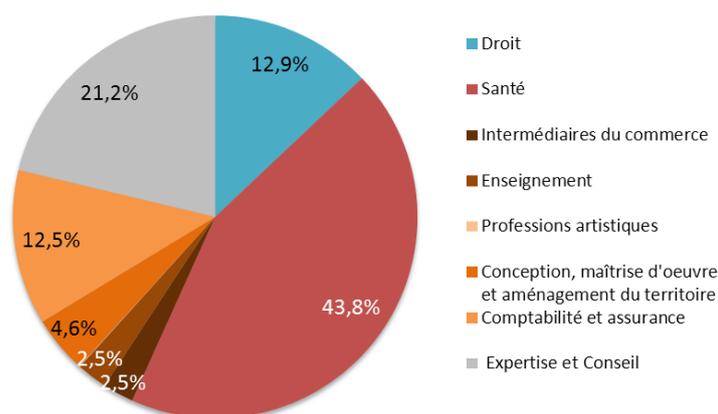
Figure 9 : Poids des entreprises libérales dans le secteur marchand en 2010



Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro". Champ : hors finance, assurance et administration publique mais y compris les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

En considérant le ratio valeur ajoutée / chiffre d'affaires par activité, on constate également que les structures libérales juridiques sont particulièrement créatrices de richesse. Leur ratio atteint en effet 72% (la moyenne du secteur libéral est de 53%), pour 52% dans les activités techniques (43,9 milliards d'euros de valeur ajoutée) et 51% dans la santé (44,4 milliards d'euros de valeur ajoutée). L'UNAPL a réalisé un traitement¹² à partir des données de la DGCIS pour calculer la valeur ajoutée par personne occupée. Ces données un peu anciennes de 2005 vont toutefois dans le sens de ce que nous observons aujourd'hui. Les activités juridiques apparaissent déjà avec la valeur ajoutée par personne occupée la plus élevée (70,2 K€), loin devant les activités comptables (55,8 K€).

Figure 10 : Répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprises libérales au 1er janvier 2011



Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

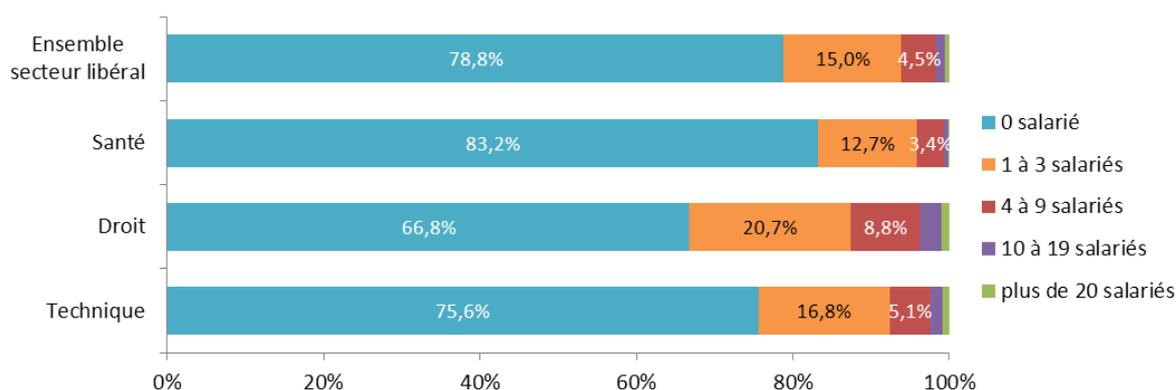
¹² Chiffres clés selon le secteur d'activité, Union nationale des professions libérales.

Nous avons vu précédemment que la part des activités non réglementées dans le secteur libéral a progressé. Entre 2007 et 2010, la part de chiffre d'affaires générée par ces activités est passée de 28,7% à 30,2%.

1.3.5 Près de 74% des structures libérales sont des entreprises individuelles

Si les entreprises libérales représentent 25% du secteur marchand en termes d'entreprises, elles concentrent seulement 6,1% de l'emploi salarié. Cet écart montre bien qu'une grande majorité de structures libérales sont de petite taille. Lorsque l'on considère la répartition par taille des entreprises du secteur, il apparaît que 78,8% d'entre elles ne comptaient aucun salarié en 2010 et que ces professionnels libéraux exercent majoritairement leur activité sous le statut d'entreprise individuelle. À côté du parcours traditionnel résultant d'une formation initiale orientée vers l'exercice libéral (notamment dans le secteur réglementé), le secteur peut compter sur les gisements des salariés qui, après une expérience, voire en cours de carrière, créent leurs activités libérales parce que le marché du travail ne correspond plus à leurs aspirations (après une période de chômage par exemple).

Figure 11 : Répartition par taille des entreprises libérales en 2010 (nombre de salariés en équivalent temps plein)



Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

Les entreprises sous statut juridique « individuel » représentent ainsi 73,9% des activités libérales, plus d'un tiers du chiffre d'affaires total (34,9%) et 39,7% de la valeur ajoutée (cf. figure ci-dessous). Cette catégorie d'entreprises contribue même à 66,4% de la valeur ajoutée dans le domaine de la santé. Dans le domaine du droit, les sociétés civiles professionnelles participent davantage à la création de valeur (44,8%) que les autres formes juridiques. Enfin, dans le domaine technique, la valeur ajoutée se répartit principalement entre les SARL (39,6%) et les sociétés par actions simplifiées (23,7%), seulement 15,5% de la valeur ajoutée étant générée par les entreprises individuelles.

Figure 12 : Répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprises libérales selon la catégorie juridique en 2010

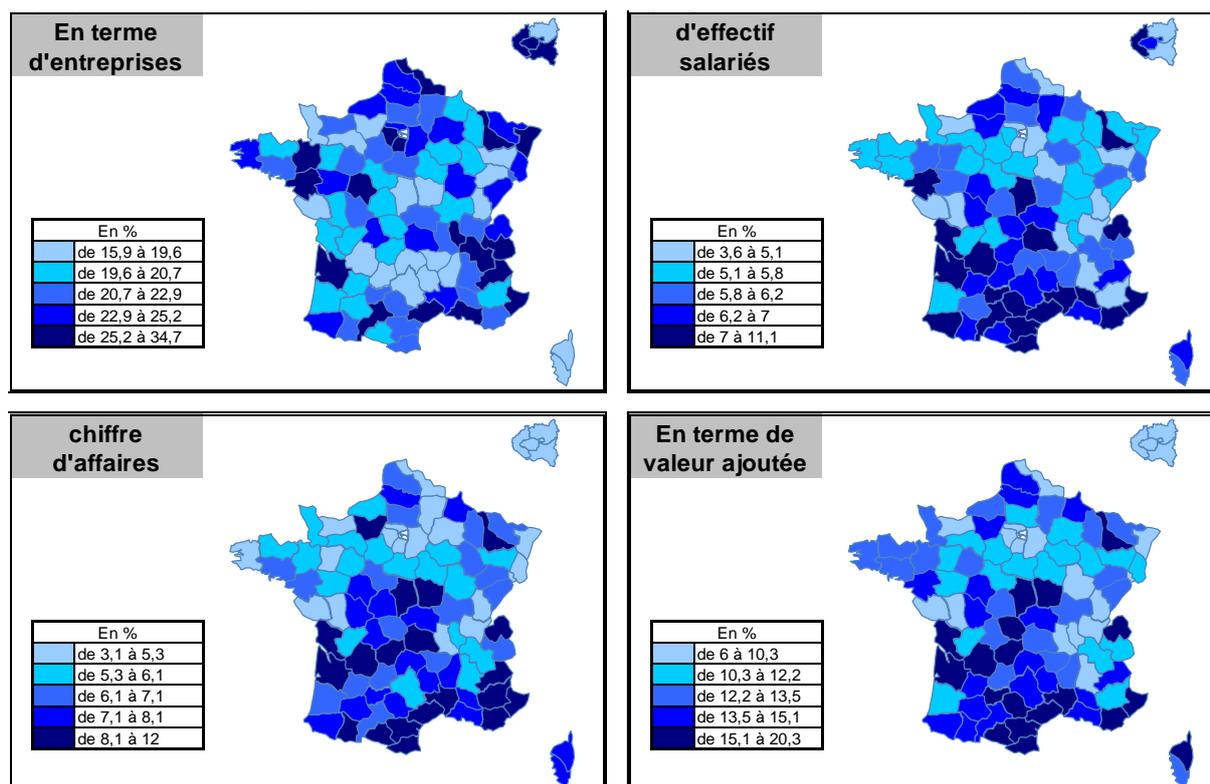
	Entreprises individuelles	SCP Sociétés civiles professionnelles	EURL	SELRL	Autres formes de SARL	Ensemble SARL	Société anonymes d'exercice libéral	ESA Autres types de sociétés anonymes	Ensemble SA	SAS Sociétés par actions simplifiées	SNC Sociétés en nom collectif	Autre catégories juridiques	Ensemble
Conception, maîtrise d'oeuvre et aménagement du territoire	29,6	4,8	8,8	39,1	5,5	53,4	0,5	3,4	3,9	7,2	0,1	1,0	100
Enseignement	31,5	0,0	6,7	33,5	0,8	41,0	0,0	12,8	12,8	12,9	0,2	1,7	100
Expertise et Conseil	8,1	0,0	7,5	30,7	0,2	38,4	0,0	19,9	19,9	31,7	0,4	1,5	100
Comptabilité et assurance	17,3	0,1	3,5	30,8	0,7	35,0	0,0	25,4	25,4	19,9	0,2	2,0	100
Intermédiaires du commerce	25,1	0,0	8,2	39,7	0,1	48,0	0,0	8,0	8,0	16,9	0,5	1,6	100
Technique	15,5	0,6	6,5	32,2	0,9	39,6	0,1	18,6	18,7	23,7	0,3	1,6	100
Droit	30,2	44,8	0,1	0,9	10,8	11,9	4,0	0,7	4,8	2,3	0,0	6,1	100
Santé	66,4	5,2	1,9	1,6	17,2	20,7	0,5	0,1	0,6	0,9	4,1	2,1	100
Secteur libéral	39,7	8,3	3,7	14,8	9,3	27,7	0,8	8,2	9,0	11,0	1,9	2,4	100

Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

1.3.6 Polarisation des professions libérales dans le sud et en Ile-de-France

La densité moyenne des entreprises libérales s'élève en France à 1 483 entreprises pour 100 000 habitants (calculs CRÉDOC à partir des données INSEE-SIRENE). En nombre de personnes physiques, ce ratio atteint une moyenne de 1 170 professionnels libéraux pour 100 000 habitants (source DGCIS-INSEE), et varie considérablement selon les territoires. Un quart des professionnels libéraux (en personnes physiques) exerce en Ile-de-France, avec une densité trois fois plus élevée à Paris qu'au niveau national, selon l'Observatoire de l'activité libérale. Dans certaines activités, la concentration est encore plus marquée, notamment chez les avocats dont la moitié exerce en Ile-de-France. Nous présenterons dans la suite du rapport (cf. Partie 2.2) une étude de la densité des entreprises libérales au sein des grandes aires urbaines, pour savoir si l'attractivité des pôles s'observe également entre la ville-centre, la banlieue et la couronne de l'aire urbaine. Outre cette concentration en Ile-de-France, les professions et entreprises libérales sont particulièrement représentées dans le sud de la France et le long de la vallée du Rhône, par opposition au nord de la France où la densité des professionnels libéraux est plus faible que sur le reste du territoire.

Figure 13 : Le poids des activités libérales dans les économies départementales en 2010



Champ : Secteur marchand hors finance, assurance et administration publique (les "Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance" sont gardées)

Source : Observatoire de l'activité libérale INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéficiaire réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

Les activités libérales participent activement à l'économie locale, tant par la valeur ajoutée créée que par les emplois que ce secteur entrepreneurial est susceptible de générer. Les représentations cartographiques ci-dessus, issues de l'Observatoire de l'activité libérale, montrent que le poids des activités libérales dans le secteur marchand est particulièrement important en termes d'effectifs salariés dans les départements du pourtour méditerranéen (9,1% dans le Var, 8,8% en Alpes-Maritimes...), en Haute-Savoie (11,1%), en Midi-Pyrénées et à l'inverse inférieur à la moyenne nationale (6,1% du secteur marchand) en Ile-de-France et dans plusieurs départements normands et de la Champagne-Ardenne par exemple. La répartition des territoires selon la contribution des activités libérales au secteur marchand, en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée, est relativement proche. On observe les pourcentages les plus élevés dans le sud et l'ouest de l'Hexagone. Ceci montre bien qu'il existe des logiques d'implantation des professions libérales différentes selon les territoires.

1.3.7 Avec 900 000 salariés, le secteur libéral constitue un pôle d'emploi conséquent

Le secteur libéral est également un des premiers pourvoyeurs d'emplois, à la fois non salarié (on dénombrait 751 300 professionnels libéraux en 2010, en hausse de 2,4% en un an) et salarié (892 900 salariés en 2010, +0,9% en un an).

L'accès à l'emploi est une préoccupation première dans l'environnement économique et social actuel. Le secteur libéral emploie 892 900 salariés (6,1% du secteur marchand), sur des postes

très diversifiés. Le secteur technique génère 60,5% de ces effectifs, la santé 28,3% et le domaine du droit 11,2%. Il peut s'agir par exemple des métiers d'aide dentaire, secrétaire médicale, technicien de laboratoire, clerc expert, technicien géomètre, etc. Dans les activités de santé, les pharmacies regroupent les plus forts volumes d'emplois salariés (118 620 salariés en 2010). Dans le domaine technique, ce sont les activités de conseil en systèmes et logiciels informatiques (139 400 salariés) et les activités comptables (121 000 salariés) qui constituent les principaux gisements d'emplois salariés.

Entre 2009 et 2010, les effectifs salariés dans le domaine de la santé ont progressé de 0,6% seulement, même si certains segments ont été plus dynamiques comme les médecins spécialistes (+4,7%) et l'appareillage et rééducation (+3,7%). Dans le domaine technique (+1,0%), la comptabilité / assurance (-1,0%) et l'intermédiation du commerce (-2,3%) ont subi une réduction de leurs effectifs salariés, tandis que ces derniers progressaient dans l'expertise et le conseil (+2,9%), l'enseignement (+0,7%) et la conception, la maîtrise d'œuvre et l'aménagement du territoire (+0,7%).

L'Observatoire de l'activité libérale a étudié l'impact de la crise sur le secteur libéral en comparant les indicateurs entre 2007 et 2010. Il apparaît alors que l'effectif salarié du secteur libéral a été touché par la dégradation de la conjoncture économique avant le reste de l'économie. L'effectif salarié du secteur marchand a augmenté de 7,8% en 2008, tandis que celui du secteur libéral diminuait de 0,8%. L'année suivante la tendance s'est inversée, l'effectif salarié du secteur libéral s'est redressé alors que celui du secteur marchand diminuait nettement (+3,3% et -4,4%). En 2010, l'emploi salarié des entreprises libérales est reparti plus faiblement que dans le reste de l'économie (+0,9% contre +2,9%).

Parmi les salariés des entreprises libérales, 37,6% correspondent à des postes d'employés, 29,6% à des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 27,0% à des professions intermédiaires. Les ouvriers sont faiblement représentés (4,6%) de même que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (1,2%). Des différences importantes sont observées là aussi par type d'activité. La moitié des salariés d'entreprises libérales du droit sont des employés, alors qu'ils ne sont qu'un tiers dans le domaine technique qui emploie une forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport aux autres secteurs (38,8%, contre 18,1% dans le droit et 14,5% dans la santé).

2 ANALYSE DE L'IMPLANTATION TERRITORIALE DES PROFESSIONS LIBERALES

2.1 Rôle dans la compétitivité des entreprises et des territoires

Les données exposées dans les chapitres précédents nous ont permis de mesurer le poids des professions libérales dans l'économie. La partie qui suit s'intéresse plus précisément à comprendre la croissance de la demande et le rôle que ces professions jouent dans la compétitivité des entreprises et plus largement dans celle des territoires.

2.1.1 *Les professions libérales répondent à la demande de services de proximité*

A l'heure actuelle, les pouvoirs publics doivent faire face à de nombreux enjeux : préservation de l'environnement, lutte contre le chômage, prise en considération des évolutions démographiques, etc. Autant de défis qui font l'objet de très fortes attentes de la part des ménages. Le vieillissement de la population implique notamment des besoins croissants en services de proximité. Chacun souhaite pouvoir bénéficier à côté de chez lui d'un maillage dense en commerces et services, sans recours à des transports trop contraignants. D'après l'INSEE, le nombre de centenaires devrait atteindre le seuil de 200 000 en 2060¹³. De quoi inciter les acteurs locaux à prendre en compte la mobilité réduite des personnes âgées, au-delà de l'assistance médicale, car leur poids économique sera de plus en plus lourd. Les seniors ne sont pas les seuls à solliciter une réflexion sur l'organisation locale des services. L'évolution de la composition des ménages a favorisé l'augmentation du nombre de personnes seules, de jeunes urbains souvent non motorisés qui entendent bénéficier d'un accès à de nombreux services.

Dans un tel contexte, les professions libérales, tant par la qualité de leurs prestations que par l'extraordinaire maillage territorial qu'elles représentent, constituent un atout majeur. Elles offrent des services de proximité indispensables à la vitalité des territoires, au même titre que les services publics, le commerce ou l'artisanat. L'Union nationale des professions libérales rappelle que les pouvoirs publics, conscients de la nécessité de maintenir ou de développer ces services sur tout le territoire, ont adopté ces dernières années des mesures d'appui et d'incitation, afin de remédier à l'insuffisante densité de professions libérales dans certaines zones rurales ou urbaines. Dans le domaine de la santé, par exemple, leur volonté est d'améliorer la coordination entre professionnels libéraux et partenaires publics ou privés en amont et en aval du parcours de soins (entre un service hospitalier et un cabinet de rééducation en ville par exemple).

Le professionnel libéral participe aussi à la vie locale grâce à son insertion dans les réseaux locaux, les instances de décision municipales ou territoriales, les actions collectives menées sur le terrain. Au-delà de leur impact économique direct, les activités libérales sont ainsi vectrices de lien social, elles assurent la satisfaction de besoins vitaux et une relation humaine primordiale qui se renforce en période de crise et s'exprime dans tous les segments de la population. La remise en question du

¹³ 15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 ?, Nathalie Blanpain, INSEE PREMIERE n°1319, octobre 2010.

gigantisme, de l'urbanisation des années 60-70, le déplacement de la figure emblématique du salarié à celle de l'habitant du fait de la césure entre lieu de travail et lieu de vie, tous ces facteurs ont conduit les ménages à rechercher un équilibre entre travail et temps libre, entre investissement en entreprise et investissement dans la sphère familiale. Les comportements de consommation en services s'en sont ressentis. Les professions libérales peuvent donc mettre en avant leur disponibilité, leur relation de proximité, leur conseil personnalisé pour répondre à ces nouvelles attentes. Les acteurs locaux comprennent les effets induits par un fort maillage en professionnels libéraux sur leur territoire : les espaces qui attirent le plus de nouveaux arrivants sont ceux qui disposent d'un tissu de proximité dense.

De ces observations, il ressort que les professions libérales jouent un rôle important dans la vie des territoires. Par leur offre de services diversifiés, elles sont les acteurs d'une réponse aux besoins, d'une part de la population locale – comme le commerce de détail ou encore les services administratifs locaux – et d'autre part des entreprises, grâce à leurs compétences spécifiques.

2.1.2 Le rôle des professions libérales dans une économie du tertiaire

Dans son rapport de 2010¹⁴, Brigitte Longuet évoque le rôle majeur des activités libérales dans la compétitivité de l'économie française. En effet, l'utilisation des savoirs constitue un enjeu de premier ordre dans l'économie tertiaire actuelle où la compétition internationale se révèle de plus en plus forte. Dès 2004¹⁵, le rôle des professions libérales dans l'amélioration de la compétitivité de l'économie européenne a été souligné par la Commission européenne. Cette dernière a ainsi indiqué que malgré l'absence de données précises pour ce secteur, un tiers de l'emploi dans les « services fournis principalement aux entreprises » devrait être attribué aux professions libérales. L'emploi dans le secteur des « services fournis principalement aux entreprises » connaissait alors une progression record (+5% au cours du premier semestre de 2003 alors que, pour l'ensemble de l'économie, la hausse s'élevait à seulement 0,7%), témoignant ainsi de son dynamisme. Outre leur impact direct sur l'emploi, la qualité et la compétitivité, les professions libérales ont des répercussions sur l'ensemble de l'économie. Il convient ici de rappeler les principaux besoins des entreprises auxquels elles permettent de répondre.

- **PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES ENTREPRISES : GERER, INTEGRER LA COMPLEXITE CROISSANTE LIEE AU PROCESSUS PRODUCTIF ET MAITRISER L'INCERTITUDE**

Les professions libérales couvrent des activités dites de services intellectuels. De multiples travaux se sont attachés à démontrer le rôle de ces services et la croissance de leur demande. Ainsi, selon J. Gadrey¹⁶ c'est la complexification croissante liée au processus productif qui explique l'évolution à la hausse du recours de ce type de services aux entreprises. Il distingue deux dimensions de la complexification des situations :

¹⁴ Brigitte Longuet, 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale, Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et consommation, 21/01/2010

¹⁵ Rapport sur la concurrence dans le secteur des professions libérales, Commission des communautés européennes, Bruxelles, le 17.2.2004.

¹⁶ Gadrey J., L'économie des services, coll. Repères, La Découverte, 1992.

- La complexification scientifique et technique interne des processus de production de biens et de services inclus (« complexification des supports matériels de la production dont le fonctionnement et la programmation font intervenir un plus grand nombre de paramètres et exigent des savoirs plus abstraits ; le degré de flexibilisation technique de ces systèmes productifs et, parfois, des produits eux-mêmes ; et la diversité croissante des produits issus de ces systèmes »). Ce type de complexité va donc entraîner des besoins de compétences, d'information et de formation. Ces besoins sont souvent relatifs aux connaissances spécifiques de l'entreprise, à son métier et aux mutations de ce métier.

- La complexification externe relative à l'environnement de la production essentiellement liée à des variables physiques et techniques (« les innovations scientifiques, les systèmes d'information et de communication, l'environnement naturel »), économiques (« la fragmentation des marchés, l'internationalisation,.. »), sociales (« la segmentation de la clientèle et l'individualisation de ses exigences...et, plus généralement, la remise en cause du modèle tayloriste de gestion de la main-d'œuvre et du modèle fordiste de gestion de la clientèle »), et enfin des variables institutionnelles (« les contraintes fiscales et comptables, la dimension multinationale du cadre à maîtriser »). J. Gadrey précise que c'est en fait la rapidité de ces changements qui constitue un facteur essentiel de complexification de la gestion des entreprises et des organisations. Ce type de complexification correspond à des besoins d'information et de savoirs généraux considérés comme « transférables » (au moins dans une certaine mesure).

Le recours aux services intellectuels (ou services supérieurs) est également nécessaire à la gestion des risques et à la maîtrise de l'incertitude (évaluation, arbitrage, couverture financière...). Ces risques peuvent être rangés en deux catégories :

- Risques internes attachés au processus de travail concernant des biens, des personnes, des dysfonctionnements du travail et de son organisation.

- Risques relatifs à l'environnement et aux relations avec cet environnement : dimension naturelle, physique et technique comme des dysfonctionnements dans la communication ; dimension économique comme l'incertitude vis à vis des concurrents ou à propos d'un financement ; dimensions sociale, institutionnelle et politique.

Ce contexte de complexification scientifique et technique ainsi que la complexification de l'environnement de la production, expliquent en partie le recours croissant des entreprises aux services et plus particulièrement à des prestations de conseil d'experts proposées par les professionnels libéraux dans des domaines tels que la comptabilité, la gestion, le conseil en organisation ou encore les services informatiques.

- **SERVICES SUPERIEURS ET NTIC : UNE CONSOLIDATION MUTUELLE**

Le développement des « Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication » accentue la "tertiarisation" et la mondialisation de l'économie, puisqu'il affecte dans une plus grande mesure les services et universalise les transactions et l'accès aux données. Il accélère aussi la diffusion des savoirs et renforce ainsi la tendance à faire de la maîtrise des connaissances un facteur clé de compétitivité dans le monde d'aujourd'hui. Outre les gains de productivité qu'elles permettent de réaliser (tout particulièrement dans le domaine du traitement, du stockage et de l'échange

d'information), les NTIC impactent l'économie en favorisant la croissance et la formation de nouvelles industries (multimédia, commerce électronique, logiciels,...) et encouragent ainsi l'adoption de modèles organisationnels originaux dans le but de disposer d'une meilleure exploitation des nouvelles possibilités de distribution et diffusion de l'information. L'accélération continue du taux d'innovation dans le domaine des TIC – depuis une cinquantaine d'année – a donc nécessité, en quelque sorte, un recours accru aux services supérieurs. Ces derniers étant également utilisateurs des NTIC, on peut ici parler de « consolidation mutuelle ».

- **FONCTIONS METROPOLITAINES SUPERIEURES ET DYNAMISME DES TERRITOIRES**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'activité des professions libérales constitue un enjeu majeur en termes de réponse à un besoin croissant de proximité. Ce besoin ou du moins cette quête de proximité émane aussi bien de la population que des entreprises d'un territoire donné. Les professions libérales sont alors au cœur du phénomène de métropolisation. Nous nous limiterons ici à comprendre le processus de métropolisation et à définir les fonctions métropolitaines supérieures. Ce rapport ne cherche pas à exposer les problématiques liées aux politiques d'aménagement du territoire, bien que ces dernières puissent stimuler le processus de métropolisation par le biais de programmes de rénovation urbaine, par la construction de centres d'affaires ou encore l'organisation de grands événements internationaux. Ces problématiques relèvent davantage du « marketing urbain », ce qui n'est pas l'objet de ce rapport. Néanmoins, l'analyse des professions libérales, en tant que fonctions métropolitaines supérieures, nous éclaire sur l'importance de leur rôle et les enjeux qu'elles comportent en termes de dynamique territoriale.

Le processus de métropolisation peut être défini comme « une dynamique de concentration des fonctions économiques supérieures (liées notamment à la recherche et à l'innovation, à la finance, à l'organisation des échanges et aux éléments de rayonnement international) dans un nombre limité de grandes régions urbaines »¹⁷. Les différentes études menées sur ce sujet démontrent que la tendance à l'agglomération des activités humaines tend à fonctionner selon une logique cumulative : la ville génère de nombreuses « externalités positives » qui profitent aux agents économiques, c'est ce qui définit l'effet d'agglomération. En effet, la mutualisation du coût et de la disponibilité de certains équipements et services (réseaux de transports, équipements de formation et recherche, équipements culturels, centres de congrès...) favorise la concentration des activités.

Afin de dégager les fonctions caractéristiques des plus grandes villes au-delà de l'analyse traditionnelle par secteur d'activité, l'INSEE a listé les « fonctions métropolitaines supérieures¹⁸ » à partir des données du recensement de la population de 1990. Cette liste (cf. annexe 3) a par ailleurs été actualisée grâce au recensement de 1999 et a été construite de façon empirique, sans chercher l'exhaustivité. Trois critères de sélection ont été retenus par l'INSEE : ces fonctions sont à la fois aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et d'autant plus que la ville est importante), et correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur. Ainsi, onze fonctions métropolitaines supérieures ont été identifiées et quantifiées.

¹⁷ Le processus de métropolisation et ses spécificités en PACA, Conférence du Cycle « Développement local, urbanisation et aménagement du territoire », CERAM Sophia-Antipolis, 14 mars 2005.

¹⁸ INSEE PREMIERE, Onze fonctions pour qualifier les grandes villes, n°840, Mars 2002.

L'INSEE précise que le terme « métropolitain supérieur » fait implicitement référence à celles des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. Les travaux de l'INSEE de 2011¹⁹ confirment la tendance à la concentration de ces activités dans les aires qualifiées de métropolitaines.

Les activités libérales étant par définition des activités à dominante intellectuelle, elles font donc partie intégrante des fonctions métropolitaines supérieures. Nous pouvons alors nous baser sur les résultats de l'INSEE pour nous intéresser à la répartition de ce type d'activité sur le territoire national. L'analyse de l'INSEE s'appuie sur la loi « rang-taille » qui précise le lien entre le nombre d'emploi et plus particulièrement les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM), l'effectif de la population et la dynamique économique d'une ville. A partir de ce raisonnement, 12 aires dites métropolitaines se distinguent des 29 autres grandes aires urbaines par leur nombre important de CFM :

Déterminer des aires urbaines métropolitaines et des grandes aires : la loi « rang-taille »

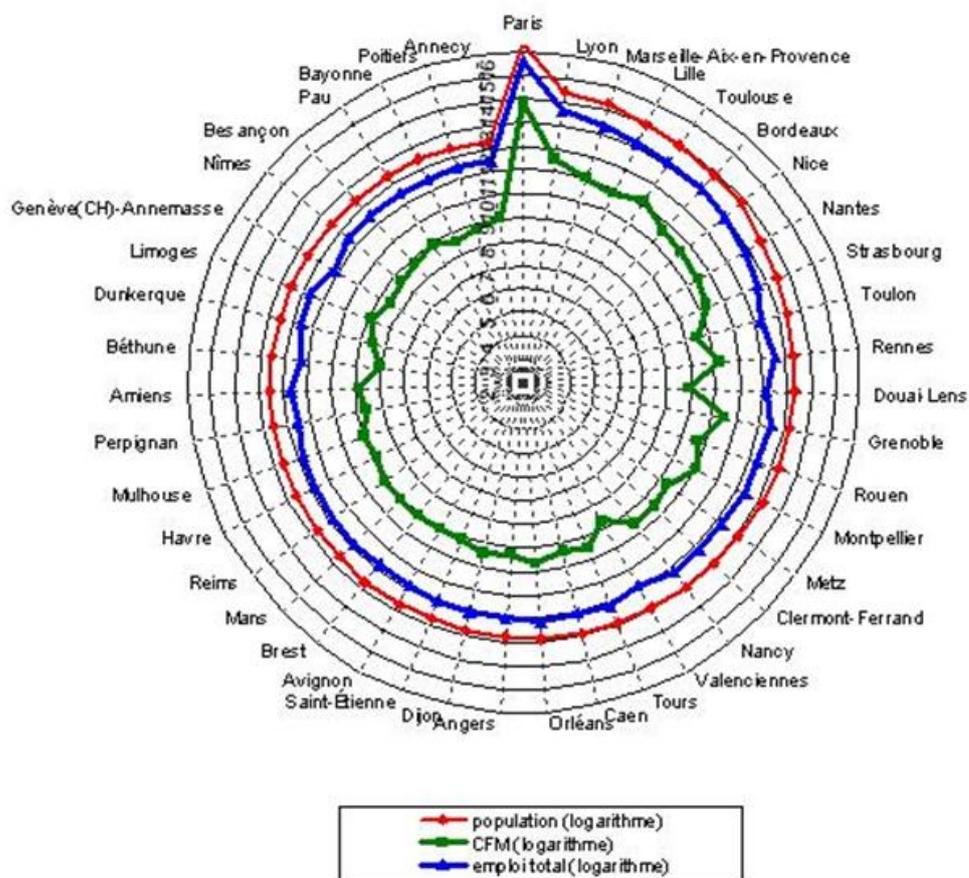
La dynamique économique d'une ville est fortement liée à l'effectif de sa population, à son nombre d'emplois et, plus particulièrement, au nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM). La relation entre la taille de la ville (pour chacune des trois variables) et son rang de classement est appelée loi « rang-taille ». Les courbes représentant la loi « rang-taille » pour la population, le nombre d'emplois et de CFM mettent en évidence des ruptures, lesquelles permettent de déterminer 12 aires métropolitaines (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier) et 29 grandes aires (Toulon, Douai, Rouen, Metz, Clermont-Ferrand, Nancy, Valenciennes, Tours, Caen, Orléans, Angers, Dijon, Saint-Etienne, Avignon, Brest, Le Mans, Reims, Le Havre, Mulhouse, Perpignan, Amiens, Dunkerque, Limoges, Nîmes, Besançon, Pau, Bayonne, Poitiers et Annecy).

Source : INSEE PREMIERE, Un maillage du territoire français, 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, n°1333, Janvier 2011.

Le graphique suivant met en évidence le lien entre emploi et population et permet d'illustrer la distinction entre grandes aires urbaines et aires métropolitaines. Ainsi, avec un nombre plus restreint de CFM, il apparaît clairement que Toulon ou Douai ne peuvent être considérées comme des aires métropolitaines, malgré leur taille en termes d'emploi et de population.

¹⁹ INSEE PREMIERE, Un maillage du territoire français, 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, n°1333, Janvier 2011.

Figure 14 : Position des aires urbaines par rapport aux variables population, emploi et cadres de fonctions métropolitaines

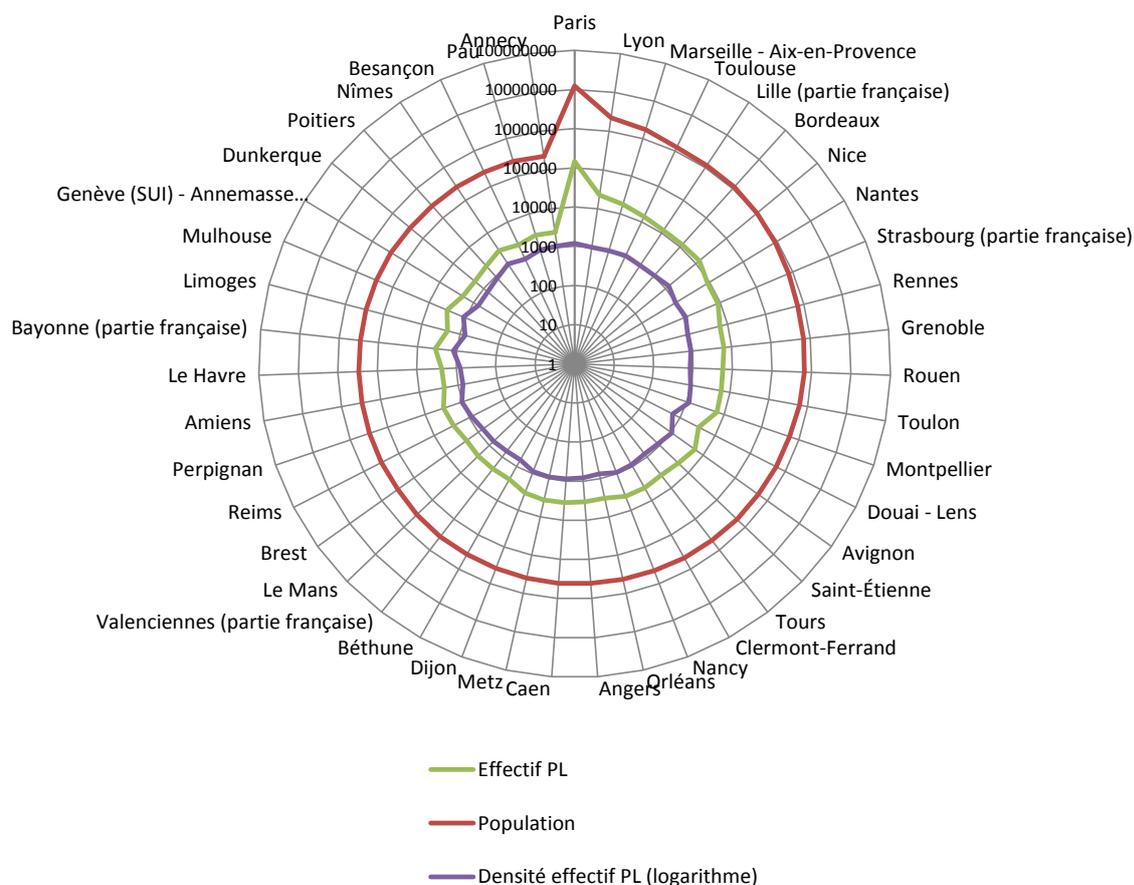


Source : INSEE, recensement de la population 2006 - INSEE PREMIERE, Un maillage du territoire français, 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, n°1333, Janvier 2011, données complémentaires disponibles en ligne.

Guide de lecture : ce graphique permet de situer les aires urbaines selon les trois critères population (critère de classement), emploi et nombre de cadres des fonctions métropolitaines ; il permet ainsi de visualiser pourquoi l'aire de Douai, par exemple, n'est pas retenue comme aire métropolitaine : son nombre de CFM est insuffisant.

De la même manière, nous pouvons nous intéresser au nombre de professions libérales (effectif PL sur le graphique suivant) par aire urbaine. En moyenne, les tendances observées en termes de nombre de CFM se retrouvent au niveau des effectifs PL (cas de Douai). Toutefois, à l'instar de l'aire urbaine de Toulon, certaines aires se caractérisent par une densité en effectif libéral assez élevée malgré un emploi de CFM relativement faible. La logique d'implantation des professions libérales ne semble donc pas se confondre totalement avec celle des CFM. Ceci peut s'expliquer par la présence historique des ordres dans certaines aires urbaines comme l'existence d'un barreau pour les professionnels du droit ou l'existence de centres médicaux et hospitaliers pour les professionnels de la santé.

Figure 15 : Grandes aires urbaines et aires métropolitaines : population, effectif des professions libérales et densité* de cet effectif



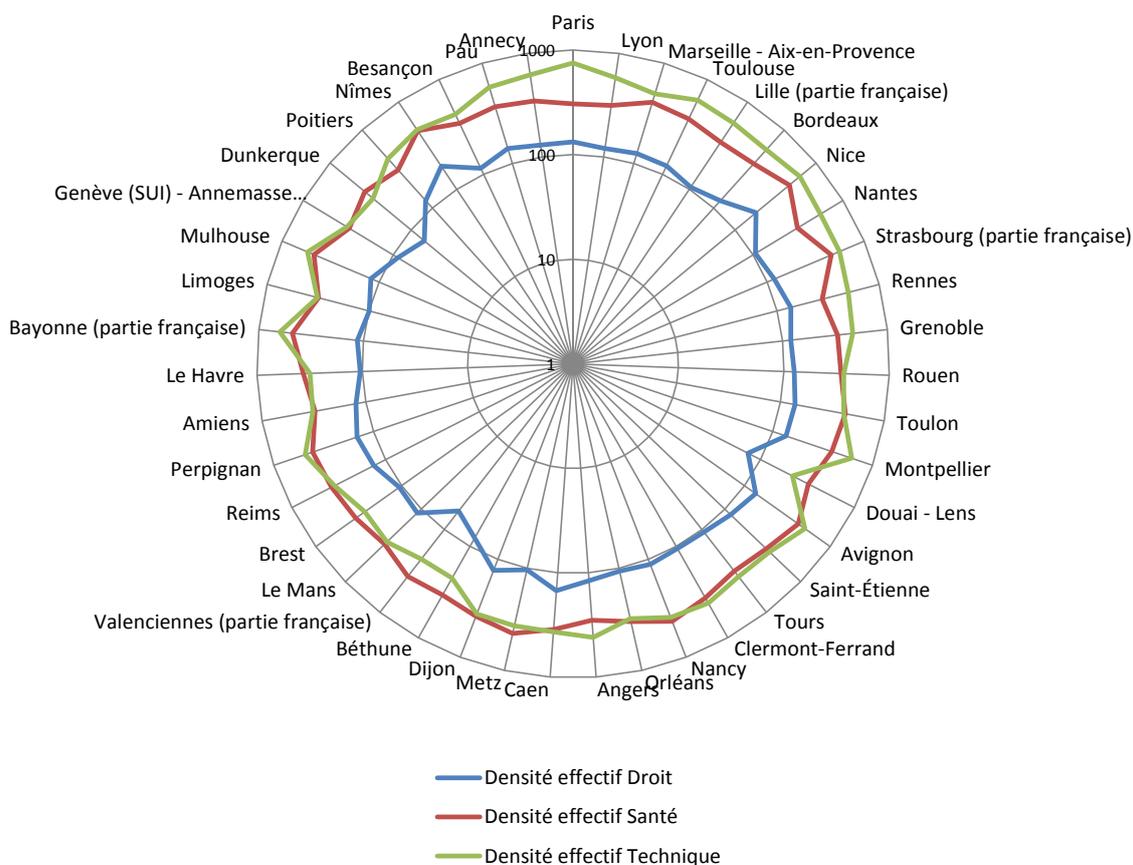
$$*Densité\ effectif\ PL = Effectif\ PL / Population$$

Source : Données INSEE SIRENE 2012 et recensement de la population 2010 ; traitement CRÉDOC

Guide de lecture : ce graphique permet d'introduire une analyse des données en termes de densité. Pour chaque aire urbaine, les effectifs PL sont rapportés à la population. Un cercle parfait correspondrait à une équi-répartition des effectifs PL en fonction de la population des aires urbaines. Cet indicateur à un objectif double : observer la corrélation entre la population et les effectifs PL par aire urbaine, mais également faire apparaître les différences entre les aires urbaines. Pour 100 000 habitants, l'aire urbaine de Lille compte 1 025 professionnels libéraux contre 1 136 pour l'aire urbaine de Nîmes.

Si la logique d'implantation des professions libérales diffère de celle des CFM, de fortes différences sont également à noter au sein même des PL en termes de densité de l'emploi selon les domaines d'activité. En effet, alors que pour le domaine de la santé les densités sont peu fluctuantes entre les aires urbaines, il n'en va pas de même dans les deux autres domaines. Notamment, la densité PL technique est particulièrement élevée pour les plus grandes aires, mais aussi pour celles de Montpellier, de Perpignan, de Bayonne ou encore celle de Mulhouse, de Pau et d'Annecy. Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur l'analyse de ces disparités spatiales. Les causes peuvent être de nature historique, mais aussi liées aux politiques territoriales en termes d'investissement en infrastructures ou d'encouragement à la formation de pôles de compétences.

Figure 16 : Grandes aires urbaines et aires métropolitaines : densité des effectifs des professions libérales par domaine d'activité



Source : Données INSEE SIRENE 2012 et recensement de la population 2010 ; traitement CRÉDOC

Guide de lecture : ce graphique permet de faire ressortir les aires urbaines ainsi que les domaines d'activité des PL pour lesquels la relation effectif PL et population est plus ou moins marquée. Par exemple, on observe une forte densité effectif Technique pour l'aire urbaine de Montpellier, comparativement aux autres aires urbaines.

Toutefois, sans entrer dans les explications sur ces disparités spatiales, il convient d'analyser la répartition des professions libérales au sein même des aires urbaines et d'essayer d'établir une typologie en fonction de cette répartition. L'attraction de la ville-centre est-elle la même pour toutes les aires urbaines et pour toutes les professions libérales ? Nous tâcherons de répondre à cette question dans le paragraphe suivant.

2.2 Répartition des professions libérales au sein des aires urbaines

En apportant des services auxiliaires aux entreprises et en répondant également aux besoins de la population locale, les professions libérales remplissent un rôle essentiel dans la vie des territoires et contribuent à valoriser leur attractivité en termes de population et d'activité économique. Nous avons constaté en partie 1.3.6 que leur répartition globale n'était pas homogène sur l'ensemble du territoire. Il est donc intéressant d'analyser l'implantation locale de l'activité libérale : où se situent les activités libérales ? Les trois domaines d'activité sont-ils concentrés sur les mêmes sites ou existe-t-il une certaine complémentarité entre les différentes localisations ?

Deux précisions doivent être apportées avant de poursuivre :

- 1 - De telles études imposent de connaître la localisation précise des professionnels libéraux. Les données se rapportant aux professionnels libéraux ne nous sont connues que par des enquêtes, ce qui les rend impropres à notre étude. Nous aborderons donc cette question par le biais des entreprises libérales, à la fois en termes de nombre d'entreprises libérales et de nombre de salariés de ces entreprises (qui ne sont pas toujours, rappelons-le, des professionnels libéraux).
- 2 - Nous n'avons pas suffisamment d'antériorité (3 années seulement) sur les données entreprises pour proposer une analyse dynamique. L'analyse portera donc uniquement sur l'implantation actuelle des entreprises libérales sur le territoire et non sur les évolutions de celle-ci.

En raison de la grande diversité des types d'espaces urbains et ruraux et des multiples relations qui existent entre ces espaces, il ne nous semble pas opportun de limiter l'analyse de la localisation des professions libérales au simple découpage urbain/rural qui ne rend pas compte des liens fonctionnels qui s'organisent entre les différentes zones intermédiaires. Nous proposons donc d'utiliser un découpage de l'espace plus homogène, qui tient compte à la fois des lieux de résidence de la population, des zones d'activité, ainsi que des flux entre ces zones : le zonage en aires urbaines (cf. encadré page suivante). Celui-ci devrait nous offrir un cadre adapté pour analyser la localisation des professions libérales.

Afin de garantir l'homogénéité de la zone d'étude, nous restreignons celle-ci aux seules grandes aires urbaines. En outre, ce choix ne réduit cependant que très légèrement notre étude. En effet, les quelques 950 000 entreprises libérales que nous recensons en 2012 en France métropolitaine sont principalement situées dans l'espace des grandes aires urbaines qui concentrent 88% des entreprises libérales et 87% des effectifs salariés.

Figure 17: Répartition des entreprises libérales et de leurs salariés en France en 2012

Catégorie de commune	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés	% entr.	% eff. salarié
France métropolitaine	952 398	592 822	100,0%	100,0%
Espace des aires urbaines	895 645	564 736	94,0%	95,3%
<i>Grandes aires urbaines</i>	837 360	514 939	87,9%	86,9%
<i>Grands Pôles Urbains</i>	695 750	441 896	73,1%	74,5%
<i>Couronne urbaine des Grands Pôles Urbains</i>	80 577	50 619	8,5%	8,5%
<i>Couronne rurale des Grands Pôles Urbains</i>	61 033	22 424	6,4%	3,8%
<i>Moyennes aires urbaines</i>	27 453	21 832	2,9%	3,7%
<i>Petites aires urbaines</i>	30 832	27 965	3,2%	4,7%
Espace hors aires urbaines	56 753	28 086	6,0%	4,7%
Communes multipolarisées	22 738	10 656	2,4%	1,8%
Communes isolées hors influence des pôles	34 015	17 430	3,6%	2,9%

Source : Répertoire des entreprises françaises – REE-SIRENE, traitements CRÉDOC.

Encadré : Zonage urbain utilisé dans l'étude

Face aux formes multiples qu'elle peut revêtir, la ville est un espace difficile à définir. En délimiter les contours et la zone d'influence se révèle bien souvent complexe et sujet à toutes sortes de définitions subjectives et fluctuantes.

Nous nous appuyons dans ce rapport sur la typologie des espaces urbains de l'INSEE, mise à jour récemment dans le cadre de la publication des nouveaux résultats du recensement en continu. Les analyses réalisées au sein de ce document reposent sur le découpage en aires urbaines constitué sur la base du recensement 2008 que nous avons partiellement croisé avec les notions propres aux unités urbaines, constituées à partir des résultats du recensement 2007.

• Unité urbaine

La définition de l'unité urbaine est un espace continu de bâtiments (pas de coupure de plus de 200 m entre deux bâtiments) regroupant au minimum 2 000 habitants. Les communes qui ne font pas partie d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

Au sein des unités urbaines, deux zones distinctes peuvent éventuellement être distinguées : la ville-centre et la banlieue. La ville-centre est la commune qui abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine. Lorsqu'aucune commune ne franchit ce seuil, la commune la plus peuplée, ainsi que chaque commune ayant une population supérieure à 50% de la population de cette dernière, sont considérées comme villes-centres. Les villes isolées (unités urbaines composées d'une seule commune) sont automatiquement ville-centre. La banlieue est constituée de l'ensemble des communes qui ne sont pas ville-centre.

• Aires urbaines

Une aire urbaine se définit sur la base des flux d'emplois. Elle est constituée d'un ensemble continu de communes (sans enclave) dont au moins 40% de la population a un travail dans « l'unité urbaine principale » appelée le pôle ou dans une commune attirée par celui-ci. L'ensemble des communes qui ne se trouvent pas dans le pôle, qu'elles soient urbaines ou rurales, constituent la couronne périurbaine. La taille des aires urbaines se définit en fonction du nombre d'emplois qui sont attirés par le pôle de l'aire urbaine. Les grandes aires sont basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les moyennes aires sur des pôles entre 5 000 et 10 000 emplois, les petites aires sur des pôles de moins de 5 000 emplois.

En dehors des aires urbaines, on distingue enfin les communes multipolarisées – définies comme celles dont au moins 40% de la population est attirée par plusieurs aires urbaines sans qu'aucune ne dépasse ce seuil – et les communes isolées hors influence des pôles, n'appartenant ni à une aire urbaine et ni à un espace multipolarisé.

Zonage retenu

Nous retenons dans ce rapport uniquement les grandes aires urbaines dans lesquelles nous distinguons quatre zones distinctes : le pôle urbain composé de la ville-centre du pôle et de la banlieue du pôle, et la couronne périurbaine de la couronne urbaine et de la couronne rurale. Le choix de ce zonage repose sur différents atouts :

- l'aire urbaine est définie sur la base des flux d'emplois. Comme les services des professions libérales reposent en partie sur l'activité économique, il est important de considérer l'ensemble de l'espace des activités et non les centres économiques seuls ;*
- le choix de limiter aux grandes aires urbaines permet de travailler sur des zones territoriales homogènes soumises à des problématiques relativement similaires ;*
- le fait d'intégrer au sein de l'aire urbaine des concepts d'urbanisme permet de mieux distinguer au sein des territoires les espaces avec des emplois, de ceux avec des habitants.*

2.2.1 Les professions libérales, un phénomène concentré dans les villes-centres des pôles urbains

Les unités urbaines se structurent autour du pôle urbain qui concentre une grande partie des activités de l'aire urbaine. Dans leur ensemble, les pôles urbains regroupent environ 70% de la population des aires, 70% des entreprises et 90% des effectifs salariés. Au sein même des pôles, l'activité est, en comparaison avec la répartition de la population, encore plus concentrée en ville-centre (37% des entreprises et 52% des salariés pour 30% de la population) qu'en banlieue (36% des entreprises, 37% des salariés pour 41% de la population). Les couronnes périurbaines rassemblent quant à elles environ 30% des entreprises, 10% des effectifs salariés et 30% de la population.

Figure 18: Répartition de la population et de l'activité économique dans les grandes aires urbaines

	Ville-centre du pôle urbain	Banlieue du pôle urbain	couronne urbaine	couronne rurale	Ensemble des aires urbaines
Ens. des entreprises françaises	37%	36%	12%	16%	100%
Ens. des salariés français	52%	37%	7%	5%	100%
Population française	30%	41%	13%	16%	100%

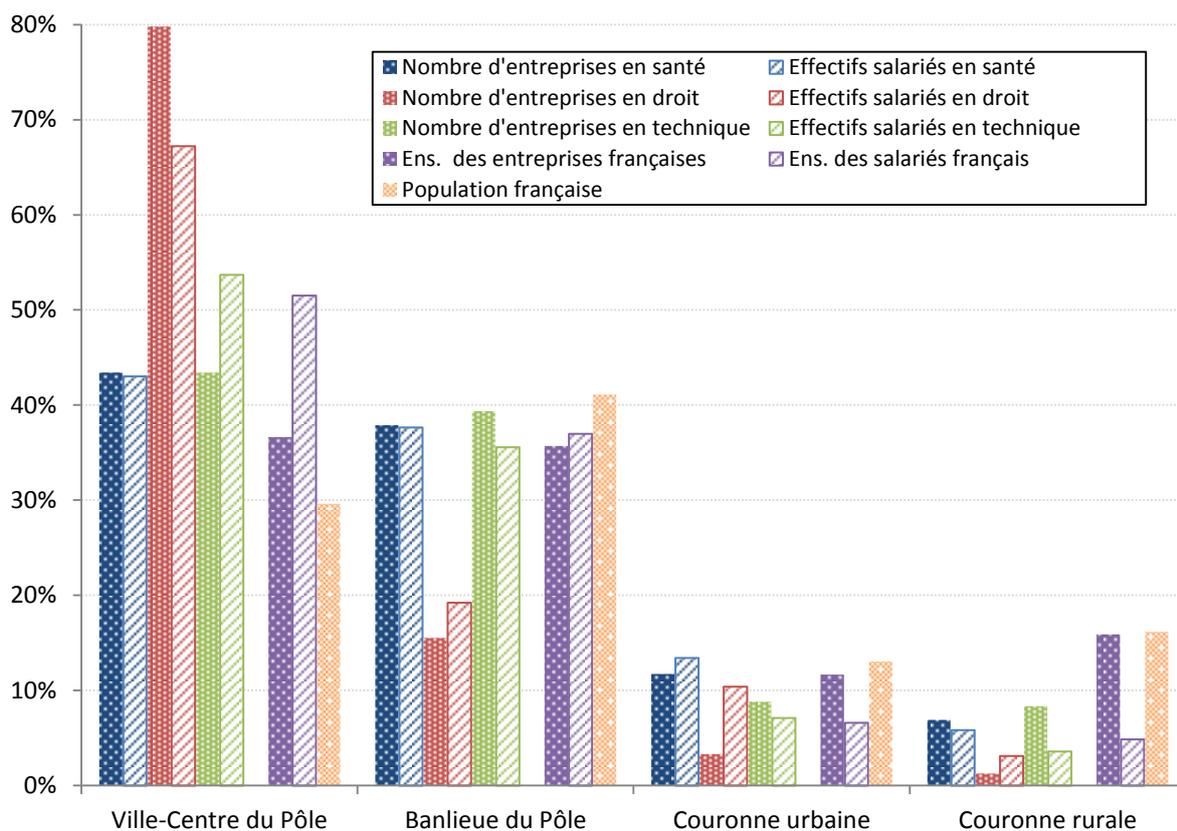
Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

L'étude de la répartition des professions libérales, que ce soit celle du nombre des entreprises ou celle des effectifs salariés, montre que la concentration de ces dernières au sein des pôles urbains, plus précisément des villes-centres de ces pôles urbains, est encore plus forte que celle constatée pour l'ensemble des activités économiques.

Cependant, la distinction par grand domaine d'activité – santé, droit ou technique – révèle des différences dans la répartition des entreprises et des effectifs salariés :

- 1 - les entreprises dans le domaine du droit ne se rencontrent pratiquement que dans les pôles urbains – 95% des entreprises et 86% des salariés s'y trouvent – voire que dans les villes-centres des pôles urbains. Ceux-ci concentrent 80% des entreprises et 67% des effectifs salariés. L'hyper-hégémonie des villes-centres du pôle dans ce domaine est probablement en grande partie liée à l'importance qu'ont Paris et la petite couronne dans le dispositif des professions libérales du droit (rappelons que l'aire urbaine de Paris rassemble, par exemple, plus de la moitié des avocats en profession libérale) ;
- 2 - la répartition des entreprises du domaine technique et de la santé sont pratiquement similaires : elles sont un peu plus présentes dans les villes-centres des pôles que ne le sont l'ensemble de la population française et l'ensemble des entreprises au détriment des couronnes rurales ;
- 3 - la distribution des effectifs salariés du domaine technique est comparable à celle de l'ensemble des salariés des aires urbaines : la concentration est plus forte dans les villes-centres des pôles et l'est moins en couronne rurale ;
- 4 - en revanche, les effectifs salariés des entreprises libérales œuvrant dans le domaine de la santé sont répartis de façon identique à l'ensemble des entreprises françaises : aucun effet de concentration supplémentaire n'est identifiable.

Figure 19 : Répartition des effectifs salariés et des entreprises du secteur des professions libérales et de l'ensemble de l'économie française



Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

Les différences dans la répartition des entreprises et des effectifs salariés se traduisent ainsi immédiatement dans la taille moyenne des entreprises comme l'indique le tableau suivant :

Figure 20 : Taille moyenne des entreprises libérales en fonction de leur localisation dans l'aire urbaine

Nombre moyen de salariés par entreprise libérale	domaine d'activité des entreprises libérales		
	droit	santé	technique
Ensemble des Grandes Aires Urbaines	1,09	0,56	0,60
Grands Pôles Urbains	0,99	0,56	0,65
<i>Ville centre des GPU</i>	<i>0,91</i>	<i>0,55</i>	<i>0,74</i>
<i>Banlieue des GPU</i>	<i>1,34</i>	<i>0,56</i>	<i>0,54</i>
Couronne des Grandes Aires Urbaines	3,18	0,58	0,37
<i>Couronne urbaine des Grandes Aires Urbaines</i>	<i>3,38</i>	<i>0,64</i>	<i>0,48</i>
<i>Couronne rurale des Grandes Aires Urbaines</i>	<i>2,65</i>	<i>0,47</i>	<i>0,26</i>

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

Les entreprises libérales emploient en moyenne plus de salariés par entreprise dans le domaine du droit que dans les domaines de la technique ou de la santé, et ce sur l'ensemble du territoire de l'aire urbaine. Ainsi, en moyenne sur l'ensemble des grandes aires urbaines françaises, les entreprises libérales du droit emploient 1,09 salarié, celles de la santé 0,56 et celles du domaine technique 0,60.

La taille moyenne des entreprises n'est cependant pas constante dans toute l'aire urbaine :

- Pour les entreprises du domaine technique, elle décroît au fur et à mesure que leur localisation s'éloigne du centre de l'aire urbaine, passant de 0,74 salarié en ville-centre des pôles urbains à 0,26 en couronne rurale ;
- À l'inverse, la taille moyenne des entreprises libérales du domaine du droit est plus importante en couronne péri-urbaine que dans les villes-centres de pôles urbains (3,18 salariés par entreprise en couronne contre 0,91 en ville-centre du pôle) ;
- Les entreprises libérales de la santé présentent quant à elles un effectif moyen à peu près constant au sein des aires urbaines, les entreprises de la couronne urbaine étant un peu plus importantes en nombre de salariés que dans le pôle.

Ces différences de répartition entre les trois grands domaines d'activité paraissent traduire dans les territoires les besoins diversifiés en professions libérales :

- les entreprises du domaine technique sont plus présentes en ville-centre du pôle et ont des effectifs moyens plus élevés, ce qui traduit une demande en études et conseils plus importante en ville-centre qu'en couronne périurbaine. Comme les principaux clients des entreprises libérales du domaine technique sont les entreprises et qu'elles sont elles-mêmes plus présentes en ville-centre, on peut penser que ce sont les entreprises locales qui entretiennent cette demande ;
- la taille homogène sur l'ensemble du territoire des entreprises de la santé semble indiquer que, bien que le niveau de couverture varie entre les zones, l'organisation libérale des soins est sensiblement identique que l'on se trouve en ville-centre ou en couronne périurbaine ;
- la taille croissante des entreprises du droit, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville-centre du pôle, suggère qu'en couronne périurbaine, les professionnels se regroupent en cabinets de plus grande importance, qui permettent probablement d'avoir une influence sur des distances plus importantes.

2.2.2 Analyse de la densité en professions libérales : de grandes différences selon les domaines d'activité

Afin de poursuivre l'analyse de la répartition des professions libérales, nous proposons d'étudier successivement la distribution des activités libérales dans les territoires selon les différents domaines de compétence : technique, droit et santé. Une telle analyse est cependant fortement liée à la taille de l'aire urbaine : plus l'aire est grande, plus le nombre d'entreprises libérales est potentiellement important. De ce fait, comparer les professions libérales dans les aires urbaines revient approximativement à comparer la taille de celles-ci, ce qui fausse l'étude.

Nous nous concentrons donc sur une mesure de l'implantation des professions libérales dans l'aire urbaine, indépendante de la taille de celle-ci. Cette mesure (que nous nommerons par la suite « densité ») peut être abordée sous deux angles différents : en nombre d'entreprises ou en nombre de salariés. Nous retiendrons donc dans ce rapport deux indicateurs pour chaque domaine d'activité :

- 1) la « densité en entreprises » : il s'agit de la proportion d'entreprises libérales dans l'ensemble des entreprises, calculée en nombre d'entreprises libérales pour 10 000 entreprises²⁰ ;
- 2) la « densité en salariés » : il s'agit du nombre d'effectifs salariés des entreprises libérales rapporté à la population, calculée en nombre de salariés pour 100 000 habitants.

L'objectif est de constater les disparités entre les différentes aires urbaines et ainsi de tenter d'affiner les premières observations que nous venons de faire au niveau national dans l'implantation des professions libérales : les entreprises libérales s'installent-elles au plus près de l'activité économique locale ou restent-elles proches de la population résidentielle ?

Au niveau de l'ensemble des grandes aires urbaines, la « densité » des entreprises libérales, qu'elle soit mesurée en proportion des entreprises ou en effectifs salariés par habitant, est supérieure dans la ville-centre du pôle urbain par rapport aux autres parties de l'aire urbaine. Selon le domaine d'activité des entreprises, la situation est ensuite très différente au sein des autres zones :

- dans le domaine du droit, le rapport entre la densité de la ville-centre du pôle et celle des autres zones s'effondre rapidement. La densité en banlieue ne représente qu'environ 15% de celle du pôle, en entreprises ou en salariés, voire 5% environ en couronne rurale.
- dans le domaine de la santé, la densité des entreprises libérales reste relativement élevée en milieu urbain – dans la banlieue du pôle et dans les zones urbaines de la couronne, elle représente encore environ entre 65 et 70% de celle des entreprises et entre 50 et 60% de celle des effectifs salariés – mais est beaucoup plus faible en zone rurale de la couronne.
- dans le domaine de la technique, la densité en entreprises reste élevée dans toutes les zones de l'aire urbaine : en couronne rurale, elle représente encore 60% de la densité de la ville-centre du pôle. La densité en effectifs salariés, en revanche, baisse beaucoup plus rapidement.

Figure 21: Comparaison entre la densité moyenne au sein de chacun des territoires de l'aire urbaine et la ville-centre du pôle

rapport de la densité moyenne avec celle de la ville-centre du pôle	Technique		Droit		Santé	
	Entreprise	Effectifs	Entreprise	Effectifs	Entreprise	Effectifs
Banlieue du pôle	87%	43%	16%	14%	65%	52%
Couronne urbaine	79%	30%	18%	32%	70%	57%
Couronne rurale	60%	14%	5%	6%	30%	17%

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

Ces observations sont cependant calculées à l'échelle de l'ensemble des grandes aires. Elles peuvent donc masquer une réalité différenciée entre les aires urbaines, d'autant que l'aire urbaine de Paris occupe une place importante au sein de l'économie libérale.

²⁰ Dans le cas de la mesure par les entreprises, il ne s'agit pas à proprement parler d'une densité (rapport d'une quantité mesurée par rapport à une quantité de référence qui lui est extérieure) mais d'une simple proportion des entreprises libérales parmi l'ensemble des entreprises. Cependant, par mesure d'homogénéité avec la mesure utilisée pour les salariés, nous emploierons également ce terme pour les entreprises bien que nous soyons conscients qu'il s'agit d'un abus de langage.

Il est donc nécessaire d'étudier la distribution de chacune de ces densités, que ce soit côté entreprises ou côté effectifs salariés, pour les quatre parties de l'aire urbaine : ville-centre et la banlieue du pôle, couronne urbaine et couronne rurale.

Afin de favoriser la comparaison entre les différentes densités dans un domaine, nous représentons dans les Figure 22 et suivantes, la superposition des densités de chacune des zones de l'aire urbaine.

La distribution entre les différentes densités apparaît très différente selon le domaine d'activité des entreprises libérales.

- **ENTREPRISES LIBERALES DU DOMAINE TECHNIQUE**

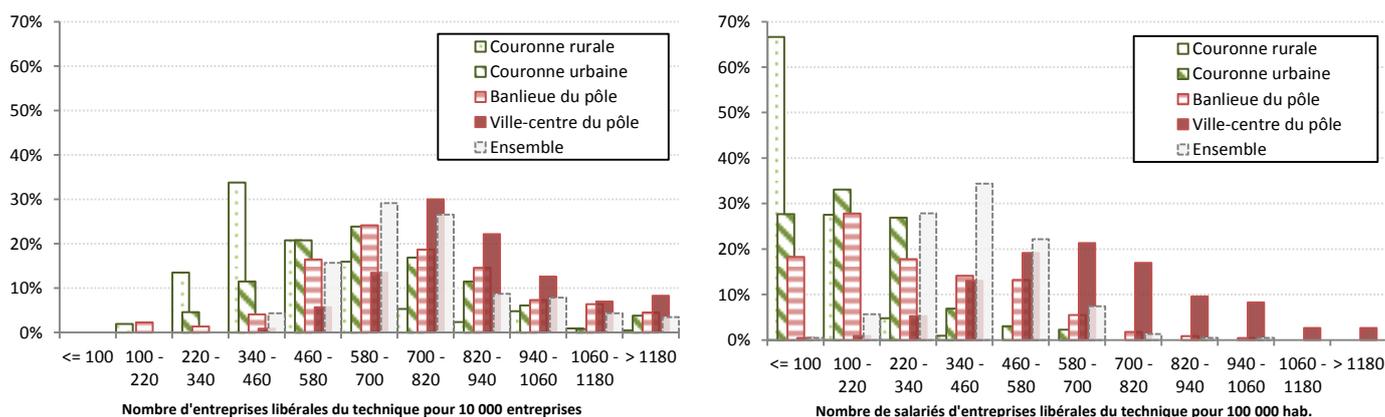
Les densités dans le domaine technique présentent des distributions très différentes selon qu'il s'agit de la densité en entreprises ou de la densité en effectifs salariés.

Au niveau des entreprises, les densités présentent des fonctions de répartition relativement similaires ; les niveaux moyens et médians diminuent progressivement de la ville-centre du pôle urbain à la couronne péri-urbaine rurale, traduisant ainsi l'atténuation progressive de la présence des entreprises libérales techniques dans le zonage. Cependant, le niveau de cette baisse reste modéré. Par ailleurs, les indicateurs d'écart-type et d'intervalles interquartiles sont assez proches, ce qui suggère que la forme de la distribution est proche entre les différentes zones.

En revanche, les densités en effectifs salariés présentent deux aspects très différents : la distribution en ville-centre du pôle est très décalée vers des valeurs élevées de densité, tandis que les densités de la banlieue du pôle urbain ainsi que des couronnes urbaines et rurales sont fortement concentrées dans les valeurs inférieures. La banlieue du pôle urbain présente cependant un intervalle interquartile pratiquement identique à celui de la ville-centre du pôle qui traduit une diversité importante des situations dans la présence des effectifs salariés des entreprises libérales.

Cette différence dans le tracé des distributions des densités traduit, au niveau de chacune des grandes aires urbaines, le décalage entre les rapports de densités « entreprises » et « salariés » que nous avons noté au niveau de l'ensemble des aires : la densité en entreprises décroît plus lentement avec l'éloignement du pôle que la densité en salariés. De plus, la proximité des formes de répartition entre les différents territoires de l'aire urbaine semble indiquer que les entreprises libérales du domaine technique se répartissent en fonction de l'activité locale. Cette dernière varie d'une aire à l'autre et à l'intérieur de celles-ci, cependant, la distribution de la densité reste sensiblement identique. La proportion d'entreprises libérales du domaine technique ne semble donc pas dépendre du volume d'activité du territoire, ce qui signifie donc que le nombre d'entreprises libérales est corrélé à l'activité économique globale de la zone. En revanche, les différences de répartition au niveau « salariés » semblent attester que la taille moyenne des entreprises en ville-centre de pôle est plus importante, ce qui peut traduire une activité plus forte dans le pôle qu'en couronne périurbaine.

Figure 22 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales techniques, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions



Nombre d'entreprises libérales pour 10 000 entreprises		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
Entreprises	moyenne	738	856	742	672	517
	écart-type	207	211	258	230	203
	minimum	360	433	122	262	118
	1 ^{er} quartile	601	729	581	514	385
	médiane	703	820	713	637	474
	3 ^{ème} quartile	815	948	884	803	616
	maximum	1781	1834	2192	1667	1358
	intervalle interquartile	214	219	303	289	231

Nombre de salariés d'entreprises libérales pour 100 000 habitants		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
effectifs	moyenne	404	669	288	199	90
	écart-type	135	254	201	144	76
	minimum	36	36	0	0	0
	1 ^{er} quartile	312	497	128	90	41
	médiane	391	646	251	184	72
	3 ^{ème} quartile	483	802	428	274	125
	maximum	1005	2123	978	695	423
	intervalle interquartile	171	305	300	184	84

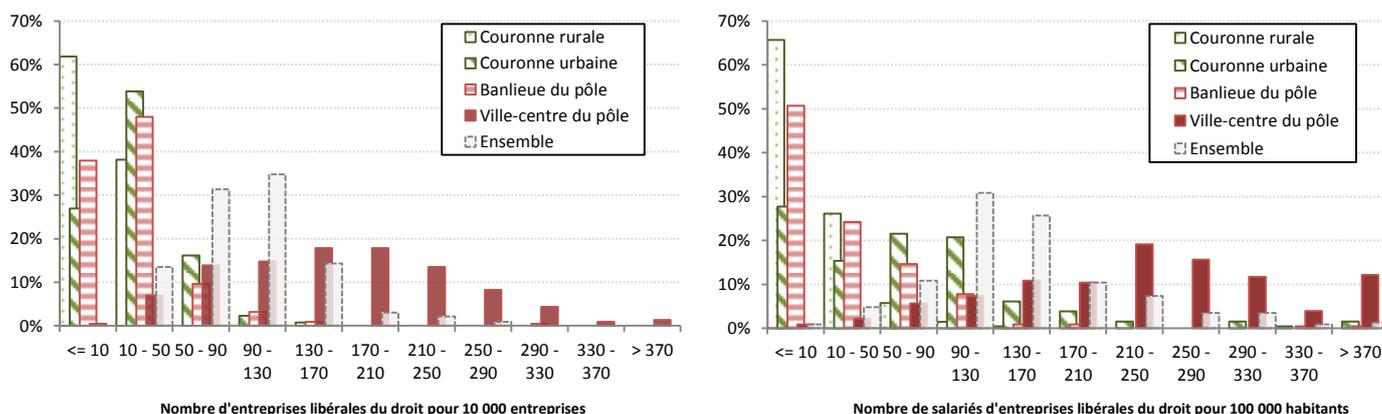
Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

- **ENTREPRISES LIBERALES DU DOMAINE DU DROIT**

Les densités dans le domaine du droit, en entreprises et en effectifs salariés affichent toutes les deux une très nette différence entre la ville-centre du pôle et le reste de l'aire urbaine (Figure 23) : la ville-centre du pôle présente une distribution très nettement décalée sur la droite, tandis que les trois autres distributions de densité sont resserrées sur de bas niveaux. Par ailleurs, un grand nombre d'aires urbaines ne possèdent tout simplement aucun salarié, voire aucune entreprise libérale en banlieue du pôle ou en couronne périurbaine. Plus de la moitié des aires urbaines qui possèdent une couronne rurale n'ont, par exemple, aucun salarié travaillant dans une entreprise libérale du droit.

L'importance du nombre d'entreprises, ainsi que des effectifs salariés, en ville-centre du pôle qui a été pointée dans la partie précédente n'est donc pas liée uniquement à une déséquilibre massif en faveur de la capitale dans le domaine du droit qui serait visible au niveau national : dans pratiquement toutes les grandes aires urbaines, la ville-centre du pôle concentre la majorité des entreprises libérales et des effectifs de ce domaine.

Figure 23 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales du droit, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions



Nombre d'entreprises libérales pour 10 000 entreprises		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
Entreprises	moyenne	99	164	26	29	8
	écart-type	45	82	34	26	9
	minimum	16	0	0	0	0
	1 ^{er} quartile	67	98	0	7	0
	médiane	94	164	19	27	6
	3 ^{ème} quartile	126	217	36	45	13
	maximum	262	530	295	131	47
	intervalle interquartile	59	118	36	37	13

Nombre de salariés d'entreprises libérales pour 100 000 habitants		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
effectifs	moyenne	148	239	32	77	15
	écart-type	78	112	51	98	32
	minimum	0	0	0	0	0
	1 ^{er} quartile	107	160	0	0	0
	médiane	133	238	9	62	0
	3 ^{ème} quartile	178	296	51	109	27
	maximum	559	575	410	677	338
	intervalle interquartile	71	136	51	109	27

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

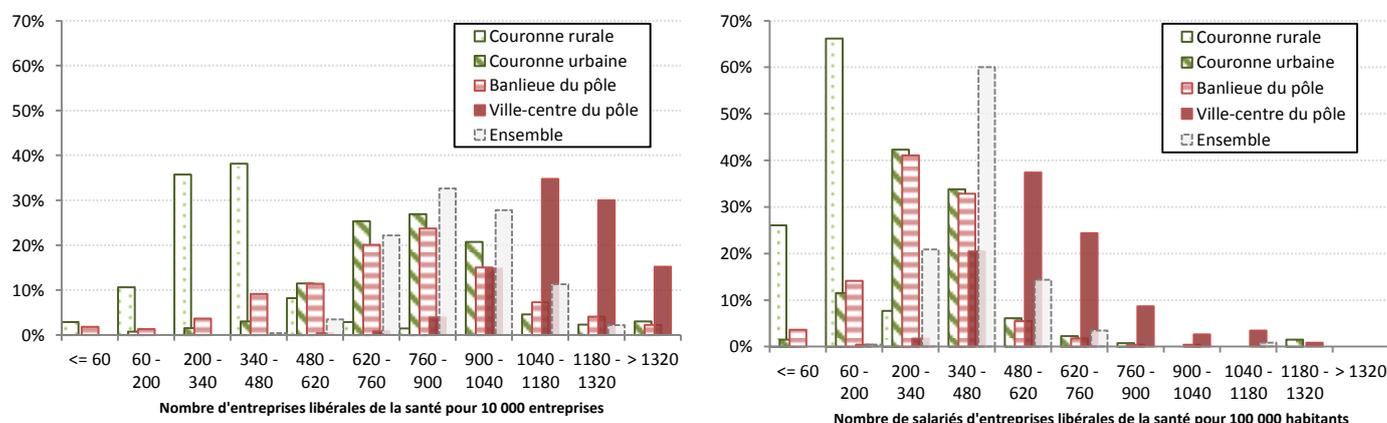
- **ENTREPRISES LIBERALES DU DOMAINE DE LA SANTE**

Les distributions dans le domaine de la santé se présentent sous trois formes distinctes, que ce soit en entreprises ou en effectifs salariés, bien que l'amplitude des différences soit moindre pour les effectifs. Dans les valeurs de densité les plus élevées se trouve la distribution de densité de la ville-centre du pôle. Suivent ensuite la banlieue du pôle et la couronne urbaine qui présentent des

distributions de densité ayant une forme pratiquement identique. Enfin, la couronne rurale affiche des distributions décalées vers des niveaux de densité relativement bas.

Cette répartition des distributions révèle deux caractéristiques de l'implantation des entreprises libérales du domaine de la santé. En tout premier lieu, les entreprises s'implantent principalement en milieu urbain. Ainsi, le principal décrochage entre les distributions de densité se situe entre la couronne rurale et les autres zones de l'aire urbaine et non entre la ville-centre du pôle et les autres unités urbaines (en intégrant la banlieue du pôle) de l'aire urbaine. En second lieu, la répartition de l'activité du domaine de la santé semble plus liée à la répartition de la population de l'aire qu'à celle des entreprises : la moindre dispersion des densités indique en effet une plus forte homogénéité selon le critère des salariés par habitant que celui du pourcentage d'entreprises libérales.

Figure 24 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales de la santé, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions



Nombre d'entreprises libérales pour 10 000 entreprises		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
Entreprises	moyenne	868	1160	759	811	344
	écart-type	152	156	284	254	147
	minimum	445	534	0	102	0
	1 ^{er} quartile	758	1067	602	654	252
	médiane	864	1164	770	802	342
	3 ^{ème} quartile	951	1267	935	929	424
	maximum	1260	1753	1545	1898	863
	intervalle interquartile	193	200	332	276	172

Nombre de salariés d'entreprises libérales pour 100 000 habitants		Ensemble de l'aire urbaine (n=230)	ville-centre du pôle (n=230)	banlieue du pôle (n=219)	couronne urbaine (n=130)	couronne rurale (n=207)
effectifs	moyenne	416	611	317	345	105
	écart-type	110	177	137	164	68
	minimum	108	108	0	0	0
	1 ^{er} quartile	347	488	235	258	54
	médiane	397	589	325	328	109
	3 ^{ème} quartile	465	683	380	379	148
	maximum	1077	1272	1028	1227	331
	intervalle interquartile	118	194	145	122	94

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC.

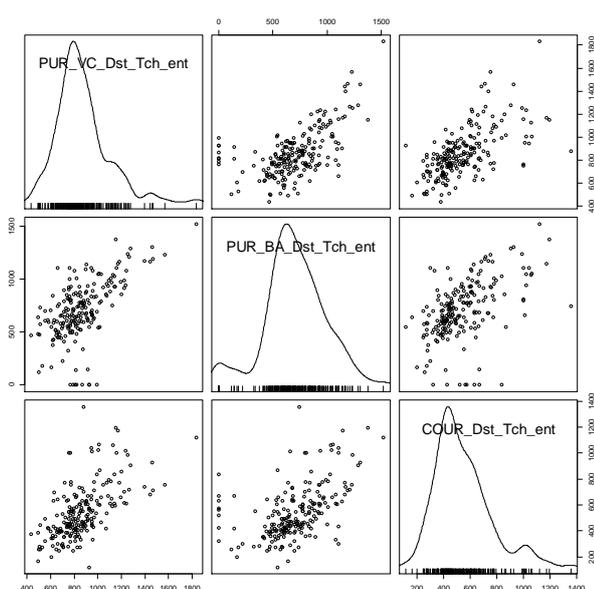
2.2.3 Analyse de la corrélation au sein des aires urbaines

L'analyse de la distribution des densités dans les différents territoires de l'aire urbaine a permis une première approche de l'implantation des professions libérales en révélant des logiques différentes selon les domaines d'activité et en établissant en quelque sorte une « hiérarchie des territoires » : la ville-centre du pôle avec des densités en général plus élevées, une couronne rurale avec des densités plus faibles et enfin une banlieue du pôle et une couronne urbaine qui oscillent selon les domaines d'activité entre ces deux extrêmes.

Une telle analyse ne permet cependant pas une compréhension complète de la réalité de l'implantation des entreprises libérales dans les grandes aires urbaines : elle n'offre qu'une vision partielle de l'implantation dans l'aire urbaine. En effet, l'étude séparée des différentes zones ne permet pas de visualiser les relations qui existent entre celles-ci : lorsque la ville-centre du pôle affiche une densité d'entreprises libérales très importante, est-ce également le cas de la banlieue du pôle ou au contraire, cette concentration s'est-elle faite au détriment de la banlieue ? Il est donc nécessaire d'étudier les corrélations des densités entre les différents territoires.

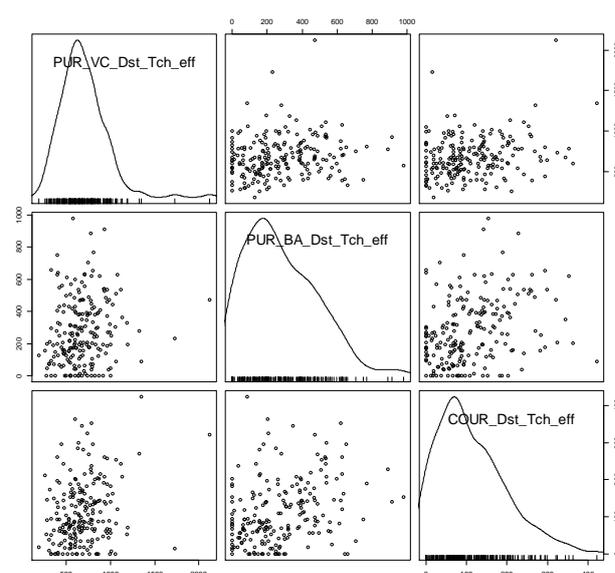
- ENTREPRISES LIBERALES DU DOMAINE TECHNIQUE

Figure 25 : corrélation des densités en entreprises du domaine technique



coefficient de corrélation pour la densité en entreprises		Pôle urbain		Couronne
		Ville-centre	Banlieue	
Pôle urbain	Ville-centre	-	0,67	0,62
	Banlieue		-	0,61
Couronne				-

Figure 26 : corrélation des densités en effectifs salariés du domaine technique



coefficient de corrélation pour la densité en effectifs		Pôle urbain		Couronne
		Ville-centre	Banlieue	
Pôle urbain	Ville-centre	-	0,14	0,25
	Banlieue		-	0,32
Couronne				-

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

Guide de lecture : Le graphique est une représentation visuelle de la matrice de corrélation de la densité en ville-centre du pôle (PUR_VC à gauche), en banlieue du pôle (PUR_BA au centre) et en couronne périurbaine (COUR à droite). Sur la diagonale est représentée, sous la forme d'une courbe, la distribution de la densité. La case en haut au centre représente sous la forme d'un

nuage de points le croisement entre la densité en banlieue du pôle (en abscisse) et la densité en ville-centre du pôle (en ordonnées). La forme du nuage est allongée sur la diagonale de cette case, ce qui traduit une corrélation nette entre les deux densités. La valeur de la corrélation est précisée dans le tableau en dessous : elle est égale à 0,67.

Dans le domaine technique, les différents territoires de l'aire urbaine présentent des densités d'entreprises libérales corrélées positivement. L'implantation des entreprises libérales ne se fait donc pas dans une zone au détriment des autres ; au contraire, certaines grandes aires urbaines présentent des densités d'entreprises libérales importantes sur l'ensemble de leur territoire alors que d'autres en ont beaucoup moins. Ce phénomène peut ainsi conduire à une segmentation des grandes aires urbaines : certaines sont globalement « bien pourvues » en tout point de leur territoire (ville-centre ou banlieue du pôle, couronne périurbaine), tandis qu'à l'inverse d'autres sont « en déficit » dans tous ces espaces.

La densité mesurée en effectifs salariés présente également des coefficients de corrélation positifs. Cependant, ceux-ci sont beaucoup plus faibles, ce qui traduit une plus forte hétérogénéité des densités au sein des aires urbaines.

- ENTREPRISES LIBERALES DU DROIT

Figure 27 : corrélation des densités en entreprises dans le domaine du droit

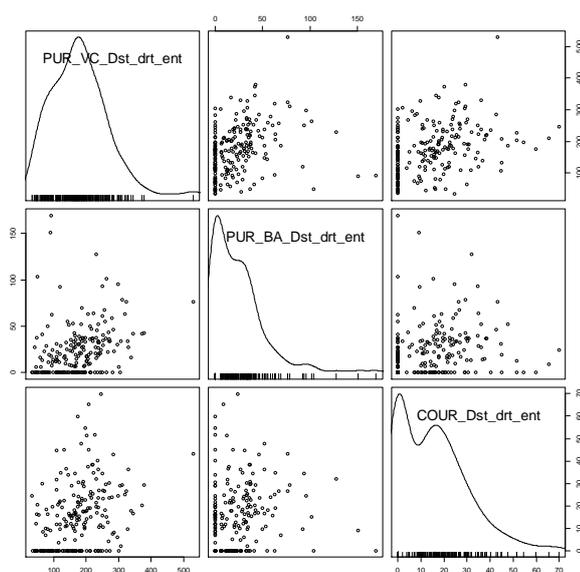
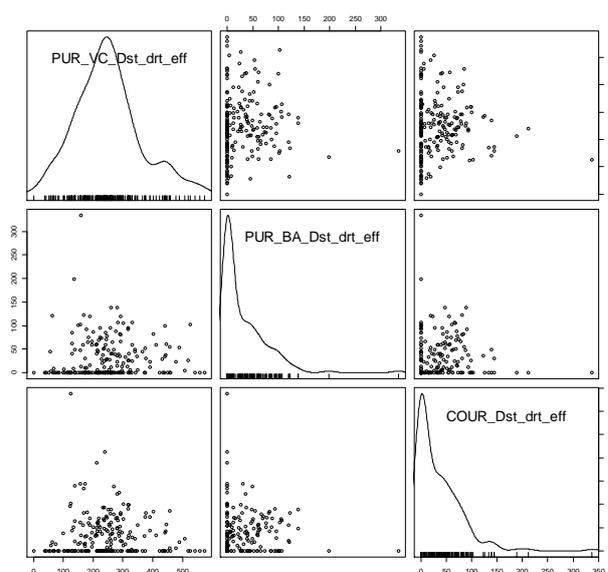


Figure 28 : corrélation des densités en effectifs salariés dans le domaine du droit



coefficient de corrélation pour la densité en entreprises		Pôle urbain		Couronne
		Ville-centre	Banlieue	
Pôle urbain	Ville-centre	-	0,17	0,37
	Banlieue		-	0,16
Couronne				-

coefficient de corrélation pour la densité en effectifs		Pôle urbain		Couronne
		Ville-centre	Banlieue	
Pôle urbain	Ville-centre	-	-0,04	-0,03
	Banlieue		-	0,04
Couronne				-

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

Les logiques d'implantation des entreprises du droit dans les aires urbaines sont beaucoup plus floues. Les densités par entreprise entre les zones sont légèrement liées. Certaines grandes aires urbaines possèdent donc un peu plus d'entreprises libérales sur l'ensemble du territoire, cependant

cette liaison reste faible. En revanche, aucune relation n'est perceptible s'agissant des densités en effectifs salariés : les aires urbaines présentant une banlieue du pôle ou une couronne avec des densités faibles ou nulles sont très nombreuses et elles ne semblent pas liées à la densité de la ville-centre du pôle.

En effet, l'implantation des entreprises libérales du domaine du droit est également liée à des éléments externes (existence d'un barreau ou de tribunaux) dont la présence est parfois historique et qui ne sont pas forcément corrélés ni avec l'activité économique actuelle de l'aire urbaine, ni avec le découpage interne en ville-centre, banlieue du pôle et couronne. Ceci peut ainsi engendrer des répartitions au sein de l'aire urbaine inattendues.

- **ENTREPRISES LIBERALES DE LA SANTE**

Figure 29 : corrélation des densités en entreprises dans le domaine de la santé

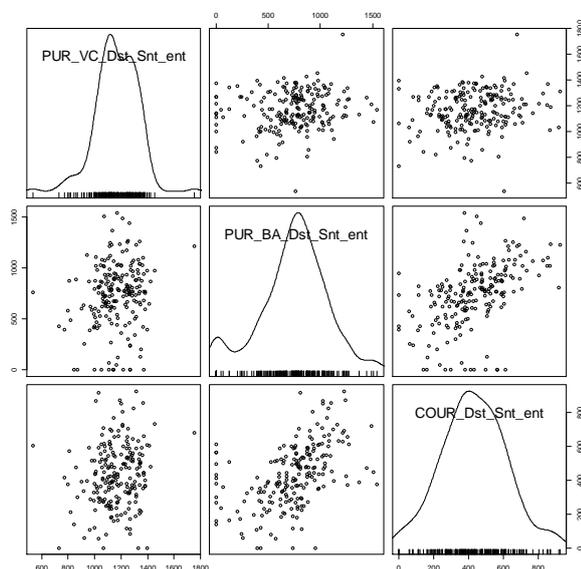
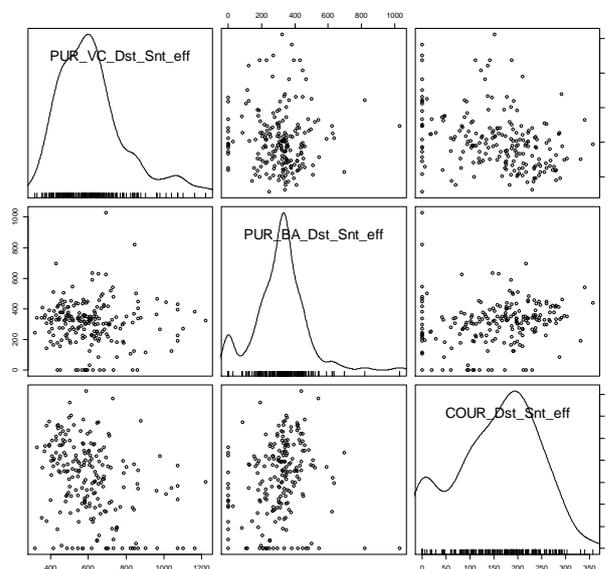


Figure 30 : corrélation des densités en effectifs salariés dans le domaine de la santé



coefficient de corrélation pour la densité en entreprises		Pôle urbain		
		Ville-centre	Banlieue	Couronne
Pôle urbain	Ville-centre	-	0,09	0,16
	Banlieue		-	0,55
Couronne				-

coefficient de corrélation pour la densité en effectifs		Pôle urbain		
		Ville-centre	Banlieue	Couronne
Pôle urbain	Ville-centre	-	-0,04	-0,34
	Banlieue		-	0,14
Couronne				-

Source : Répertoire des entreprises Sirene, Zonage urbain de l'INSEE, traitements CRÉDOC

L'implantation des entreprises libérales du domaine de la santé se scinde en deux parties distinctes : les niveaux de densité de la ville-centre du pôle ne sont que peu liés à ceux de la banlieue du pôle ou de la couronne. Calculée au niveau des effectifs salariés, la relation est même légèrement négative entre ville-centre du pôle et couronne périurbaine, ce qui signifie qu'une densité relativement plus élevée dans l'un de ces deux territoires s'obtient au détriment de l'autre. En revanche, entre la banlieue du pôle urbain et la couronne péri-urbaine, les densités sont plus souvent liées positivement. Cette relation est par ailleurs plus nette au niveau de la densité en

entreprises qu'en salarié, ce qui laisserait suggérer que la répartition des entreprises de santé au sein des aires urbaines est plus homogène que celle des effectifs salariés.

Sans autre élément explicatif, il est difficile de comprendre les relations entre les différents territoires des aires urbaines. En effet, il est important de rappeler que le système de santé français rassemble en un ensemble complexe de multiples acteurs (hôpitaux, cliniques, pharmacies, cabinets médicaux, médecins généralistes et spécialistes, etc.), parmi lesquels les entreprises libérales ne représentent qu'une petite partie, et qu'il est régi par de nombreuses réglementations (le *numerus clausus* pour les pharmacies entre autres). Restreindre l'analyse aux professions libérales sans prendre en compte l'ensemble des composantes et leurs dynamiques propres ne peut être satisfaisant. La présence d'un centre hospitalier, par exemple, au sein d'une aire urbaine ne peut être sans conséquence sur l'implantation des entreprises libérales : il peut renforcer leur densité en développant un réseau de partenariats dans le parcours de soins ou au contraire les faire disparaître en absorbant toute la demande. Ces effets peuvent, par ailleurs, être distincts selon les différentes branches de la santé (soins infirmiers, médecine générale, différentes spécialités de la médecine, etc.).

Comme nous avons commencé à le voir dans la partie précédente (point 2.1.2 avec l'étude de la loi « rang-taille ») où la densité en professions libérales n'était pas uniforme suivant la taille de l'aire, des phénomènes similaires de complémentarité ou au contraire de « concurrence » des activités existent également pour les autres domaines d'activité. Cependant, ils sont probablement plus structurés au sein des professions médicales (du fait d'un héritage historique peut-être plus marqué puisque certaines structures hospitalières ont une implantation datant de plusieurs siècles, d'une diversité des structures médicales peut-être plus importante, d'une présence de l'Etat probablement plus forte ou de la nécessaire segmentation des soins) et par conséquent sont plus visibles dans la répartition des entreprises libérales sur le territoire.

2.2.4 Typologie des grandes aires urbaines

L'étude de la densité des activités libérales au sein des grandes aires urbaines a montré que les logiques d'implantation présentaient des différences entre les différents domaines d'activité :

- la présence des entreprises du domaine technique semble suivre celle de l'ensemble des autres entreprises et concerner l'ensemble de l'aire urbaine,
- les entreprises du droit se situent pratiquement uniquement en ville-centre et ne semblent pas vraiment dépendre du nombre d'entreprises ou de la population résidente,
- la localisation des entreprises de la santé semble dépendre, selon l'axe d'analyse, de celle de la population ou des entreprises et révèle deux logiques d'implantation non liées – voire, légèrement opposées – entre ville-centre du pôle et les autres territoires de l'aire urbaine.

Il est alors légitime de se demander comment sont organisées globalement les grandes aires urbaines en étudiant conjointement les trois domaines d'activité. Existe-t-il des catégories d'aires urbaines « spécialisées » en un ou deux domaine(s) d'activité, des aires « généralistes » avec une couverture en entreprises libérales homogène sur tous les domaines ou encore des aires urbaines « désertes » avec des densités faibles sur l'ensemble des activités libérales ?

- **VARIABLES RETENUES POUR L'ANALYSE**

L'analyse que nous menons ici vise à identifier des profils d'aires urbaines au regard de l'implantation des activités libérales au sein des différents territoires qui la composent. Cette localisation se traduit de deux façons distinctes :

- 1 - le critère de niveau qui mesure la présence des activités libérales dans l'économie de l'aire urbaine,
- 2 - le critère de l'implantation qui mesure le mode de répartition des activités libérales entre les différentes zones de l'aire urbaine.

Les analyses précédentes ont révélé que certaines distributions des densités des professions libérales étaient fortement liées entre les différentes zones de l'aire urbaine (au sein du domaine technique, par exemple). Ainsi, introduire dans la typologie les densités dans chacun des différents territoires risque de favoriser l'analyse en niveau et de masquer l'analyse de l'implantation. Afin de pallier ce problème, l'analyse est menée avec les variables suivantes :

- la densité des activités libérales dans la ville-centre du pôle qui constitue la référence de niveau pour l'aire urbaine ;
- les densités relatives des autres zones de l'aire urbaine qui permettent de mesurer si, relativement à la ville-centre, la banlieue, la couronne urbaine et la couronne rurale concentrent beaucoup d'activités libérales.

Enfin, afin de ne pas perturber l'analyse avec des variables qui pourraient être redondantes, nous n'avons retenu qu'un seul type de densité pour chacun des domaines d'activité. Sur la base des résultats obtenus dans les analyses précédentes, nous avons conservé :

- ➔ pour les activités techniques, la densité en entreprises qui semble la plus adaptée à la logique d'implantation ;
- ➔ pour les activités de santé, la densité en effectifs salariés. Les résultats précédents montrent que leur localisation semble dépendre à la fois de l'activité économique et de la population résidente. Cependant, au vu des professions exercées (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, ambulanciers, etc.), il a semblé plus logique de retenir la densité fonction de la population ;
- ➔ pour les activités du droit, la densité en entreprises. Aucune véritable logique n'apparaissant, nous avons retenu que ces activités étaient localisées dans la ville-centre du pôle qui se trouve être le centre de l'activité économique.

- **ANALYSE RETENUE**

L'objectif de ce travail est de décrire comment se répartissent les entreprises libérales au sein des aires urbaines entre ville-centre, banlieue du pôle et couronne périurbaine. Même en ne retenant que les grandes aires, il subsiste des cas où l'aire est simplement réduite à son pôle, sans couronne périurbaine, ou encore où l'ensemble du pôle est la ville-centre, sans banlieue. Il est impossible d'intégrer ces aires dans l'étude, puisque certaines densités ne sont pas calculables.

Nous ne retenons donc dans cette analyse que les aires urbaines composées d'une ville-centre et d'une banlieue pour le pôle ainsi que d'une couronne périurbaine²¹ : 199 grandes aires urbaines sur les 230 sont ainsi retenues.

Nous effectuons alors une analyse en composantes principales (ACP) sur les différentes densités en ville-centre du pôle, ainsi que sur les rapports entre ville-centre et banlieue du pôle d'une part et ville-centre et couronne d'autre part. Cette analyse « mesure » les corrélations entre les différentes variables et permet de représenter graphiquement celles qui structurent le mieux le nuage de points. Ceci permet de connaître les liens qui existent entre les variables : les densités des différents domaines entre elles, les rapports de densités entre eux, les rapports de densité avec le niveau de densité en ville-centre correspondant, voire un rapport de densité d'un domaine d'activité avec le niveau de densité d'un autre domaine d'activité.

Enfin, pour illustrer les résultats obtenus, nous intégrons en variables supplémentaires les caractéristiques de chacune des aires urbaines en termes de superficie, population résidente, nombre d'entreprises, la superficie relative et la proportion de la population résidente des parties du pôle et la couronne.

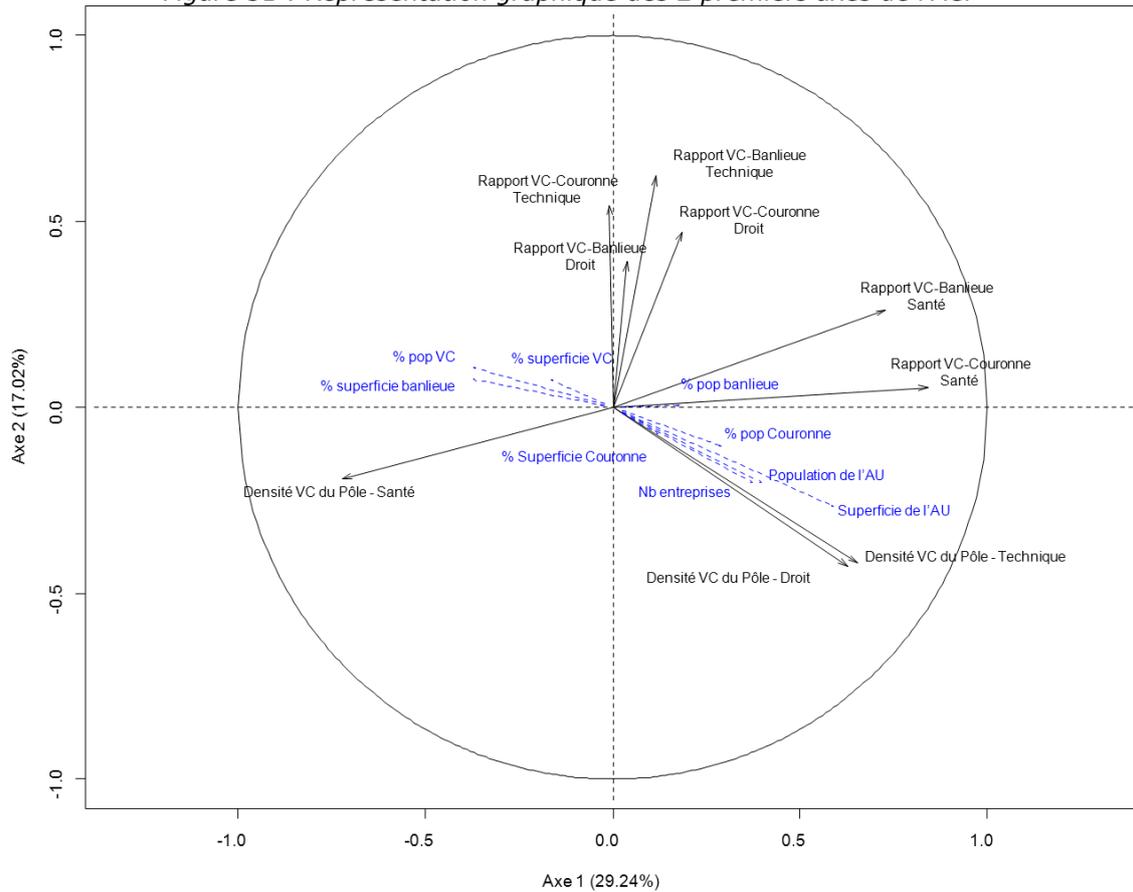
L'unité statistique retenue est l'aire urbaine. Chacune d'entre elles est pondérée de façon égale : le poids de l'aire urbaine dans la population française ou dans la superficie n'est pas pris en compte, ce qui évite de surpondérer les aires urbaines les plus importantes (en l'occurrence, celle de Paris).

- **RESULTATS DE L'ANALYSE**

L'analyse de données présente un premier plan factoriel (Figure 31) porté premièrement par la répartition des entreprises libérales du domaine de la santé (axe 1) et d'autre part, celles par les entreprises libérales du domaine technique et dans une moindre mesure celles du droit (axe 2). Les deux axes suivants permettent une analyse plus fine de la répartition des entreprises du droit en couronne (axe 3) et en banlieue (axe 4).

²¹ Afin de conserver le plus grand nombre possible d'aires urbaines dans l'analyse, seule la notion de couronne périurbaine est conservée. Trop peu d'aires urbaines ont en effet une superficie suffisante pour avoir une couronne urbaine.

Figure 31 : Représentation graphique des 2 premiers axes de l'ACP



Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

Ce premier plan permet d'expliquer près de la moitié de la variance de la matrice de corrélation (46%). Plusieurs enseignements peuvent être tirés de celui-ci :

Résultat 1 : la localisation des entreprises libérales de la santé n'est pas corrélée avec celle des autres entreprises libérales

La projection des variables se rapportant aux entreprises du domaine de la santé sur le premier axe et celles des deux autres domaines (technique et droit) plutôt sur le second indique que la répartition au sein des aires urbaines des entreprises libérales du domaine de la santé est non corrélée à celle des autres entreprises libérales. Sans pouvoir préjuger de l'indépendance entre les domaines de la santé et les autres domaines d'activité, cela signifie a minima que la localisation des entreprises dans chacun des domaines ne dépend pas des mêmes facteurs.

En revanche, la répartition des entreprises du domaine du droit et du domaine technique présente quelques similitudes, du moins dans la densité en ville-centre.

Résultat 2 : la densité en ville-centre du pôle est liée négativement aux rapports dans le reste de l'aire urbaine

Quel que soit le domaine d'activité des entreprises libérales, mais particulièrement dans le domaine de la santé, la densité en ville-centre est corrélée négativement aux rapports de densité en banlieue et en couronne. Ainsi, plus la densité en professions libérales est élevée en ville-centre, plus les rapports entre ville-centre et banlieue d'une part, entre ville-centre et couronne d'autre

part sont faibles. Ce constat peut être la conséquence de deux phénomènes différents et incompatibles, qui s'appliquent aux différents domaines structurant les entreprises libérales :

- 1 - la ville-centre se développe au détriment des autres zones de l'aire urbaine, ce qui est le cas du domaine de la santé ;
- 2 - l'ensemble des zones de l'aire urbaine se développent conjointement, mais en ville-centre, la croissance de la densité est plus importante qu'ailleurs, ce qui est le cas du domaine technique et, dans une moindre mesure, du domaine du droit. On remarque par ailleurs que graphiquement, l'opposition entre les rapports de densité dans les domaines technique et droit et la valeur de la densité en ville-centre est moins marquée que dans le domaine de la santé.

Il apparaît donc que les aires urbaines se répartissent suivant deux approches :

- d'une part, celles qui ont une densité en entreprises libérales relativement homogène, pour un domaine d'activité donné, sur des niveaux plutôt modérés,
- d'autre part, celles qui ont une ville-centre présentant des densités plus élevées tandis que le reste de l'aire urbaine est relativement moins pourvu.

Il est cependant nécessaire de rappeler que, comme nous réalisons une analyse avec des rapports de densité, il reste possible que les densités en banlieue du pôle et en couronne des aires urbaines de la seconde catégorie soient plus élevées que celles que l'on observe dans la première catégorie, bien que le rapport avec la densité en ville-centre soit plus faible.

Résultat 3 : en ville-centre, de fortes densités en santé et en technique/droit semblent incompatibles

Les densités des entreprises dans les domaines droit et technique en ville-centre apparaissent comme fortement liées et sont assez négativement corrélées à la densité en ville-centre des entreprises du domaine de la santé. Sans aller jusqu'à parler de spécialisation des aires urbaines, on constate ainsi que certaines aires urbaines se caractérisent par une densité importante en ville-centre en entreprises libérales de la santé et d'autres par une densité importante en entreprises dans les domaines droit et technique.

Résultat 4 : en ville-centre, le nombre d'entreprises libérales techniques ou du droit est plus que proportionnel au nombre d'entreprises total

Les variables caractérisant les aires urbaines sont relativement bien corrélées à la première dimension de l'analyse. La densité en entreprises libérales des domaines droit et technique est ainsi fortement liée à la taille de l'aire urbaine (superficie, nombre d'entreprises et dans une moindre mesure, population). Les professions libérales sont d'autant plus représentées dans l'activité économique que celle-ci est dynamique et que l'aire urbaine est grande. Il ne s'agit donc pas d'un simple effet proportionnel au nombre des entreprises qui, en émettant des besoins de services auxiliaires, entraînerait mécaniquement une augmentation des activités libérales, mais d'un effet plus que proportionnel. Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène sans qu'il soit possible, dans le cadre de cette étude, de les vérifier :

- Yoann Barbesol et Anthony Briant²² ont suggéré l'existence d'externalités de localisation dans la productivité des entreprises qui se localiseraient au même endroit. En se regroupant dans certaines aires urbaines, les entreprises libérales pourraient ainsi voir leur productivité améliorée ;
- selon une logique similaire, l'accroissement de la productivité des entreprises non libérales en ces lieux peut également générer des demandes plus importantes en services auxiliaires qui justifieraient une proportion d'entreprises libérales plus importante ;
- enfin, s'ajoutant aux probables gains de productivité des entreprises déjà présentes, on peut envisager l'existence d'effets de seuils qui permettraient des implantations supplémentaires d'entreprises libérales. Au fur et à mesure que l'activité économique augmente, certains services auxiliaires qui ne pouvaient être proposés pour cause de demande insuffisante, deviennent progressivement viables : l'offre s'élargit donc et conduit à la mise en place de nouvelles structures d'entreprises libérales.

Résultat 5 : la localisation régionale n'explique pas les différences de densité entre les aires urbaines

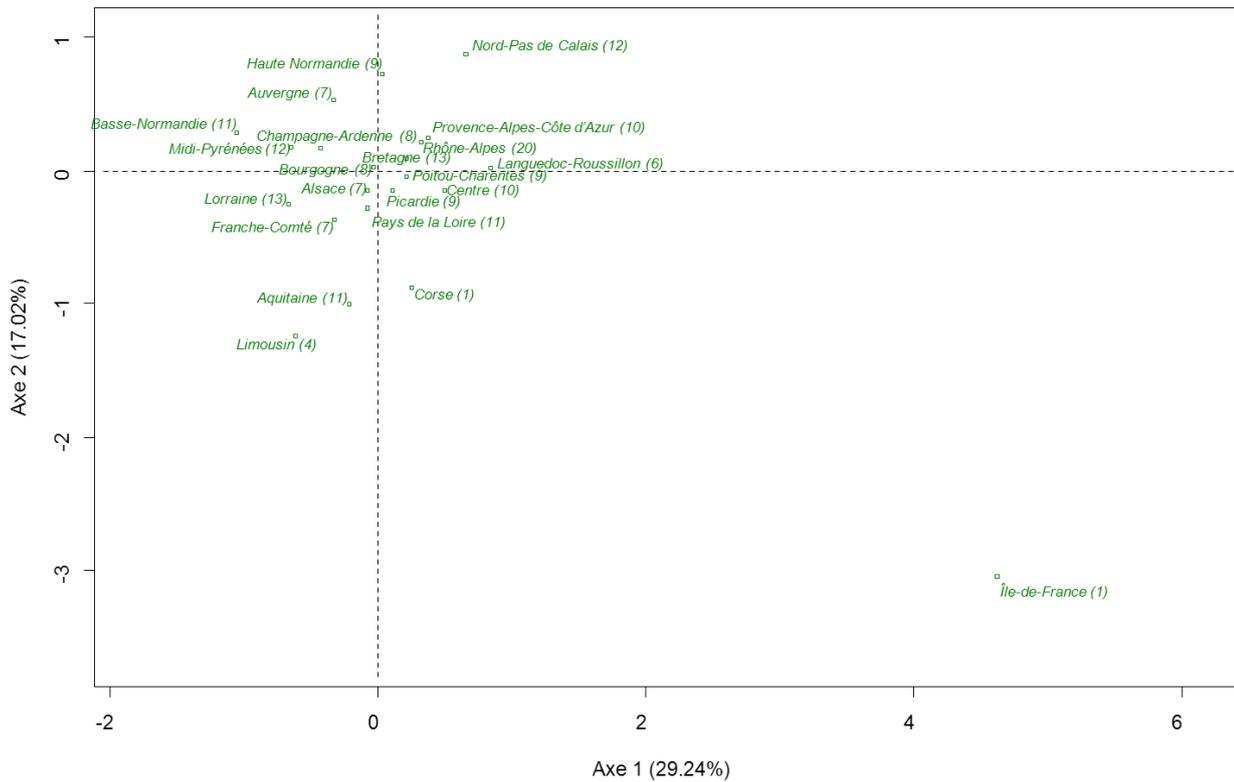
Mis à part l'Île-de-France, la projection sur les deux premiers axes de l'ACP des barycentres des régions des aires urbaines²³ ne révèle aucun effet géographique dans la localisation des entreprises libérales : l'ensemble des régions est concentré autour du centre de gravité du nuage. Aucun effet nord-sud ou est-ouest n'apparaît sur le graphique.

Cette situation indique qu'au sein de chaque région coexistent plusieurs aires urbaines avec des schémas d'implantation des professions libérales différents qui, en moyenne, s'équilibrent. Le cas de l'Île-de-France, est à ce titre, particulier : la région ne possède qu'une seule aire urbaine, l'aire urbaine de Paris, qui couvre pratiquement tout son territoire et possède des particularités propres au fait qu'il s'agit de la capitale. C'est pourquoi elle se distingue particulièrement dans notre analyse régionale.

²² Economie et statistique : Économies d'agglomération et productivité des entreprises : estimation sur données individuelles françaises, n° 419-420, Yoann Barbesol et Anthony Briant, 2008.

²³ Il n'y a pas à proprement parler de région pour l'aire urbaine, cette notion n'entrant pas en compte dans la conception des aires. Par convention, nous avons retenu comme région pour chaque aire urbaine, la région de la ville-centre.

Figure 32 : Projection sur les deux premiers axes de l'ACP de la région de chaque aire urbaine
Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'AU présentes dans chaque région



Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

En nous basant sur ces premiers résultats, nous avons réalisé une typologie en vue de regrouper les aires urbaines en ensembles relativement homogènes sur la base de la répartition des entreprises libérales pour chacun des domaines d'activité – santé, technique et droit – entre les différents territoires de l'aire – ville-centre du pôle, banlieue du pôle et couronne périurbaine. Cinq « profils » d'aires urbaines selon la répartition des professions libérales sont identifiables.

Figure 33 : Moyennes des densités en professions libérales par profil d'aires urbaines
Les cases grisées marquent les valeurs significativement différentes de la moyenne nationale

domaine d'activité	nombre d'aires urbaines	Ensemble des aires	Métropoles	Spécialisées tech. et droit	Spécialisées en santé	Faiblement pourvues	Aires atypiques
		199	13	85	80	18	3
Santé	moyenne de la densité en ville-centre du pôle ²⁴	612	454	526	723	634	603
	moyenne du rapport des densités VC-Banlieue du pôle	56%	85%	71%	36%	55%	63%
	moyenne du rapport des densités VC-Couronne	29%	59%	39%	14%	27%	14%
Technique	moyenne de la densité en ville-centre du pôle	860	1365	903	786	662	578
	moyenne du rapport des densités VC-Banlieue du pôle	86%	89%	88%	80%	99%	87%
	moyenne du rapport des densités VC-Couronne	63%	61%	65%	61%	64%	79%
Droit	moyenne de la densité en ville-centre du pôle	176	299	203	144	121	77
	moyenne du rapport des densités VC-Banlieue du pôle	16%	26%	14%	11%	9%	188%
	moyenne du rapport des densités VC-Couronne	9%	9%	9%	4%	33%	3%
Ensemble	moyenne de la densité en ville-centre du pôle	2205	2753	2270	2118	1967	1736

Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

²⁴ Il s'agit bien ici de la moyenne des densités des villes-centres des pôles des aires urbaines (sans tenir compte de la taille de l'aire) et non de la densité moyenne en villes-centres des pôles. La valeur est donc différente de celle que nous avons calculée précédemment.

Les métropoles des professions libérales (13 aires urbaines²⁵)

Ce profil rassemble les aires urbaines qui présentent les densités en entreprises libérales les plus élevées. Tous domaines d'activité confondus, la moyenne de la densité en professions libérales en ville-centre du pôle est de 2 753 entreprises libérales pour 10 000 entreprises, alors qu'elle n'est que de 2 205 sur l'ensemble des grandes aires urbaines. Par ailleurs, les densités dans la banlieue du pôle ou dans la couronne périurbaine présentent pratiquement toujours des rapports moyens de densité supérieurs aux rapports constatés sur l'ensemble des aires. Les entreprises libérales sont donc non seulement plus nombreuses en ville-centre du pôle, mais également sur l'ensemble de l'aire urbaine.

Cependant, la situation est plus contrastée par domaine d'activité. Dans le domaine technique et en droit, la moyenne des densités en ville-centre du pôle est bien supérieure à celle des autres aires. En revanche, dans le domaine de la santé, elle est nettement inférieure.

Cette « faiblesse » des professions libérales de santé en ville-centre du pôle est compensée par une répartition nettement plus homogène entre les différents territoires de l'aire urbaine. La densité en couronne périurbaine représente encore en moyenne 59% de celle de la ville-centre lorsque, sur l'ensemble des aires urbaines, elle n'en représente en général plus que 29%. Les pôles de ces aires urbaines possèdent de fortes structures médicales hors professions libérales (centres hospitaliers régionaux, cliniques importantes, etc.) qui peuvent contribuer à la faible densité en entreprises libérales dans le pôle. Dans les territoires plus éloignés du pôle (principalement la couronne périurbaine, mais également dans une moindre mesure la banlieue du pôle), la présence de ces centres se fait probablement ressentir de façon moins importante. De ce fait, avec une densité en professions libérales en couronne à peu près inchangée, le rapport ville-centre du pôle - couronne périurbaine est amélioré.

Ce résultat est également à mettre en relation avec la « structure » des aires urbaines : il s'agit des aires les plus étendues de la métropole – la superficie moyenne est de 4 400 km² (3 300 km² sans Paris) –, les plus peuplées –1,9 million d'habitants en moyenne (1 million sans Paris) – et regroupant le plus grand nombre d'entreprises – 163 000 entreprises dans l'aire urbaine (84 500 sans Paris). Le pôle ne couvre dans ces aires qu'une surface réduite (en moyenne 21% de la surface totale de l'aire pour 29% sur l'ensemble des aires) ce qui laisse une large place à la couronne périurbaine. Des unités urbaines extérieures au pôle sont donc présentes dans la couronne, ce qui favorise une densité en professions libérales plus homogène sur le territoire.

D'un point de vue géographique (Figure 35), ce profil rassemble les principales métropoles françaises : sur les 13 aires présentes, on retrouve 11 des 12 aires urbaines métropolitaines identifiées par l'INSEE sur une liste de critères différents (cf. partie 2.1.2).

Les aires urbaines spécialisées en professions libérales technique et droit (85 aires urbaines)

Ce profil affiche des caractéristiques dans la répartition des professions libérales proches des métropoles : présence marquée en ville-centre du pôle d'entreprises libérales des domaines technique et droit, au détriment des entreprises de la santé qui se répartissent de façon

²⁵ Les aires urbaines qui composent des chacun de ces profils est disponible dans l'annexe 5.

relativement plus homogène sur l'ensemble du territoire de l'aire urbaine. Les différences dans les niveaux de densité des professions libérales sont cependant moins marquées que pour les métropoles. Globalement, la densité en entreprises libérales, tous domaines confondus, y reste conforme à la moyenne de l'ensemble des aires (2 270 entreprises libérales pour 10 000 entreprises). De ce fait, elles ne peuvent prétendre au statut de grande métropole et restent au niveau d'aire urbaine spécialisée.

Les aires de ce groupe présentent des caractéristiques dans la moyenne nationale, que ce soit en termes de superficie, de population ou du nombre d'entreprises. La ville-centre du pôle y est cependant relativement plus petite (5% du territoire de l'aire en moyenne) laissant place, comme pour les métropoles, à une couronne périurbaine légèrement plus étendue.

En l'absence d'évolution, il est difficile de savoir si ces aires urbaines sont des métropoles en devenir, à savoir, qu'elles vont progressivement croître pour atteindre des densités plus élevées ou si, au contraire, les caractéristiques de ces aires ne leur permettent pas d'évoluer vers des niveaux plus élevés et les maintiennent au stade de spécialisation dans les domaines technique et droit.

En comparaison avec la classification de l'INSEE, basée sur les fonctions métropolitaines supérieures, on retrouve dans ce profil pratiquement l'intégralité des 29 grandes aires urbaines.

Les aires urbaines spécialisées en professions libérales de santé (80 aires urbaines)

A l'inverse des deux profils précédents, cet ensemble présente une densité en professions libérales en santé supérieure à la moyenne des aires urbaines, tandis que la densité dans les domaines technique et droit y est plus faible.

Par ailleurs, ces aires sont marquées par une prépondérance plus marquée de la ville-centre du pôle par rapport aux autres espaces de l'aire urbaine : le rapport moyen entre la ville-centre et les autres territoires de l'aire urbaine y est plus faible qu'au niveau national et ce, dans tous les domaines de l'activité libérale. La ville-centre du pôle concentre donc les professionnels libéraux, « asséchant » en quelque sorte les autres territoires.

Cette situation est en grande partie liée à la géographie de ces aires. Elles sont en effet beaucoup plus petites – seulement 445 km² en moyenne – et le pôle y tient une place relativement importante (en moyenne 36% de la superficie de l'aire urbaine). Les distances dans ces aires sont donc encore relativement courtes. Les professionnels libéraux sont donc incités à se localiser dans le pôle, profitant ainsi de sa position généralement centrale dans l'aire, mais également de l'ensemble des services qui y sont disponibles (services de transports en commun, parking, proximité de services complémentaires, etc.), ce qui peut expliquer l'importance que revêt le pôle dans ces aires. En outre, la couronne urbaine représente une superficie assez petite de l'aire (64% de l'aire en moyenne) : les unités urbaines en couronne périurbaine sont donc rares et les communes rurales n'offrent pas forcément une clientèle suffisante pour permettre aux professions libérales de se maintenir.

En outre, de petite taille, ces aires urbaines se caractérisent peut-être également par une présence moindre de structures de santé d'importance (centres hospitaliers régionaux en particulier) que les professions libérales se chargent de compenser.

Enfin, ces aires ont une population relativement faible – en moyenne, 52 000 habitants –, un nombre d’entreprises limité – en moyenne moins de 4 000 entreprises –, ce qui ne favorise pas l’installation de professionnels libéraux des domaines technique et droit.

Les aires urbaines faiblement pourvues en professions libérales (18 aires urbaines) et les aires atypiques (3 aires urbaines)

Ces deux profils d’aires urbaines présentent, comme le profil précédent, une densité en entreprises libérales des domaines technique et droit très inférieure au niveau de celle des autres aires urbaines (autour de 600 entreprises techniques pour 10 000 entreprises ; 100 entreprises libérales du droit pour 10 000 entreprises). En revanche, les professions libérales de la santé présentent une moyenne de densité très proche de la moyenne de l’ensemble des aires. D’un point de vue global, ces deux profils d’aires affichent donc des densités en entreprises libérales faibles : environ 1 950 entreprises libérales pour 10 000 entreprises.

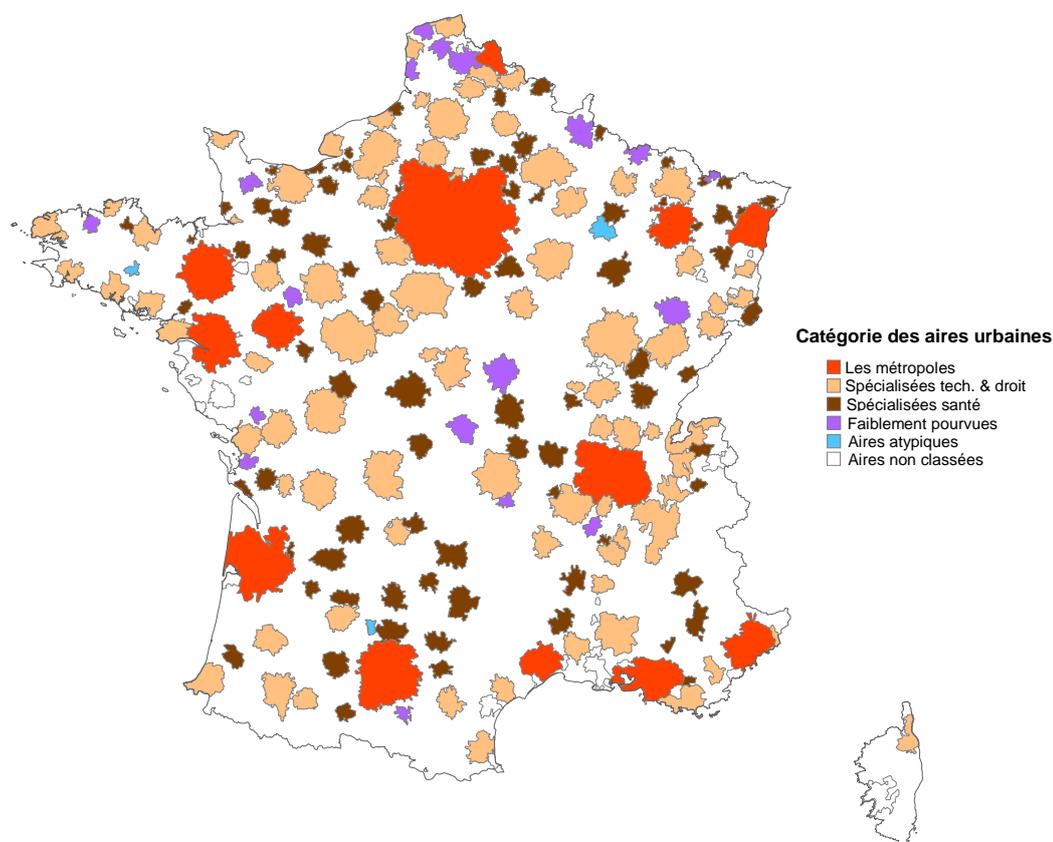
Ces deux profils se distinguent par une surreprésentation des professions libérales du droit en dehors de la ville-centre du pôle. Dans les « aires urbaines faiblement pourvues », ces professionnels sont relativement surreprésentés en couronne (la densité moyenne est du tiers de celle de la ville-centre alors qu’elle n’est que du dixième en général), tandis que dans les trois cas atypiques, ils sont surreprésentés en banlieue du pôle (la densité y est pratiquement double de celle de la ville-centre).

Figure 34 : Caractéristiques moyennes des grands profils d’aires urbaines
Les cases grisées marquent les valeurs significativement différentes de la moyenne nationale

		Ensemble des aires	Métropoles	Spécialisées tech. et droit	Spécialisées en santé	Faiblement pourvues	Aires atypiques
Nombre d’aires urbaines		199	13	85	80	18	3
Superficie de l’AU		973	4 388	1 067	445	520	334
Population de l’AU		240 544	1 899 971	204 588	52 416	82 371	34 246
Nombre d’entreprises dans l’AU		18 727	162 839	14 201	3 889	4 715	2 241
Densité en entreprises (nb d’entreprises au km²)		12,6	32,4	14,0	9,0	8,6	7,5
Densité de la population (nb d’habitants au km²)		198,0	400,2	210,6	158,8	180,6	116,6
Part relative de la ville-centre du pôle	en superficie	8%	2%	5%	12%	8%	21%
	en population	42%	31%	39%	47%	41%	52%
	en entreprises	44%	36%	40%	49%	43%	52%
Part relative de la banlieue du pôle	en superficie	21%	19%	19%	24%	19%	21%
	en population	28%	41%	29%	25%	25%	23%
	en entreprises	25%	37%	26%	23%	23%	23%
Part relative de la couronne périurbaine	en superficie	71%	79%	76%	64%	74%	57%
	en population	30%	28%	32%	28%	34%	25%
	en entreprises	31%	27%	33%	29%	34%	24%

Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

Figure 35 : Typologie des grandes aires urbaines



Source : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC

La cartographie des différentes aires urbaines illustre clairement l'absence du caractère régional dans la structuration des grandes aires urbaines. Les métropoles correspondent à des capitales régionales réparties sur l'ensemble du territoire. Les aires spécialisées en technique et droit sont dispersées autour de celles-ci. Enfin, dans les espaces s'insèrent les aires plus petites, correspondant aux aires spécialisées en santé ou aux aires faiblement pourvues.

L'analyse de la localisation a confirmé également que les professions libérales répondent à des besoins variés, portés par de nombreux intervenants, ce qui traduit une diversité des acteurs qui œuvrent dans le secteur. Afin de mieux cerner les principaux enjeux de ce secteur, il est donc important de décrire les différents profils des acteurs qui le composent. En se basant sur les données de l'Enquête Emploi de 2003 à 2011, la partie suivante nous permettra d'étudier les principales caractéristiques de l'emploi des professionnels libéraux. L'analyse des évolutions par domaine d'activité nous renseignera ainsi sur leurs spécificités ou, au contraire, sur les tendances à l'œuvre communes à l'ensemble des professionnels.

3 CARACTERISATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR ET PRINCIPALES TENDANCES DE 2003 A 2011

3.1 Note méthodologique préalable sur les données d'enquête

La description de l'emploi dans le secteur des professions libérales que nous proposons ici est issue d'une exploitation de l'Enquête emploi sur la période 2003-2011. Bien que le dispositif d'enquête constitue un échantillon important de logements et donc d'individus²⁶, la restriction de celui-ci, dans le cadre de notre étude, aux seuls professionnels libéraux limite beaucoup la taille de l'échantillon. La sensibilité des résultats aux fluctuations d'échantillonnage devient alors plus importante et l'est d'autant plus que la segmentation utilisée est fine (évolutions des métiers exercés en tant que professionnels libéraux ou suivi des parcours des professionnels). C'est pourquoi, lorsque cela a été nécessaire et afin de renforcer la robustesse des résultats que nous présentons, nous avons eu recours aux méthodes suivantes :

- moyennes mobiles sur 3 ans : les valeurs sont calculées année par année, puis la valeur de l'année en cours est consolidée en utilisant la valeur de l'année précédente et de l'année suivante. Cette méthode a été utilisée lorsque l'évolution de la taille des échantillons entre les différentes années conduit à des évolutions interannuelles quelque peu chaotiques et qui ne reflètent pas la réalité. Les résultats sont alors présentés sur la période 2004-2010.
- estimation sur 3 années : les valeurs sont calculées en regroupant les échantillons de 3 années successives. Cette méthode a été utilisée lorsque la taille de l'échantillon ne permettait plus une estimation annuelle : en regroupant plusieurs années, nous avons donc reconstitué un échantillon suffisant pour produire des estimations. Les résultats sont alors présentés par intervalles de 3 ans : 2003-2005, 2006-2008, 2009-2011.

L'évolution des professions libérales en France n'est pas forcément homogène sur tout le territoire. C'est pourquoi des analyses régionales sont proposées. Le découpage en régions administratives n'est cependant pas possible car peu de régions françaises présentent des effectifs suffisants pour faire des estimations correctes. Nous avons donc constitué pour notre étude 6 grandes régions relativement homogènes au regard des professions libérales, en regroupant les régions administratives françaises sur les critères suivants (triés par ordre décroissant d'importance) :

- 1 - proximité géographique : les ensembles constitués forment des blocs d'un seul tenant ;
- 2 - similitude dans la répartition des professions libérales entre les domaines droit, santé et technique pour l'année 2011 ;
- 3 - similitude des évolutions du nombre de professions libérales entre 2003 et 2011 ;

²⁶ Une présentation plus complète de l'Enquête emploi se trouve en partie 1.2.2

4 - critère de la taille de l'échantillon final : les régions constituées doivent avoir une taille d'échantillon suffisante pour permettre des traitements, éventuellement en ayant recours aux moyennes mobiles.

Les six groupements régionaux qui ont été constitués sont les suivants :

Groupement régional	Régions présentes dans le groupe	
Île-de-France	Île-de-France	
Nord Est	Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Picardie	Bourgogne France Comté Nord-Pas-de-Calais
Nord-Ouest	Basse-Normandie Haute-Normandie	Bretagne
Façade Atlantique	Aquitaine Pays de la Loire	Midi-Pyrénées Poitou-Charentes
Centre	Auvergne Limousin	Centre
Sud-Est	Corse Provence-Alpes Côte d'azur	Languedoc Rhône-Alpes

3.2 Top 10 des métiers : les médecins restent les professionnels les mieux représentés parmi les professions libérales

Afin de lisser les variations liées aux fluctuations de l'échantillon, nous présentons les évolutions par métier, en calculant des moyennes sur trois années.

Les médecins sont les professionnels les plus représentés parmi les professions libérales, regroupant sur la période 2009-2011, 16,9% de l'ensemble des effectifs libéraux. Cinq autres métiers de la santé apparaissent parmi les 10 professions dont le poids est prépondérant au sein du secteur : les infirmiers (10,9% en 2009-2011), les masseurs-kinésithérapeutes (8,2%), les autres spécialistes de la rééducation (6,1%), les chirurgiens-dentistes (5,0%) et les pharmaciens (4,3%). Ces 6 profils regroupent ainsi plus de la moitié des effectifs de professionnels libéraux entre 2009 et 2011. Pourtant, ils ne suivent pas tous la même évolution. La part des médecins a suivi une tendance à la baisse entre 2003-2005 et 2009-2011, tout comme celle des pharmaciens. A l'inverse, le poids des infirmiers et des autres professionnels de la rééducation a légèrement progressé. Ceci s'explique notamment par la croissance des besoins dans le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes. En effet, d'une part, le vieillissement de la population engendre des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance. D'autre part, les possibilités de prise en charge par les familles tendent à se réduire dans un contexte de hausse du taux d'activité des femmes après 45 ans et de fragmentation croissante des structures familiales. Ainsi, comme le souligne la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) dans sa publication traitant des métiers en 2020²⁷, « le développement de la médecine ambulatoire et le maintien à domicile des personnes âgées

²⁷ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), *Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes*, mars 2012, n°022.

nécessiteront donc un accompagnement par des professionnels, aides à domicile, aides-soignants, infirmiers ou autres professionnels paramédicaux ».

Quelques métiers du domaine technique sont également importants dans l'ensemble des effectifs libéraux. Il s'agit des professionnels du conseil dont la part dans les effectifs totaux est passée de 9,8% en 2003-2005 à 12,2% en 2009-2011, des intermédiaires du commerce (5,2% en 2003-2005 à 6,4% en 2009-2011) et des architectes (en baisse de 5,5% à 4,6% sur la période). Les données détaillées pour l'ensemble des métiers révèlent une très forte montée des moniteurs et éducateurs sportifs libéraux dont la part dans l'effectif global des professions libérales est passée de 0,5% (2003-2005) à 2,2% (2009-2011).

Enfin, dans le domaine du droit, le métier d'avocat est le plus représenté dans les effectifs de professionnels libéraux. Sa part a progressé sur la période étudiée : 5,9% en 2009-2011, contre 4,7% en 2003-2005.

Figure 36 : Part des 10 premiers métiers* en % de l'effectif global des professions libérales

	2003-2005	2006-2008	2009-2011	Tendance 2003-2011
Médecins	21,2%	21,1%	16,9%	↘ ↘
Professionnels du conseil	9,8%	10,8%	12,2%	↗ ↗
Infirmiers	10,0%	9,8%	10,9%	↗
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs	8,1%	7,9%	8,2%	-
Intermédiaires du commerce	5,2%	6,4%	6,4%	↗
Autres spécialistes de la rééducation	5,5%	6,2%	6,1%	↗
Avocats	4,7%	6,0%	5,9%	↗
Chirurgiens dentistes	5,4%	5,3%	5,0%	↘
Pharmaciens	6,3%	4,8%	4,3%	↘ ↘
Architectes	5,5%	3,9%	4,6%	↘

*Certaines données ont été regroupées pour former des groupements de métiers (cf. « autres spécialistes de la rééducation »).

Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

3.3 Évolution du nombre de professionnels libéraux : une croissance beaucoup plus forte dans le domaine technique non réglementé

Les données de l'Enquête emploi témoignent de la montée en puissance des activités du domaine technique. Le graphique suivant nous permet notamment d'observer la forte croissance des activités non réglementées. Ceci va dans le sens des observations faites par la DGCIS dans le 4 pages²⁸ de novembre 2012. Ainsi, au cours des dernières années, le nombre d'entreprises dans ces activités a augmenté beaucoup plus fortement que celui des entreprises libérales réglementées. Le graphique suivant démontre alors que cette tendance se retrouve au niveau du nombre de professionnels libéraux.

Entre 2003 et 2011, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) du nombre total de professionnels libéraux s'élève à 3,8%. Celui-ci est largement tiré vers le haut par le poids de plus en plus

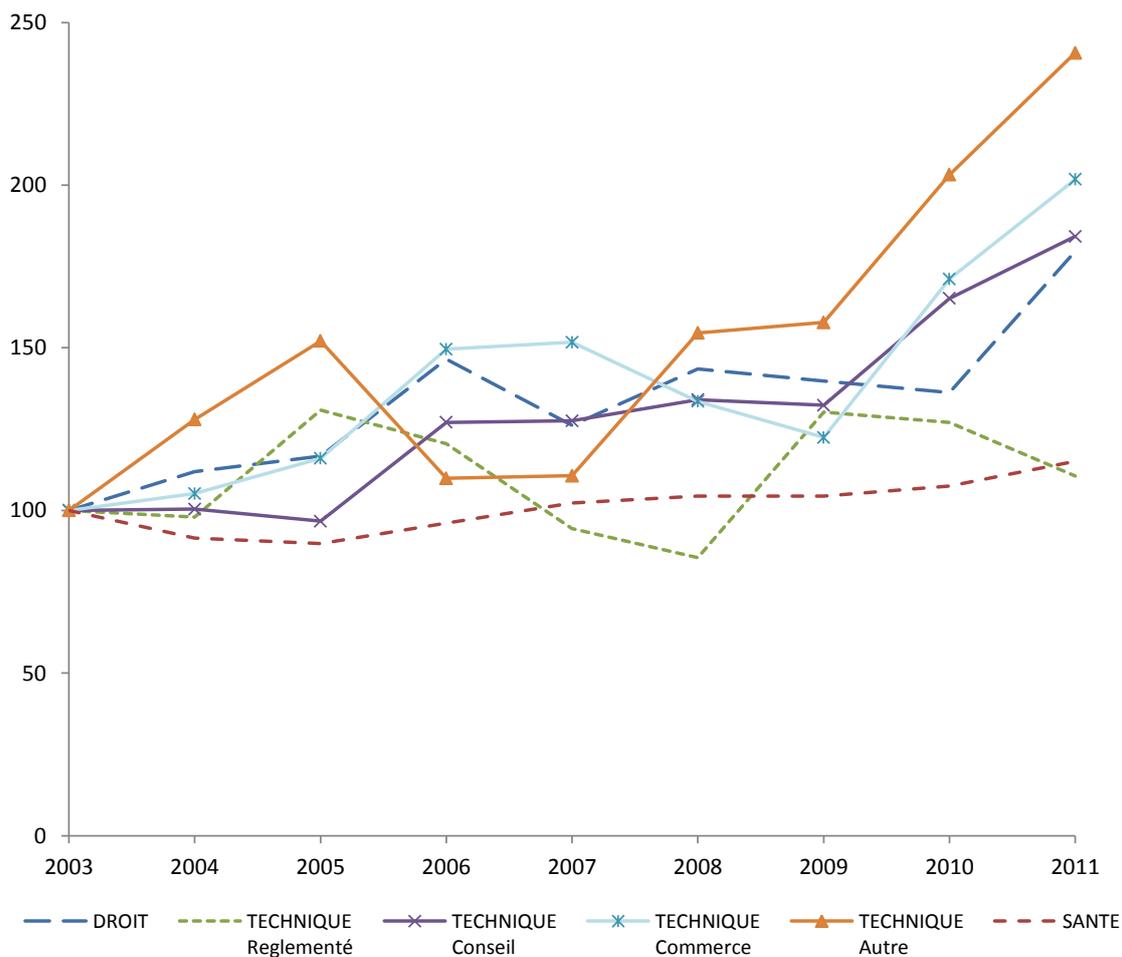
²⁸ Les activités libérales continuent à se développer, notamment grâce aux professions non réglementées, le 4 pages, DGCIS, n°22- Novembre 2012.

conséquent des professionnels du domaine « technique conseil » (représentant près de 17% de l'ensemble des professionnels libéraux en 2011) dont le TCAM s'établit à 7,9% sur cette période. Cette évolution traduit principalement la croissance du besoin de services aux entreprises dans une économie du tertiaire (cf. partie 2.2.1). Les professionnels du domaine « technique commerce » (7,2% de l'ensemble des professionnels en 2011) suivent cette même tendance (TCAM de 9,2% sur cette même période). Les intermédiaires du commerce ont en effet saisi les opportunités de développement offertes par les mutations économiques à l'œuvre (développement du commerce international, informatisation des processus productifs, complexification de l'offre de produits...). Durant cette période, la palette des prestations prises en charge par les négociants s'est enrichie, au-delà des fonctions traditionnelles d'achat et de revente de biens en l'état : activité de maintenance, livraison, service après-vente ou encore installation et récupération des produits usagés.

Bien qu'ayant un poids moindre dans l'ensemble des professionnels libéraux (4,5% en 2011), le nombre de professionnels du domaine « technique autre » connaît la plus forte croissance sur cette période (TCAM de 11,6%). Ceci peut s'expliquer notamment par l'apparition de nouveaux services à la personne, à l'instar des prestations de coaching à domicile. Les professionnels du droit ont également vu leur nombre augmenter fortement (TCAM de 7,6%).

Seuls les professionnels libéraux du domaine de la santé et ceux du domaine « technique réglementé » connaissent une progression plus limitée au cours de la période étudiée (TCAM respectifs de 1,8% et 1,3%).

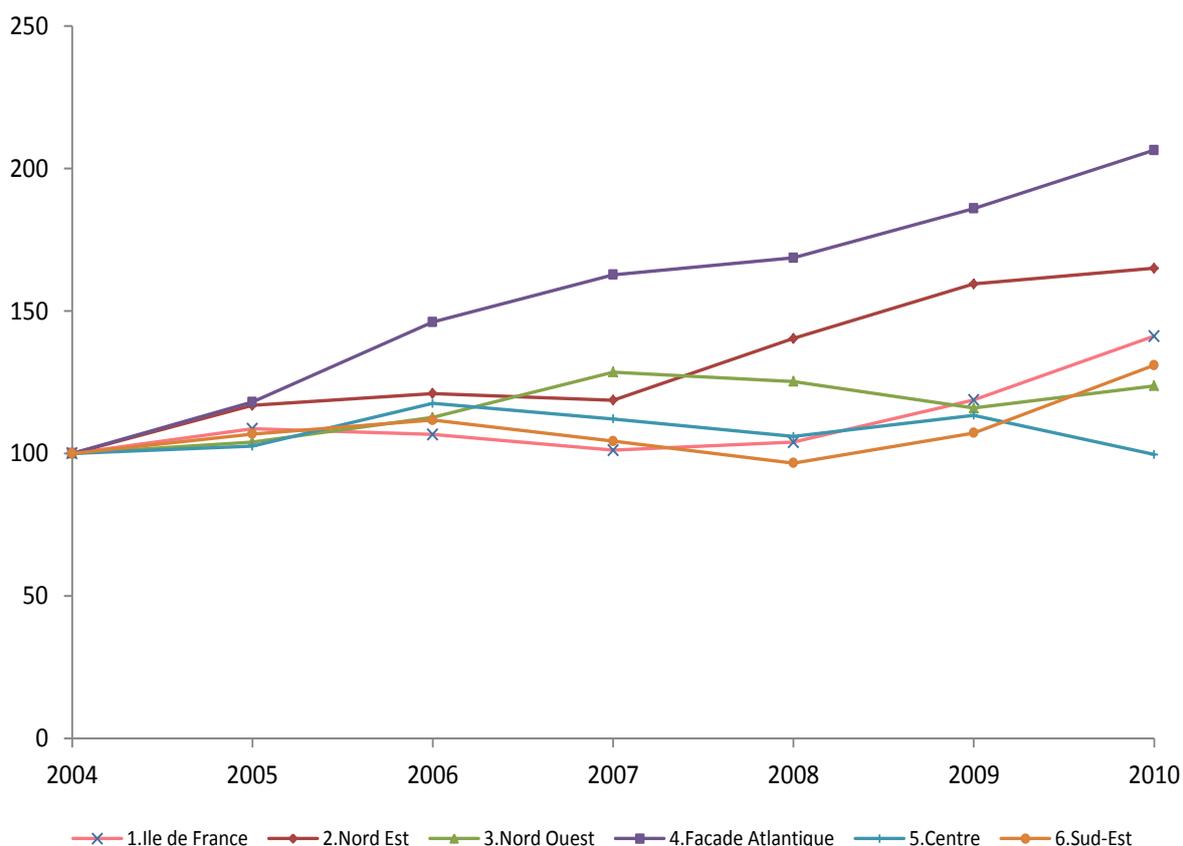
Figure 37 : Évolution du nombre de professionnels libéraux entre 2003 et 2011



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

Par ailleurs, le détail des données d'enquête par grandes régions nous permet de constater des écarts relativement élevés en termes d'évolution du nombre de professionnels dans le domaine technique. En effet, si au niveau global les professions libérales restent davantage localisées dans le sud et en Ile-de-France (cf. partie 1.3.6), au cours de la période étudiée (2003-2011) les activités techniques ont progressé plus fortement sur la façade atlantique et le nord-est de la France avec des TCAM qui s'établissent respectivement à 12,8% et 8,7% sur cette période, contre 5,9% pour l'Ile de France, 4,6% pour le sud-est, 3,6% pour le nord-ouest et enfin, en stagnation pour la région Centre.

Figure 38 : Zoom régional concernant l'évolution (en indice) du nombre de professionnels libéraux dans le domaine technique (base 100 en 2003)



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

3.4 Une sous-représentation des moins de 35 ans, mais des différences selon les domaines

Pour la plupart des professionnels libéraux, l'entrée dans la carrière passe par une période de salariat qui permet d'acquérir connaissances, expérience et de tisser ainsi son propre réseau. Ces professionnels sont donc en moyenne plus âgés que les cadres du secteur privé. Alors que la part des moins de 35 ans représente environ 33,9% de la population active en 2010, cette part s'élève de 15,4% à 22,7% chez les professionnels libéraux. Différentes tendances apparaissent selon les domaines d'activité, mais notons cependant que la part des moins de 35 ans tend à progresser sur 2004-2010, malgré une inflexion sur la 2^{ème} partie de la période.

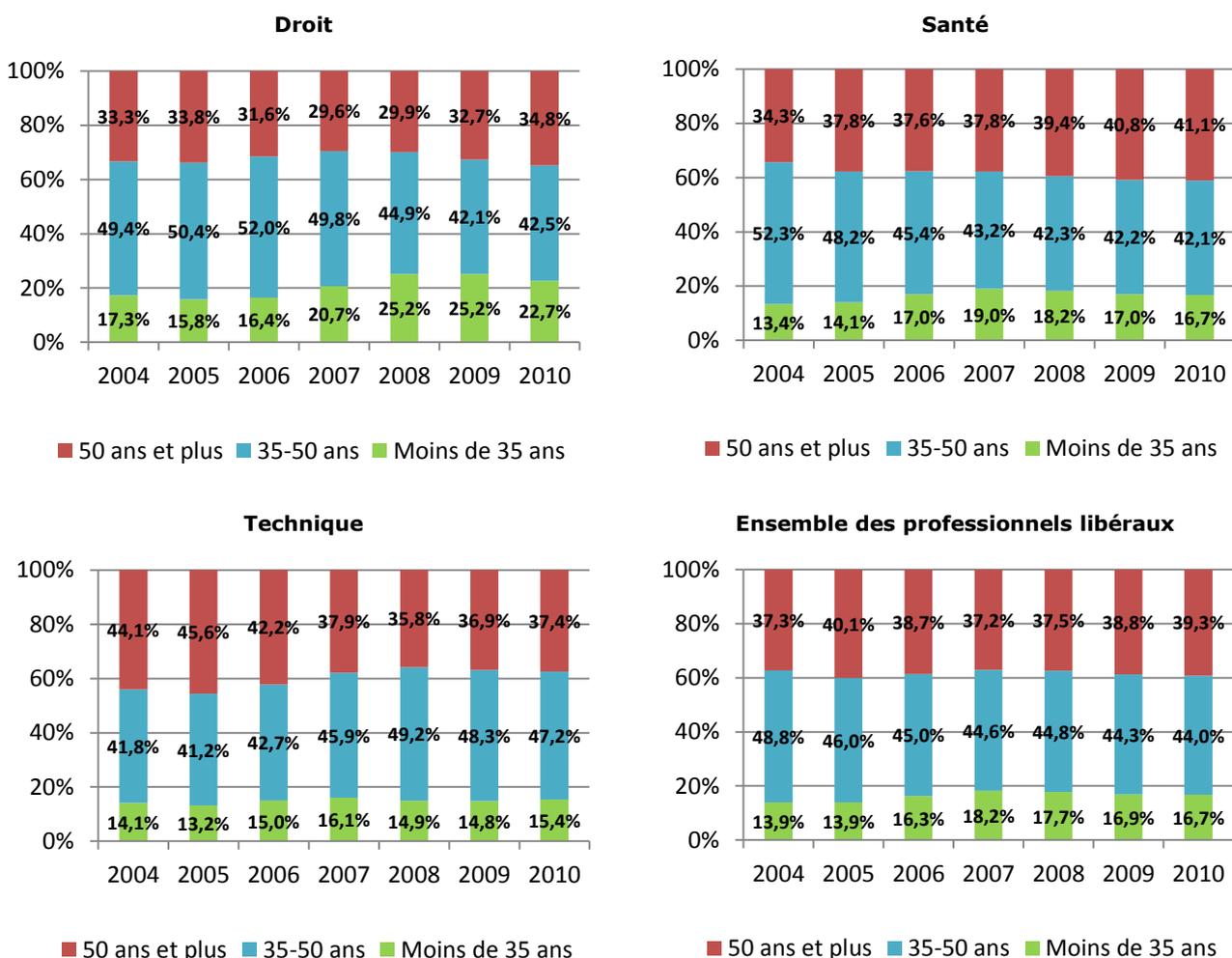
Dans le domaine du droit, les tranches extrêmes ont gagné du terrain entre 2004 et 2010. Toutefois, en 2010, la part des 50 ans et plus chez ces professionnels demeure plus faible (34,8%) que celle de l'ensemble des professionnels libéraux (39,3%). A l'inverse, la part des moins de 35 ans est nettement plus élevée chez ces derniers (22,7%) que pour l'ensemble des professionnels libéraux (16,7%). Ainsi, en moyenne, les professionnels du droit sont plus jeunes que le reste des professionnels libéraux.

Concernant le domaine de la santé, la tendance est davantage au renforcement de la part des 50 ans et plus : 41,1% des professionnels libéraux de la santé sont âgés de 50 ans et plus en 2010, contre 34,3% en 2004. Par ailleurs, il existe de fortes différences au sein même de ce domaine

d'activité. Des données d'enquête de l'Observatoire national des entreprises des professions libérales démontrent notamment que c'est avant tout chez les professionnels libéraux du paramédical que l'âge à la première installation est le plus bas.

Enfin, chez les professionnels libéraux du domaine technique, la structure par âge semble évoluer vers un renforcement de la part des 35-50 ans (47,2% des professionnels libéraux de ce domaine d'activité appartiennent à la tranche d'âge des 35-50 ans en 2010, contre 41,8% en 2004). Ceci s'explique notamment par le fait que les porteurs de projet sont bien souvent d'anciens salariés de PME et grandes entreprises, profitant alors d'un relationnel professionnel établi et d'un carnet d'adresses d'entreprises potentiellement clientes.

Figure 39 : Âge des professionnels libéraux : évolution de 2004 à 2010



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

3.5 Une tendance à la féminisation du secteur qui semble s'essouffler

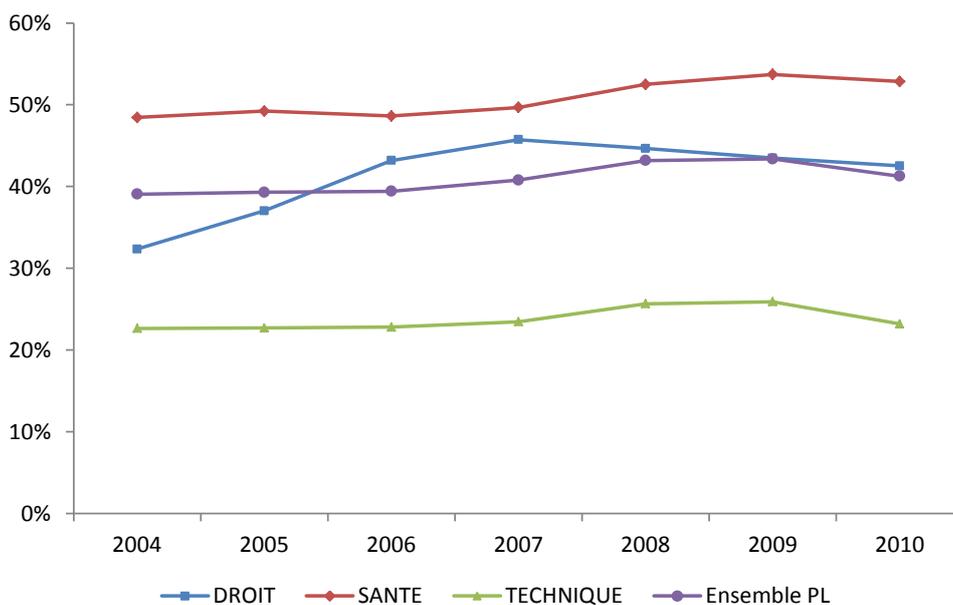
Plusieurs travaux tels que ceux de La Délégation Interministérielle de 2001²⁹ se sont attachés à démontrer le processus dynamique de féminisation à l'œuvre au sein des professions libérales depuis la fin des années 70. Ces derniers concluent notamment que « cette féminisation ne s'est pas faite de façon linéaire dans le temps ni de manière homogène selon les professions considérées ». La féminisation désigne la hausse en volume du nombre de femmes exerçant une activité libérale combinée à l'augmentation de la part des femmes au sein de ces activités. Selon ce même rapport de 2001, ce processus aurait été particulièrement marqué entre 1989 et 1999 (avec des évolutions bien supérieures à celles observées chez l'ensemble des actifs). Un phénomène de « rattrapage » s'est opéré dans certaines professions qui comptaient vraiment peu de femmes dans leurs rangs (huissiers de justice, vétérinaires, notaires...), tandis que d'autres, déjà assez ouvertes aux femmes, ont connu une féminisation plus régulière (médecins, avocats...).

Toutefois, les données plus récentes de l'Enquête emploi (cf. graphique ci-dessous pour la période 2004 à 2010) semblent démontrer un certain ralentissement de ce processus. En effet, malgré un attrait grandissant des femmes pour ce type de professions, les attentes des nouvelles générations semblent s'orienter davantage vers un équilibre entre activité professionnelle et vie familiale.

De fortes différences apparaissent selon les domaines d'activité. Ainsi, en 2010, la part des femmes demeure très faible chez les professions libérales techniques, comparativement à celle de l'ensemble des professionnels libéraux (respectivement 23% et 41%). Les hommes représentent par exemple plus de 80% des professionnels libéraux de la comptabilité. Par ailleurs, en termes d'évolution, la part des femmes dans l'emploi des professionnels libéraux affiche un TCAM de 2,5% entre 2004 et 2008, contre -2,2% entre 2008 et 2010. Ce ralentissement observé depuis 2008 est pour le moment difficilement interprétable. Seule une analyse sur une plus longue période permettrait de conclure à une réelle rupture de tendance.

²⁹ L'Etat de féminisation des professions libérales, Rapport final pour le compte de La Délégation Interministérielle aux Professions Libérales, Tome II, Septembre 2001

Figure 40 : Évolution de la part des femmes dans l'emploi des professionnels libéraux de 2004 à 2010



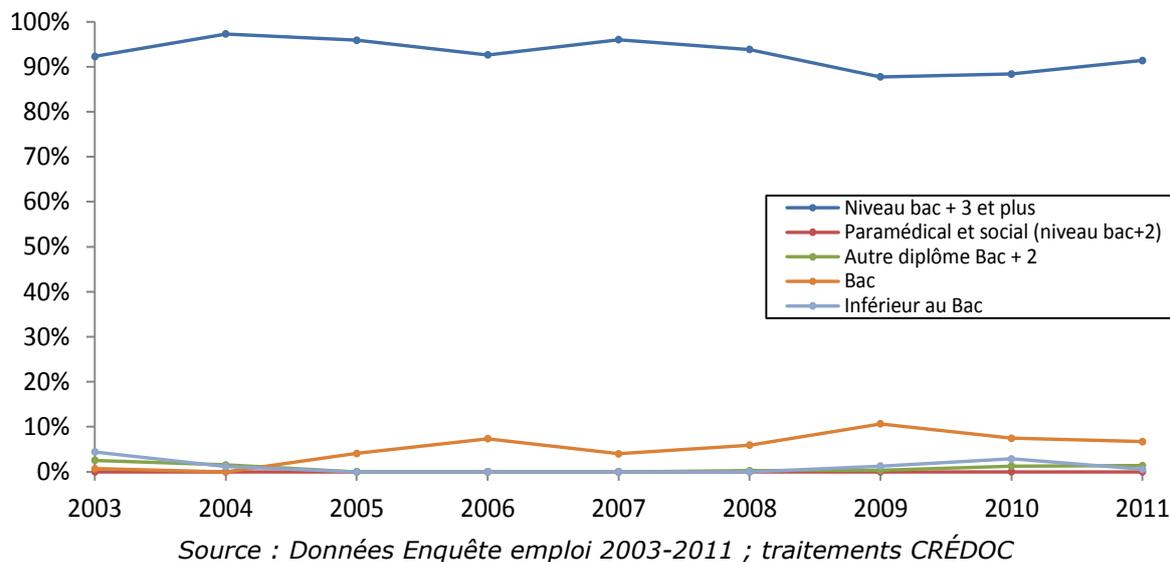
Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

3.6 Niveau de diplôme par domaine d'activité : une plus grande diversité dans le domaine technique

Ici aussi le domaine technique se distingue des autres professions libérales. Si dans le domaine du droit et de la santé seulement moins de 10% des professionnels possèdent un diplôme tel que le baccalauréat ou de niveau inférieur à celui-ci, cette part s'élève à plus d'un tiers chez les professionnels libéraux du domaine technique. En effet, le caractère réglementé des activités du domaine du droit et de la santé implique un accès à la profession lié obligatoirement à la détention d'un diplôme.

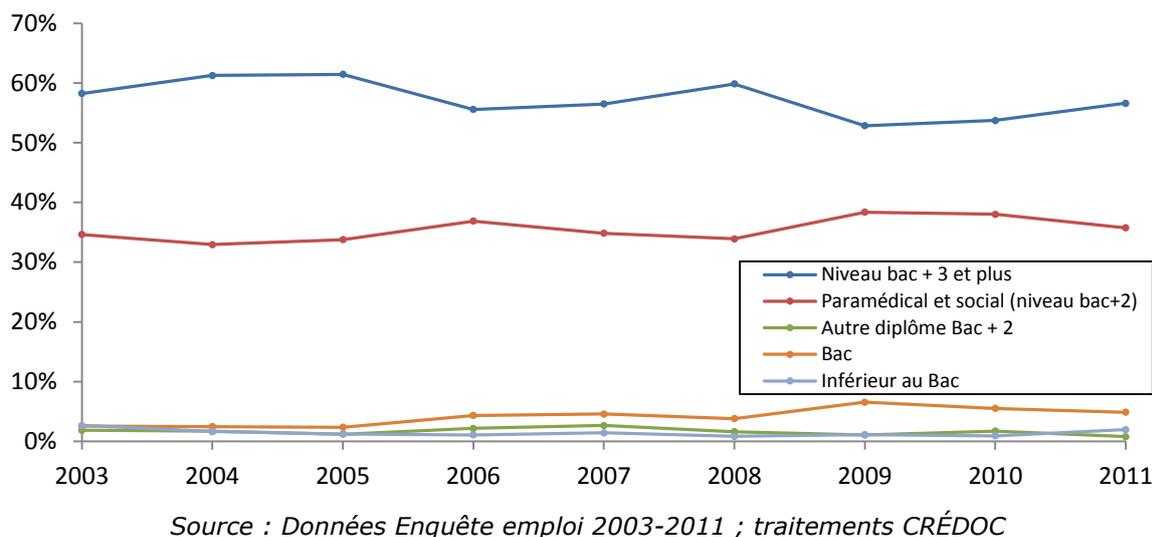
- LE DROIT

Figure 41 : Répartition des professionnels libéraux du droit selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011)



- LA SANTE

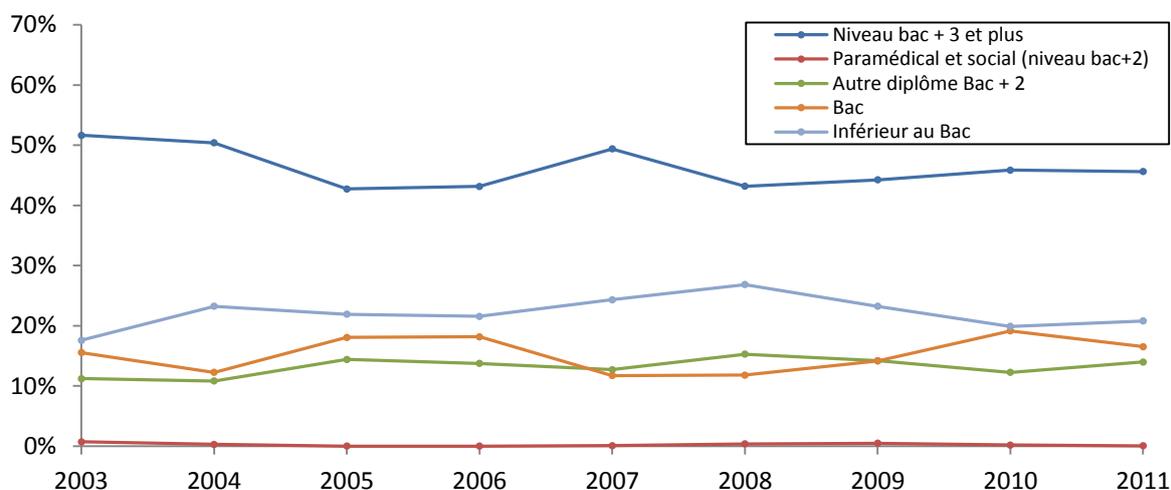
Figure 42 : Répartition des professionnels libéraux de la santé selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011)



Par ailleurs, bien que les évolutions doivent être interprétées avec beaucoup de précaution, on observe une certaine stabilité de la part des diplômes de niveau bac+3 et plus chez les professionnels libéraux du droit et de la santé (TCAM autour de 0% pour la période 2003-2011). En revanche, la part des diplômes de niveau bac+3 et plus semble davantage orientée à la baisse chez les professionnels du domaine technique (TCAM de -1,5%). En effet, ce domaine est caractérisé par une forte part d'autodidactes. C'est aussi dans ce domaine que les professions non réglementées (donc sans exigence de diplôme) sont les plus nombreuses.

- LE DOMAINE TECHNIQUE

Figure 43 : Répartition des professionnels libéraux du domaine technique selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011)



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

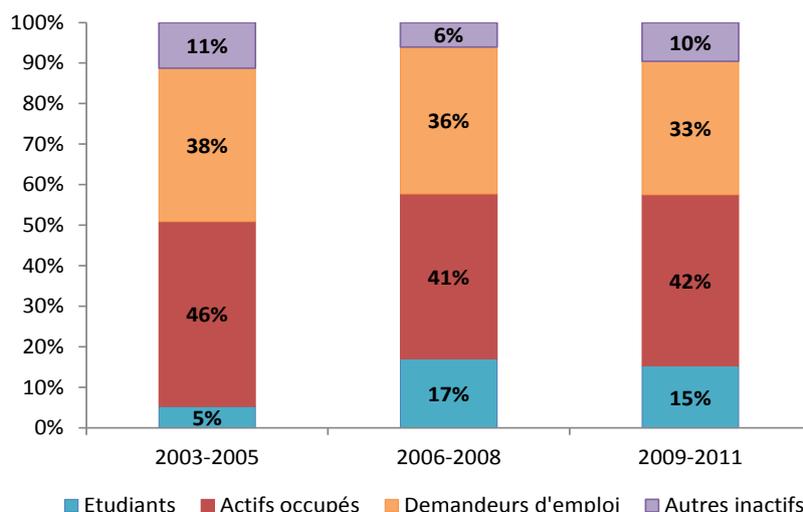
3.7 Origine et devenir des flux de professions libérales

Les données de l'Enquête emploi permettent également d'analyser les flux en termes d'entrées et de sorties dans la profession. Toutefois, ces données peuvent être considérées comme un indicateur de tendance mais ne doivent pas être extrapolées à l'ensemble des professions libérales. En effet, seuls les individus ayant changé de situation d'une année sur l'autre ont été retenus pour cet indicateur. Ainsi, pour chaque année, il s'agit d'analyser la situation antérieure des nouveaux entrants dans la profession et le motif de départ de ceux qui la quittent. Ici aussi, les variations en termes de nombre de répondants peuvent entraîner des fluctuations d'une année sur l'autre, c'est pourquoi nous avons fait le choix de présenter les données de manière plus agrégée (moyenne sur 3 ans). Par ailleurs, étant donné le nombre limité de répondants à cette question pour les professionnels du droit, nous ne pourrions pas présenter les données pour ce domaine d'activité.

- LES ENTREES

Les données disponibles en termes d'évolution ne font apparaître aucune tendance clairement marquée (cf. graphique suivant). Néanmoins, elles nous renseignent sur la répartition en termes d'origine des professions libérales. Au global, plus de quatre nouveaux entrants dans la profession sur dix étaient déjà considérés comme actifs dans leur précédente situation. Ils sont également nombreux à avoir choisi le statut de professionnel libéral pour créer leur activité (plus ou moins un tiers d'entre eux étaient sans emploi). Enfin, un à deux d'entre eux sur dix étaient étudiants.

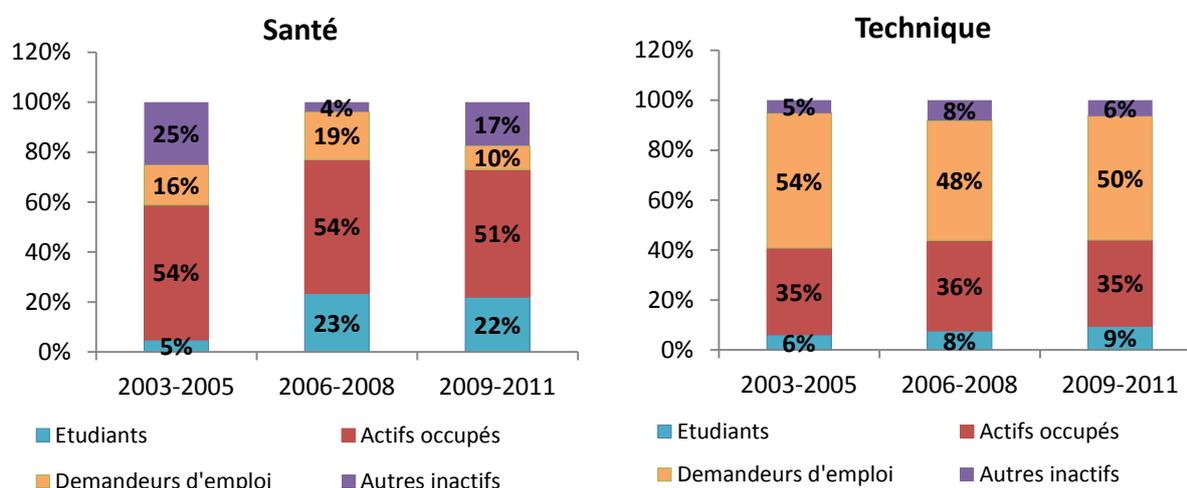
Figure 44 : « Origine » des professions libérales en termes de statut



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

Le détail des données par domaine d'activité montre que les nouveaux entrants dans le domaine technique sont beaucoup plus nombreux à posséder un statut de chômeur sur la période antérieure à leur passage au statut de professionnel libéral. Ceci peut s'expliquer par le fait que c'est dans ce domaine que l'on trouve la majorité des activités non réglementées (donc moins de barrières à l'entrée dans ce type de professions). Ainsi, alors qu'une large moitié des professionnels libéraux de la santé possédait déjà le statut d'actif occupé avant leur entrée dans la profession, cette part s'élève à seulement un peu plus d'un tiers chez les professionnels libéraux du domaine technique.

Figure 45 : « Origine » des professions libérales des domaines « santé » et « technique »



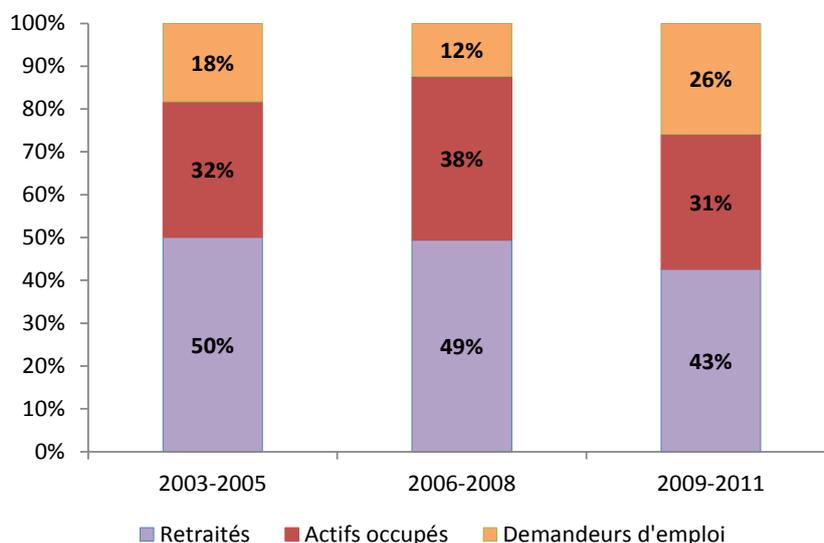
Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

• LES SORTIES

Les départs à la retraite constituent le premier motif de sortie de la profession, représentant en moyenne quatre à cinq départs sur dix. Environ un tiers des professionnels libéraux font le choix de quitter leur profession pour exercer une autre activité. Enfin, les professionnels libéraux n'ont pas

été épargnés par la conjoncture économique de crise : la part des demandeurs d'emploi dans le total des départs a quasiment doublé entre 2006 et 2011 (+14 points de pourcentage).

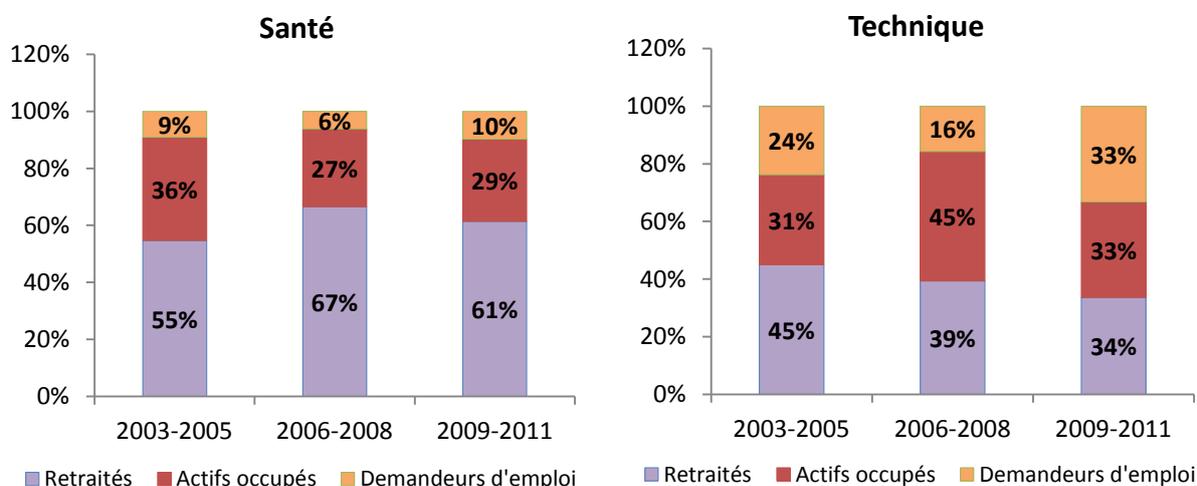
Figure 46 : Motif de « départ » des professions libérales en termes de statut



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

Les graphiques par domaine d'activité illustrent une nouvelle fois les fortes différences en termes de structure des professions libérales entre les domaines technique et santé. Les départs à la retraite constituent le motif largement dominant chez les professionnels libéraux de la santé (représentant plus d'un départ sur six), tandis que les départs en tant que « demandeur d'emploi » représentent seulement un départ sur dix. A contrario, dans le domaine technique, les motifs de départ sont désormais représentés à parts égales. La part des départs en tant que « demandeur d'emploi » a en effet progressé de 2006 à 2011 (+17 points de pourcentage). Ceci témoigne notamment d'une plus grande sensibilité des professionnels libéraux du domaine technique au contexte économique de crise, ces derniers étant notamment directement impactés par le ralentissement de la demande de conseil/services aux entreprises.

Figure 47 : Motif de « départ » des professions libérales des domaines « santé » et « technique »



Source : Données Enquête emploi 2003-2011 ; traitements CRÉDOC

CONCLUSION

Bien que le secteur des professions libérales soit en cours de structuration avec l'intégration de nouveaux métiers, l'analyse des principaux indicateurs économiques disponibles sur ces professions nous a permis dans un premier temps d'appréhender leur poids dans l'économie. A la croisée des chemins entre services aux entreprises et services aux particuliers, ce secteur apparaît au cœur de l'économie dite du tertiaire. Le champ couvert par les professions libérales ne cesse de s'étendre, surtout dans les professions dites non réglementées, tant dans le domaine de l'accompagnement des personnes que du conseil aux entreprises.

Ce positionnement particulier des activités libérales dans l'économie se traduit par un enrichissement mutuel avec les autres activités de la sphère économique. C'est ce que montre la seconde partie de ce rapport : implantées sur l'ensemble du territoire, les activités libérales répondent aux besoins exprimés par les entreprises et par l'expertise qu'elles apportent, leur permettent en retour d'accroître à la fois activité et compétitivité. La présence de ces activités constitue dès lors une variable déterminante dans l'attractivité des territoires où elles constituent un véritable levier de création de richesse et d'emploi. De ce fait, la connaissance de leur implantation sur le territoire - et des différences pouvant exister entre les zones - revêt une importance particulière. L'approche exploratoire concernant leur localisation dans les différentes grandes aires urbaines a notamment révélé l'hétérogénéité des professions libérales en matière d'implantation géographique ; différentes logiques semblent se dégager selon les domaines d'activité. Par ailleurs, alors que les débats se multiplient autour de la problématique de l'égalité territoriale, du développement des grandes métropoles et de leur rôle dans la croissance économique³⁰, l'analyse de la répartition spatiale des professions libérales vient témoigner de l'attraction des aires urbaines de très grande taille, et plus particulièrement de la ville-centre du pôle urbain. Ces résultats offrent la perspective d'une nécessaire réflexion sur la mise en place de mesures en termes d'aménagement du territoire visant à soutenir l'installation des professions libérales (accompagnement des démarches administratives, mesures d'ordre fiscal...), éventuellement adaptées à la localisation. De telles mesures pourraient en effet contribuer à un possible rééquilibrage économique des banlieues ou de zones défavorisées des couronnes urbaines.

Face aux spécificités du secteur (contraintes réglementaires, niveau de diplômes...), la caractérisation des acteurs à travers les données de l'Enquête emploi (cf. Partie 3) nous a permis de mieux comprendre les principaux enjeux de la profession. L'enquête emploi nous révèle que les jeunes y sont très largement sous-représentés - 16,7% pour les moins de 35 ans chez les professions libérales contre 33,9% dans la population active - car l'accès aux professions libérales, notamment réglementées, demande souvent de nombreuses années d'études et les « *numerus clausus* » de certaines professions retardent encore plus cet accès. Par ailleurs, nous avons vu qu'une première expérience en tant que salarié est souvent privilégiée par les étudiants avant de se lancer dans l'aventure libérale. De plus, les jeunes générations sont à la recherche de davantage de flexibilité dans leur travail (temps partiel, allègement des charges, etc.) et d'un épanouissement

³⁰ DAVEZIES L. [2012], *La crise qui vient, La nouvelle fracture territoriale*, Editions du Seuil.

à la fois dans leur vie professionnelle et dans leur vie familiale. Or cet équilibre est souvent plus difficile à trouver dans l'entrepreneuriat que dans le salariat. Le secteur libéral tente donc aujourd'hui de présenter aux jeunes générations d'étudiants et de professionnels les atouts offerts par l'entrepreneuriat. Les différentes possibilités de groupements de professionnels sont mises en avant pour montrer que l'exercice libéral s'effectue de plus en plus en collaboration avec des confrères ou d'autres corps de métier et moins de façon solitaire. Il reste toujours que le chef d'entreprise libérale doit optimiser ses choix entrepreneuriaux pour une imbrication étroite de la sphère professionnelle et de la sphère familiale.

Dans un contexte de conjoncture économique dégradée et d'intensification de la concurrence, de nombreux facteurs contribuent à faire évoluer l'exercice libéral. Certains professionnels libéraux cherchent à innover vers des services à plus forte valeur ajoutée ou se tournent vers des activités annexes. Des changements structurels peuvent aussi expliquer les transformations qui interviennent dans le secteur, comme l'augmentation de la part de femmes dans certaines professions libérales (même si ce phénomène semble se ralentir récemment), le recul de l'âge à l'entrée dans l'exercice libéral dans certains domaines d'activités. Les enjeux à l'œuvre sont donc multiples au sein du secteur.

D'après l'UNAPL, la féminisation est croissante dans de nombreuses professions, notamment du droit, mais elle est bien plus lente sur certains profils tel que huissier de justice ou encore architectes. Notre propre exploitation de l'Enquête emploi a montré que ce processus est plus ou moins visible selon le domaine d'activité et la période considérée. La prise en compte de la féminisation dans le secteur libéral nécessite pourtant une adaptation sur plusieurs aspects de la profession qui peut bénéficier autant aux hommes qu'aux femmes : amélioration de la protection sociale, préservation de temps de vie personnelle, possibilité de temps partiel.

Au-delà de ces évolutions structurelles, l'activité libérale est impactée par les fluctuations conjoncturelles de son environnement. Les ménages ressentent la baisse de leur pouvoir d'achat liée au contexte économique dégradé et à l'augmentation du chômage. Ils sont donc d'autant plus enclins à mettre en concurrence les professionnels libéraux, à comparer le contenu des prestations, à s'informer sur la réputation d'un professionnel ou d'une entreprise en amont, à solliciter davantage de services associés (cela est moins vrai pour les professions de santé). Les professionnels libéraux de leur côté doivent s'adapter à une clientèle de plus en plus versatile, exigeante et informée mais aussi à la forte intensité de la concurrence professionnelle et interprofessionnelle et à l'abondance de la normalisation dans certains segments. Il devient donc indispensable de développer de nouvelles stratégies commerciales ou managériales.

Globalement, le rôle du professionnel libéral évolue vers le conseil, la synthèse de l'information face à la multiplication des sources d'informations pour l'utilisateur. Les professionnels libéraux établissent une relation de confiance avec leur clientèle dans une démarche de fidélisation. Par exemple, dans le domaine technique, qui connaît une forte croissance par rapport à l'ensemble de l'activité libérale, certaines entreprises cherchent à proposer des prestations innovantes et différenciantes, à forte valeur ajoutée (conseil, accompagnement, formation...). Parfois, la volonté d'offrir un service complet passe par le regroupement de professionnels libéraux en cabinet. Enfin,

dans ces activités, la nécessité de répondre durablement aux besoins des clients, tout en respectant des réglementations évolutives, contraint les professionnels à intensifier leur action sur la qualité de leurs services. Il sera intéressant d'observer comment, dans le futur, les professionnels libéraux vont intégrer de nouveaux services et donc de nouvelles compétences, mais également si d'autres métiers se développent sous un statut libéral, pouvant également être porteurs du développement de nouveaux savoir-faire et services pour les particuliers et les entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

BRUTEL C. [2011], Division Statistiques régionales, locales et urbaines, *Un maillage du territoire français, 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines*, INSEE PREMIERE, n°1333.

CAVALLO N. [2012], Observatoire de l'activité libérale, guide méthodologique, *DGCIS-Observatoire de l'activité libérale-CNAPL*.

Commission des communautés européennes [2004], *Rapport sur la concurrence dans le secteur des professions libérales*, Bruxelles.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) [2012], *Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes*, n°022.

DAVEZIES L. [2012], *La crise qui vient, La nouvelle fracture territoriale*, Editions du Seuil.

FLACHERE M. [2010], Les professions libérales en 2007, *INSEE Première n°1282, INSEE division Salaires et revenus d'activité*.

GADREY J. [1992], *L'économie des services*, coll. Repères, La Découverte.

JOURDAN G. [2005], *Le processus de métropolisation et ses spécificités en PACA, Conférence du Cycle « Développement local, urbanisation et aménagement du territoire »*, CERAM Sophia-Antipolis.

JULIEN P. [2002], Direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Onze fonctions pour qualifier les grandes villes*, INSEE PREMIERE, n°840.

LONGUET B. [2010], 33 Propositions pour une dynamique de l'activité libérale, *Mission confiée par M. Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation*.

LURTON G., TOUTLEMONDE F. [2007], Les déterminants de l'emploi non salarié en France depuis 1970, *Document d'études DARES*.

MARTIN P. [2010], *L'Economie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, Conseil Economique, Social et Environnemental, Les éditions des journaux officiels.

MOREL-BROCHET A., GARNIER N. [2003], Présence et avenir du professionnel libéral en milieu rural, *Société d'Études Géographiques, Économiques et Sociologiques Appliquées (SEGESA) pour le compte de la Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services*.

PALASZ M., LAROQUE M., DEGRANDI M., RISPE M. [2011], Mission sur la définition des professions libérales et son impact, *Rapport du Contrôle général économique et financier, de l'Inspection générale des Affaires sociales et de l'Inspection générale des services judiciaires*.

ULMANN P., FERRIER O., SAINT CAST F., [2001], *L'Etat de féminisation des professions libérales*, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

VAGOGNE J. [1984], Les professions libérales, *Que sais-je ? n°2163*, Presses universitaires de France.

ANNEXE 1

Extrait du rapport de Mission sur la définition des professions libérales et son impact, Octobre 2011

Par lettre de mission du 26 septembre 2011 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés, du Ministre du travail, de l'Emploi et de la Santé, du Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, et du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des petites et moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, le Contrôle général économique et financier (CGEFI), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) ont été chargés pour le 30 octobre d'établir un rapport sur la définition des « professions libérales » et son impact en matière civile, fiscale et sociale.

La mission, menée par Marie-José Palasz, Chef de mission du CGEFI, Michel Laroque, Inspecteur général des affaires sociales, Marie-Christine Degrandi, Inspecteur général adjoint des services judiciaires et Michel Rispe, Inspecteur des services judiciaires, a procédé par auditions et entretiens auprès des services de l'Etat concernés, des organisations professionnelles et des régimes de sécurité sociale. Les délais impartis ne lui ont pas permis d'explorer les définitions envisagées depuis plusieurs années dans leur intégralité, ni de procéder à des chiffrages statistiques et financiers de leurs impacts. Ses analyses et conclusions n'ont pas fait l'objet de consultations auprès des personnes entendues et doivent donc être prises avec prudence.

I La diversité des professions libérales rend délicate une définition

Les professions libérales, dont les effectifs sont estimés à 620 000 en 2010, recouvrent des activités diverses :

- des officiers publics ou ministériels, dotés d'un statut particulier,
- des professions organisées et réglementées relevant d'ordre professionnel, comme les avocats, les architectes et certaines professions médicales et paramédicales,
- des professions simplement réglementées quant à leur accès comme les orthophonistes ou les ergothérapeutes,
- de nouvelles activités comprenant parfois un effectif limité compte tenu de leur caractère récent.

Leur exercice est soit individuel, soit inscrit dans des formes de société.

Les définitions existantes sont variables, tant à l'étranger, lorsque cette catégorie de professions est différenciée du droit commun, au niveau de l'Union européenne qu'en France. Elles sont sociologiques ou juridiques, positives ou négatives. Elles se centrent souvent sur les seules professions réglementées.

Annexe 2

Le tableau suivant synthétise les informations disponibles sur le site de la maison des professions libérales (<http://mpl.fr/entreprendre/structure-juridique>).

Choix de la structure juridique

Entreprise individuelle ou EIRL	Structure la plus couramment choisie par les professionnels libéraux. Aucun apport de capital n'est nécessaire. Sauf en cas d'un patrimoine professionnel affecté (EIRL), le chef d'entreprise répond de ses dettes professionnelles sur l'ensemble de ses biens. L'EIRL permet de mettre à l'abri le patrimoine personnel en affectant certains biens à l'exercice de l'activité sans obligation de créer une société. Le chef d'entreprise est responsable financièrement à hauteur des seuls biens affectés, liés à l'activité professionnelle. Les créanciers bénéficient de la garantie constituée par ces mêmes biens.
SARL de droit commun	La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est une structure de type commercial. Une société à responsabilité limitée qui comporte plusieurs associés. Un capital est requis, dont le montant est librement fixé par les statuts. La responsabilité des associés est limitée au montant de l'apport de ces derniers dans le capital. Cependant, indépendamment des engagements que les intéressés ont pu contracter personnellement vis-à-vis des créanciers de la société (engagement de caution...), leur responsabilité pécuniaire est susceptible d'être mise en cause en cas de faute de gestion.
EURL de droit commun	Une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) est une structure de type commercial. C'est une société à responsabilité limitée avec un seul associé. Elle ressemble sur ce point à l'entreprise individuelle. Mais elle obéit dans son fonctionnement à la SARL.
SELARL ou EURL d'exercice libéral	Structures spécialement créées pour permettre l'exercice des professions libérales dans le cadre de société de capitaux. À l'image des associés de SARL ou d'EURL de droit commun, les membres de SELARL ou d'EURL d'exercice libéral ne répondent des dettes de société qu'à hauteur de leurs apports.
SCP : société civile professionnelle	Structure spécialement créée pour permettre l'exercice en commun des professions réglementées. Les associés répondent indéfiniment des dettes de la société.
Auto entrepreneur	Le régime de l'auto-entrepreneur consiste en un mode particulier de détermination des cotisations sociales et, éventuellement, de l'impôt sur les bénéfices. Les cotisations et l'impôt sont en effet calculés directement à un taux forfaitaire sur le montant du chiffre d'affaires réalisé. Réservée aux seuls exploitants réalisant moins de 32 600 € de recettes annuelles, l'option pour ce régime n'est ouverte qu'à certaines catégories de professions libérales. Dans la sphère des activités libérales, l'option pour le régime de l'auto-entrepreneur ne peut être exercée que par les agents commerciaux et les professionnels relevant de la Caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse CIPAV : architectes, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts et conseils, artistes ne relevant pas de l'article L 382-1 du Code de la sécurité sociale, enseignants, professionnels du sport, du tourisme et des relations publiques et toute profession libérale non rattachée à une autre section. Par ailleurs, le professionnel doit relever du régime micro-BNC, c'est-à-dire percevoir des recettes d'un montant maximum de 32 600 € et ne pas avoir opté pour le paiement de la TVA.
SASU : société par actions simplifiées unipersonnelles	Société dans laquelle l'associé unique n'est en principe responsable des dettes de la société qu'à concurrence de ses apports personnels. Le capital est fixé par les statuts.

Annexe 3

La grille des onze fonctions métropolitaines supérieures (classement alphabétique)

Fonction	Secteur d'activité	Profession
(nombre d'emplois en France métropolitaine sur 1 806 091 emplois métropolitains supérieurs)	(libellés allégés et nomenclature NAF à 2 ou 3 chiffres, ou 3 chiffres et 1 lettre)	(libellés allégés et nomenclature PCS à 2 ou 4 chiffres)
Art (130 290 emplois)	Industrie*	Artisans d'art : 2142.
	Services aux entreprises**	Auteurs littéraires, scénaristes, cadres artistiques et techniques des spectacles, artistes plasticiens, professionnels de la musique et du chant, dramatiques et danseurs, professeurs d'art (hors scolaire), artistes de variétés 3512, 3522, 3523, 3531 à 3535.
	Activités cinématographiques et vidéo (sauf production de films institutionnels et publicitaires), autres activités du spectacle 921, 923 sauf 921B et 923H	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, indépendants gestionnaires de spectacles 2244, 23 à 38.
	Tous secteurs non décrits par ailleurs	Professions des arts et des spectacles 3522, 3531 à 3535.
Banque-assurance (146 840 emplois)	Intermédiation financière et assurance sauf crédit bail 65, 66 sauf 652A	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures 23 à 38.
Commerce (214 693 emplois)	Commerce de gros et intermédiaires du commerce 51, 503A	Commerçants, chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, Ingénieurs et cadres d'entreprises 22, 23, 37, 38.
Commercial dans l'industrie (81 909 emplois)	Industrie*	Cadres et ingénieurs commerciaux et de la publicité 3732 à 3735, 3851 à 3855.
Gestion dans l'industrie (128 157 emplois)	Industrie*	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres d'état major, du recrutement et de la formation, des services administratifs et financier, de la documentation et de l'archivage, Ingénieurs et cadres de l'entretien et des travaux neufs 23, 3710 ; 3721 à 3728, 3841, 3315 à 3317.
Information (58 020 emplois)	Edition de journaux, de revues et périodiques, impression de journaux, Agences de presse 221C, 221E , 222A, 924Z	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres 23, 35 à 38.
	Services aux entreprises**	Journalistes et secrétaires de rédaction, cadres de presse 3511, 3521.
	Activité de radio et de télévision	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures 23 à 38.
Informatique dans l'industrie	Industrie*	Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique

(35 015 emplois)		3828.
	Industrie*	Ingénieurs et cadres techniques (recherche, études ou développement) 3820 à 3827, 3829 et , pour mémoire, 3415, 3421, 3431, 3432, 3435.
	Administration publique 75	Enseignants de l'enseignement supérieur et chercheurs de la recherche publique 3415 et 3421.
	Enseignement supérieur 803Z	Cadres et professions intellectuelles supérieures 31 à 38.
Services aux entreprises (552 677 emplois)	Services aux entreprises** :	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures sauf professions relevant des fonctions art et information 23 à 34, 36 à 38.
Télécommunications (76 740 emplois)	Postes et télécommunications 64	Cadres de la fonction publique 33, 22, 23, 37, 38
Transports (107 361 emplois)	Transports et services auxiliaires de transports, routage, sauf téléphériques, remontées mécaniques et transports spatiaux 60 à 63 et 748G sauf 602C et 623Z	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres 23, 37, 38, 22 et 33.
	Industrie*	Cadres des transports et de la logistique, personnels navigants techniques de l'aviation civile, officiers de la marine marchande 3861 à 3863.

* Industrie (y compris production et distribution d'électricité de gaz et d'eau) hors édition de journaux, revues et périodiques, impression de journaux, reproduction d'enregistrements informatiques. Transports spatiaux, Laboratoires techniques de développement et de tirage. 10 à 36, 40 et 41, 623Z et 748B sauf 221C, 221E, 222A, 223^E

** Services aux entreprises : Auxiliaires financiers et d'assurance², crédit bail, activités immobilières, location sans opérateur, activités informatiques, services fournis principalement aux entreprises, organisations économiques, 67, 70 à 72,74,223E ,652A, 911A, 911C, 921B sauf 725Z, 745A, 745Z, 748A, 748B, 748G

Source : INSEE

Annexe 4

Principales données selon le domaine d'activité libérale au 1^{er} janvier 2011
Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services

	Nombre d'entreprises *	Chiffre d'affaires (Milliards)	Valeur Ajoutée (Milliards)	Effectif salarié	Personnes occupées
A. Conception, maîtrise d'oeuvre et aménagement du territoire	33 845	8,06	4,65	50 029	-
Activité des géomètres	2 112	1,03	0,70	11 285	-
Activités d'architecture	28 714	6,43	3,67	35 740	-
B. Enseignement	47 938	4,82	2,49	43 700	-
C. Expertise et Conseil	145 105	40,12	21,54	254 331	-
Activités d'enquête	377	0,04	0,03	427	-
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	25 956	17,71	9,87	139 405	-
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	86 771	18,41	9,65	93 091	-
Traduction et interprétation	7 861	0,52	0,29	2 629	-
D. Comptabilité et assurance	42 448	19,97	12,66	165 639	-
Activités comptables	21 826	12,92	8,43	121 001	-
Activités des agents et courtiers d'assurances	20 622	7,05	4,22	44 638	-
E. Professions artistiques	1 851	0,08	0,05	103	-
F. Intermédiaires du commerce	43 394	11,36	2,50	26 177	-
 Technique	314 581	84,40	43,88	539 979	-
 Droit	53 166	18,15	13,08	100 348	-
 Santé	380 421	87,77	44,43	252 604	-
Activité des médecins généralistes	82 154	14,20	10,78	28 544	-
Activité des médecins spécialistes	42 025	7,61	5,75	16 138	-
Activités des infirmiers et des sages-femmes	93 150	6,45	4,76	2 727	-
Activités vétérinaires	7 381	2,57	1,39	14 643	-
Chirurgiens dentistes	37 490	9,76	6,29	29 446	-
Laboratoires de biologie médicale	2 695	5,12	3,07	39 934	-
Pharmacies	24 028	36,42	8,37	118 619	-
Professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	75 740	5,03	3,63	2 149	-
Secteur libéral	748 168	190,3	101,4	892 931	-

* unité légale

Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

Annexe 5

Les tableaux suivants indiquent les métiers qui peuvent être potentiellement professions libérales suivant leur code PCS. Ils sont classés selon qu'ils sont majoritairement en profession libérale, majoritairement en profession salariée ou regroupant à la fois professionnels libéraux et salariés.

Les intitulés sont les métiers sélectionnés par l'Observatoire de l'activité libérale.

1. Métiers de la santé

	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Chirurgien-dentiste		344c - Internes en médecine, odontologie et pharmacie	311c - Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
Infirmier	431g - Infirmiers libéraux	431a - Cadres infirmiers et assimilés 431f - Infirmiers en soins généraux, salariés	431b - Infirmiers psychiatriques 431d - Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
Masseur-kinésithérapeute	432a - Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux	432b - Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés	
Médecin	311b - Médecins libéraux généralistes 311a - Médecins libéraux spécialistes	344a - Médecins hospitaliers sans activité libérale 344c - Internes en médecine, odontologie et pharmacie 344b - Médecins salariés non hospitaliers	
Naturopathe Orthophoniste Ostéopathe Pédicure-podologue Ergothérapeute Psychomotricien	432c - Autres spécialistes de la rééducation, libéraux	432d - Autres spécialistes de la rééducation, salariés	
Pharmacien	311f - Pharmaciens libéraux	344c - Internes en médecine, odontologie et pharmacie 344d - Pharmaciens salariés	
Psychanalyste Psychologue Psychothérapeute			311d - Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins) 343a - Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
Sage-femme			431c - Puéricultrices 431e - Sages-femmes (libérales ou salariées)

2. Métiers du droit

	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Administrateur judiciaire	312g - Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses		
Commissaire-priseur judiciaire			
Expert près des tribunaux			
Huissier de justice			
Arbitre près des tribunaux de commerce			
Avocat	312a - Avocats		
Avocat aux Conseils			
Greffier des tribunaux de commerce	333e - Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)		
	451e - Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)		
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs			
Mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises			

3. Métiers du domaine technique

Conception, maîtrise d'œuvre et aménagement du territoire	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Architecte réglementé	312f - Architectes libéraux	382b - Architectes salariés	
Architecte d'intérieur décorateur			
Maître d'œuvre			
Urbaniste paysagiste			
Coordinateur de travaux		481a - Conducteurs de travaux (non cadres)	479b - Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers
Métreur et économiste de la construction			

Géomètre expert

312g - Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses

Enseignement	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
<u>Technique et général</u>			
Animateur			435a - Directeurs de centres socioculturels et de loisirs 435b - Animateurs socioculturels et de loisirs
Éducateur			434d - Educateurs spécialisés 434e - Moniteurs éducateurs 434f - Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier 434g - Educateurs de jeunes enfants
Formateur			423a - Moniteurs d'école de conduite 423b - Formateurs et animateurs de formation continue
Professeur Conférencier		341a - Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire 342a - Enseignants de l'enseignement supérieur 421b - Professeurs des écoles 422a - Professeurs d'enseignement général des collèges 422b - Professeurs de lycée professionnel 422c - Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire	
<u>Sportif</u>			
Moniteur de ski Professeur de tennis Professeur de yoga Autres prof. sportif			424a - Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
<u>Culturel</u>			
Prof. Danse Prof. Dessin Prof. Langue Prof. Musique			354g - Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

Expertise et conseil	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
<u>Professionnels du conseil</u>			
Conseil artistique et littéraire	312d - Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité	371a - Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises	
Conseil commercial		372a - Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	
Conseil en gestion	372e - Juristes	372b - Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	
Conseil en relations publiques		372c - Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	
Conseil en informatique		372d - Cadres spécialistes de la formation	
Conseil en publicité		373c - Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	
Conseil financier		373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	
Autres conseils		374d - Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	
		375a - Cadres de la publicité	
		375b - Cadres des relations publiques et de la communication	
Ingénieur conseil	312e - Ingénieurs conseils libéraux en études techniques		
<u>Experts</u>			
Agent privé de recherche		534b - Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)	
Dessinateur technique			
Expert agricole		381a - Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts	479b - Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers
Expert automobile		382a - Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	
Expert forestier			
Expert immobilier			
Expert maritime			
Autre expert			
Technicien			
<u>Maîtrise des langues et de l'écriture</u>			
Correspondant de presse		375a - Cadres de la publicité	352a - Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
Concepteur rédacteur			

Écrivain public Graphologue	372c - Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
Interprète Traducteur	464b - Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
Sténotypiste de conférence	542b - Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Comptabilité et assurance	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Commissaire aux comptes Expert comptable	312c - Experts comptables, comptables agréés, libéraux	372b - Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	
Agent général d'assurances	226a - Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés	376e - Cadres des services techniques des assurances	

Professions artistiques	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Créateur d'art			352b - Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
Designer Dessinateur artistique Styliste			
Conservateur-restaurateur		637b - Ouvriers d'art 351a - Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)	

Intermédiaires du commerce	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Intermédiaire du commerce	225a - Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés		

Accompagnement	Professions libérales	Professions salariées	Professions mixtes
Accompagnateur de groupe			546e - Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)
Accompagnateur de moyenne montagne Guide de montagne			424a - Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des Figures

Figure 1 : L'organisation du champ de l'activité libérale.....	16
Figure 2 : Propositions de définition d'une profession libérale.....	18
Figure 3 : L'entreprise libérale	19
Figure 4 : Comparaison de la répartition des professions et des entreprises libérales par domaine	26
Figure 5 : Récapitulatif des caractéristiques des bases de données utilisées.....	30
Figure 6 : Schéma représentatif de la sélection des entreprises libérales à partir de la base SIRENE	31
Figure 7 : Répartition des entreprises libérales par domaine d'activité au 1 ^{er} janvier 2011	33
Figure 8 : Répartition des entreprises libérales selon leur ancienneté de création en 2012	34
Figure 9 : Poids des entreprises libérales dans le secteur marchand en 2010	35
Figure 10 : Répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprises libérales au 1er janvier 2011	35
Figure 11 : Répartition par taille des entreprises libérales en 2010	36
Figure 12 : Répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprises libérales selon la catégorie juridique en 2010.....	37
Figure 13 : Le poids des activités libérales dans les économies départementales en 2010.....	38
Figure 14 : Position des aires urbaines par rapport aux variables population, emploi et cadres de fonctions métropolitaines	45
Figure 15 : Grandes aires urbaines et aires métropolitaines : population, effectif des professions libérales et densité* de cet effectif	46
Figure 16 : Grandes aires urbaines et aires métropolitaines : densité des effectifs des professions libérales par domaine d'activité.....	47
Figure 17: Répartition des entreprises libérales et de leurs salariés en France en 2012	48
Figure 18: Répartition de la population et de l'activité économique dans les grandes aires urbaines	50
Figure 19 : Répartition des effectifs salariés et des entreprises du secteur des professions libérales et de l'ensemble de l'économie française.....	51
Figure 20 : Taille moyenne des entreprises libérales en fonction de leur localisation dans l'aire urbaine.....	51
Figure 21: Comparaison entre la densité moyenne au sein de chacun des territoires de l'aire urbaine et la ville-centre du pôle	53
Figure 22 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales techniques, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions.....	55
Figure 23 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales du droit, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions	56
Figure 24 : Représentation des répartitions de densité des professions libérales de la santé, principaux indicateurs descriptifs de ces distributions.....	57

Figure 25 : corrélation des densités en entreprises du domaine technique	58
Figure 26 : corrélation des densités en effectifs salariés du domaine technique	58
Figure 27 : corrélation des densités en entreprises dans le domaine du droit	59
Figure 28 : corrélation des densités en effectifs salariés dans le domaine du droit	59
Figure 29 : corrélation des densités en entreprises dans le domaine de la santé.....	60
Figure 30 : corrélation des densités en effectifs salariés dans le domaine de la santé.....	60
Figure 31 : Représentation graphique des 2 premiers axes de l'ACPSource : Répertoire des entreprises françaises – REE Sirene, traitements CRÉDOC	64
Figure 32 : Projection sur les deux premiers axes de l'ACP de la région de chaque aire urbaine....	67
Figure 33 : Moyennes des densités en professions libérales par profil d'aires urbaines	67
Figure 34 : Caractéristiques moyennes des grands profils d'aires urbaines.....	70
Figure 35 : Typologie des grandes aires urbaines	71
Figure 36 : Part des 10 premiers métiers* en % de l'effectif global des professions libérales.....	74
Figure 37 : Évolution du nombre de professionnels libéraux entre 2003 et 2011.....	76
Figure 38 : Zoom régional concernant l'évolution (en indice) du nombre de professionnels libéraux dans le domaine technique (base 100 en 2003)	77
Figure 39 : Âge des professionnels libéraux : évolution de 2004 à 2010	78
Figure 40 : Évolution de la part des femmes dans l'emploi des professionnels libéraux de 2004 à 2010.....	80
Figure 41 : Répartition des professionnels libéraux du droit selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011).....	81
Figure 42 : Répartition des professionnels libéraux de la santé selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011).....	81
Figure 43 : Répartition des professionnels libéraux du domaine technique selon leur niveau de diplôme (entre 2003 et 2011)	82
Figure 44 : « Origine » des professions libérales en termes de statut.....	83
Figure 45 : « Origine » des professions libérales des domaines « santé » et « technique »	83
Figure 46 : Motif de « départ » des professions libérales en termes de statut.....	84
Figure 47 : Motif de « départ » des professions libérales des domaines « santé » et « technique »	84